



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ DES FILLES, DES FEMMES ET DES AÎNÉES :

Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Avril 2023

Diagnostic local de sécurité des filles, des femmes et des aînées

Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Avril 2023

Équipe de recherche et rédaction :

Fernando A. Chinchilla, Ph.D., analyste senior

Alexis St-Maurice, assistant de recherche

Janny Montinat, analyste

Nina Perez, assistante aux communications

Équipe de soutien :

Anne Vandelle, analyste et coordinatrice des activités et des projets

Florilène Cornier, analyste et chargée de projets

Claude Pilon, analyste

Charline Stiefvater, assistante de recherche

Sous la direction de :

Michelle Côté, Ph.D., conseillère scientifique

L'Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et le Centre international pour la prévention de la criminalité tiennent à remercier Mme Ingrid Sánchez González, animatrice de milieu pour Patro Villeray, pour sa contribution logistique déterminante pour assurer la réussite au niveau de l'organisation des activités et la mobilisation des femmes du quartier.

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

3535 avenue du parc, 4e étage

Montréal QC, H2X 2H8 CANADA

<http://www.cipc-icpc.org>

© CIPC, 2e trimestre

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
CARTES	5
TABLEAUX	5
GRAPHIQUES	5
ACRONYMES.....	6
INTRODUCTION	7
1. L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : une première approximation .	9
2. L'arrondissement à la lumière de l'Indice canadien de défavorisation multiple (ICDM)	11
3. Approche générale et structure de ce diagnostic local de sécurité	14
CHAPITRE 1. PORTRAIT QUANTITATIF DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION	17
1. Portrait quantitatif des crimes subis chez les filles, femmes et aînées de VSP	18
2. Les zones chaudes dans l'arrondissement.....	24
3. La sûreté lors des mobilités	27
CHAPITRE 2. LA SÛRETÉ DES ADOLESCENTES ET DES JEUNES FEMMES À VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION	31
1. La violence sexuelle chez les adolescentes et les jeunes femmes de VSP	33
2. La violence psychologique chez les adolescentes et les jeunes femmes de VSP.....	34
3. La cyberviolence	36
CHAPITRE 3. LA SÛRETÉ DES FEMMES ADULTES À VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION	40
1. Violence interpersonnelle dans les espaces privés.....	42
2. Violence interpersonnelle dans l'espace public	45
CHAPITRE 4. LA SÛRETÉ DES FEMMES AÎNÉES À VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION..	49
1. La maltraitance matérielle ou financière	51
2. La maltraitance psychologique	52
3. La maltraitance organisationnelle	53
CONSIDÉRATIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS	56
Références.....	62
ANNEXE 1 : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE	69

1. Les données du LabSU	69
2. Mobilisation de connaissances au niveau communautaire.....	71
3. Limites de la recherche et pistes pour des nouvelles études.....	74
4. Innovation en matière de recherche dans le domaine de la sûreté.....	76
ANNEXE 2 : FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT	78
Objectifs du projet	78
Si vous acceptez de participer.....	78
Droit de retrait.....	78
Confidentialité	78
Personnes-ressources.....	79
Consentement du participant.....	79
Déclaration du chercheur principal ou de son représentant.....	79

CARTES

Carte 1. L'indice canadien de défavorisation multiple à VSP	13
Carte 2. Concentration de signalements de jeunes femmes victimes de crimes contre la personne à VSP, 2015-2021	24
Carte 3. Concentration de signalements de femmes adultes victimes de crimes contre la personne à VSP, 2015-2021.....	26
Carte 4. Concentration de signalements de femmes âgées victimes de crimes contre la personne à VSP, 2015-2021	27

TABLEAUX

Tableau 1. ICDM à VSP (2016).....	12
Tableau 2. Dix infractions les plus fréquentes chez les femmes et les hommes victimes de crime contre la personne à VSP, 2015-2021 ^(p)	23
Tableau 3. Mobilisation de connaissances locales réalisée dans le cadre de ce projet.....	73

GRAPHIQUES

Graphique 1. Répartition des victimes femmes par groupe d'âge (VSP, 2015-2021).....	19
Graphique 2. Les infractions les plus fréquentes chez les victimes selon le sexe (VSP, 2015-2021)	20
Graphique 3. Lien entre les personnes présumées et les victimes d'un crime contre la personne dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (2015-2021 ^p).....	44

ACRONYMES

ACCSU	Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (en remplacement de TANDEM)
ADS+	Perspective intersectionnelle (Analyse différenciée selon les sexes)
APS	Analyse arrimage problème-services
ARP	Activité de résolution de problèmes
Campus MIL	Campus « milieu de l'île » (un projet de l'Université de Montréal)
CECM	Complexe environnemental de Saint-Michel
Cégep	Collège d'enseignement général et professionnel
CIPC	Centre international pour la prévention de la criminalité
CLSC	Centre local de services communautaires
DLS	Diagnostic local de sécurité
DPJ	Direction de protection de la jeunesse
DUC	Programme de déclaration uniforme de la criminalité
ESG	Enquête sociale générale (de Statistique Canada)
HLM	Habitations à loyer modique
ICDM	Indice canadien de défavorisation multiple
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînées en situation de vulnérabilité
LabSU	Laboratoire en sécuritaire urbaine (du CIPC)
OBNL	Organisation à but non lucratif
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
OMS	Organisation mondiale de la santé
PDQ	Poste de quartier
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SRB	Service rapide par bus
RPA	Résidences privées pour aînées
RTM	Réseau de transport métropolitain
SÉA	Suivi, évaluation et apprentissage
STM	Société de transport de Montréal
TES	Technicien(ne) en éducation spécialisée
VBG	Violences basées sur le genre
VDM	Ville de Montréal
VRA	Violence dans les relations amoureuses
VSP	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

INTRODUCTION

Diverses formes de violences affectent les filles, les femmes et les aînées. Par l'entremise d'une recension d'études scientifiques menées par une équipe de chercheuses québécoises de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université de Montréal (UdeM) en 2019, il a été révélé que jusqu'à 78% des femmes ont déclaré avoir subi un geste de cyberviolence de la part de leur partenaire ou d'un ancien conjoint et que 47 % de jeunes, dont 75% étaient des adolescentes, avaient vécu de la cyberviolence dans le contexte d'une relation intime au cours de la dernière année (Gauvreau, 2022; Fernet et al., 2019). En ce qui concerne les femmes aînées au Québec, la Journée internationale de sensibilisation contre les abus envers les aînés du 15 juin fut l'occasion en 2022 de rappeler qu'au Québec, une personne âgée sur dix est victime d'abus, sous différentes formes (SPVM, n.d.). En se concentrant sur la Ville de Montréal (VDM), dans le quartier de Parc-Extension, une femme a été assassinée par son conjoint le 19 juillet 2021¹.

Les orientations 10 et 19 du Plan stratégique Montréal 2030 appellent à mobiliser l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU), qui remplace désormais le programme TANDEM, à Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (VSP). Afin d'identifier et de cibler les initiatives nécessaires pour traiter les enjeux spécifiques rencontrés par certains segments de la population, notamment les filles, les femmes et les aînées, l'Arrondissement VSP, par le biais du financement ACCSU, a souhaité se doter d'un diagnostic local de sécurité (DLS). Dans ce cadre Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a été mandaté pour dresser un portrait du contexte dans lequel les filles, les femmes et les aînées évoluent dans l'arrondissement². Ce projet s'ajoute à trois autres initiatives que le CIPC a réalisées dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension depuis 2020³.

¹ Rajinder Prabhneed Kaur a été tuée par son conjoint, Navdeep Ghotra, le 19 juillet 2021 dans le quartier Parc-Extension, à Montréal, devenant la 14^e victime de meurtre par un partenaire intime cette année-là au Québec. L'auteur du crime, qui s'est enlevé la vie après avoir assassiné sa conjointe, avait reçu l'interdiction d'approcher sa femme à la suite d'une ordonnance de la cour (Paré et Lacroix, 2021).

² Le CIPC est un centre de ressources, de connaissances ainsi qu'un forum d'échange en prévention de la criminalité et de renforcement de la sûreté qui cherche, entre autres, à prévenir la criminalité, à encourager l'implantation de bonnes pratiques et à soutenir des échanges entre les acteurs sociopolitiques, incluant les organisations de la société civile (OSC). Depuis près de 30 ans, cette organisation non gouvernementale (ONG) vise à bâtir des communautés plus sûres et plus inclusives, en faisant la promotion de mesures qui agissent sur les facteurs de risque et de protection ayant un impact sur la criminalité. Cet organisme s'acquitte de son mandat de quatre façons : (a) en consolidant les connaissances disponibles et en surveillant les tendances internationales en matière de criminalité et de prévention; (b) en produisant des connaissances, notamment à travers l'élaboration d'outils et d'analyses comparatives de certaines problématiques, ainsi que par la publication de rapports sur les tendances de la criminalité et les perspectives de prévention de celle-ci; (c) en favorisant l'échange d'informations à travers l'organisation de colloques internationaux, des conférences, de séminaires, de formations pratiques et des rencontres d'experts, et (d) en apportant une assistance technique sur le terrain ainsi qu'un suivi consultatif sur divers projets.

³ Le CIPC a réalisé des activités de résolution de problèmes (ARP) dans le parc François-Perrault dans le quartier de Saint-Michel, en novembre 2020, et dans l'école Lucien-Pagé dans le quartier de Parc-Extension, en septembre 2021, ainsi qu'une analyse arrimage problèmes-services (APS) au parc François-Perrault, à l'automne 2021. Pour obtenir plus de détails concernant cette dernière analyse, consultez : « Analyse APS (Arrimage Problèmes-Services) : prévention de la violence commise et subie chez les jeunes usagers du parc François-Perrault (Quartier Saint-Michel) », par Fernando Chinchilla, Ph.D., analyste senior, Melissa Champagne et Emmanuelle Fahey, assistantes de recherche (Chinchilla et al., 2021).

Ce DLS vise à dresser un portrait quantitatif et qualitatif de l'ampleur et la nature de l'insécurité ainsi que de la sûreté chez les adolescentes (12-17 ans), les jeunes femmes (18-25 ans), les femmes adultes (26-64 ans) et les aînées (65 ans et plus) de l'arrondissement⁴. Il est important de souligner que de travailler en faveur du renforcement de la sûreté des femmes de VSP est une priorité de l'arrondissement, comme cela a été annoncé à la fin de l'année 2022. Le volet quantitatif de cette étude se base sur les données criminelles du Laboratoire en sécurité urbaine (LabSU) du CIPC, qui proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) du ministère de la Sécurité publique du Québec⁵. Le volet qualitatif se base sur les informations recueillies à travers des activités de mobilisation des connaissances ayant été réalisées localement par le CIPC, et vise à contextualiser les données quantitatives pour mieux les interpréter. De plus, il a été important d'inclure dans ce DLS une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). Définie comme une théorie transdisciplinaire, l'intersectionnalité permet d'analyser la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée, en refusant la hiérarchisation et le cloisonnement des appartenances ou des assignations sociales que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientations sexuelles (Bilge, 2009)⁶.

Cette introduction procède en trois temps. La première partie aborde quelques caractéristiques de l'arrondissement et de chacun de ses trois quartiers, à savoir Villera, Saint-Michel et Parc-Extension, tant d'un point de vue géographique que sociodémographique. La deuxième partie analyse l'arrondissement à la lumière de l'Indice canadien de défavorisation multiple (ICDM). Enfin, la troisième partie présente l'approche générale et la structure du DLS adoptées.

⁴ Souvent employées indifféremment, les notions de sûreté et de sécurité qualifient généralement l'absence de risque ou de menace dans une situation donnée (Office québécois de la langue française, 2021). Le CIPC privilégie toutefois l'utilisation du concept de « sûreté » à celui de « sécurité ». Parmi les facteurs qui expliquent ce choix, retenons le fait que, contrairement à la notion de « sécurité » qui est par nature collective (Delvolvé, 2011, p. 1092), le concept de « sûreté » est intrinsèquement lié à une dimension individuelle. Cette notion inclut la *sûreté personnelle objective*, en lien avec les atteintes qui ont un impact sur l'intégrité physique et/ou psychologique des personnes. De plus, elle englobe d'autres éléments, comme le *sentiment de sûreté*, lequel est lié aux perceptions subjectives des individus. Les atteintes à la tranquillité multiples (incivilités, mendicité agressive, etc.) ainsi que l'obsolescence des équipements et aménagements en place peuvent avoir un impact important sur le sentiment de bien-être général des usagers et des employés. En bref, la « ... sûreté appartient en propre à chacun [tandis que] la sécurité est la situation de tous. [...] La sûreté concerne chaque personne, chaque installation, chaque système, chaque situation à laquelle elle se rapporte, considérée en elle-même et pour elle-même. C'est évident pour la sûreté individuelle, qui constitue un droit attaché [à chaque personne] » (Delvolvé, 2011, pp. 1088–1092).

⁵ Pour de plus de détails, voir l'annexe 1.

⁶ L'intérêt pour l'approche intersectionnelle par le mouvement des femmes au Québec s'est accentué depuis le début du XXI^e siècle (Marchand et al., 2022, p. 65). Relais-Femmes, un organisme féministe de recherche et d'éducation, offre par exemple, une formation sur l'intersectionnalité depuis 2008. Dans une vision similaire, la Ville de Montréal s'est engagée à intégrer l'analyse différenciée selon le sexe dans une perspective intersectionnelle (ADS +) dans ces processus (Ville de Montréal, 2020). D'après son guide de l'ADS+ (Ville de Montréal, 2020), cette analyse se définit comme « à la fois un processus et un outil qui vise à tenir compte des réalités et des besoins particuliers des personnes lors de la mise en place d'initiatives. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances compétentes de la société sur le plan local, régional ou national ». Ce DLS s'inscrit dans la continuité des engagements de la Ville de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada dans le but de progresser dans l'intégration de l'analyse intersectionnelle dans leurs processus.

1. L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : une première approximation

Avec ses 145 090 résidents en 2021, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est le deuxième arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal (Statistique Canada, 2021a). Il est délimité par les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville (le Boulevard Crémazie présente une barrière physique) et Montréal-Nord au nord et par la Ville de Mont-Royal à l'ouest. À l'est, l'arrondissement est délimité par Saint-Léonard et au sud, par Rosemont-La-Petite-Patrie⁷. Les trois quartiers de l'arrondissement possèdent des caractéristiques communes, mais aussi des traits distinctifs. Le passé ouvrier et la forte concentration de locataires (72 % en 2016) se classent parmi leurs similitudes (Ville de Montréal, 2018, p. 34). Les trois quartiers comptent aussi, selon le recensement canadien de 2021, de nombreux résidents à faible revenu : 33 130 individus en 2016 et 30 600 individus en 2020 étaient dans une telle situation socioéconomique, soit une proportion de 23,2 % en 2016 et de 21,09 % en 2020 (Statistique Canada, 2021a; Ville de Montréal, 2018, p. 6)⁸. En comparaison, en 2020, l'agglomération de Montréal comptait une population à faible revenu dans les ménages privés de 321 885, ce qui représente 16,43 % de la population montréalaise (Statistique Canada, 2021a). Les quartiers de Saint-Michel et de Parc-Extension se caractérisent par une importante présence d'enfants de 14 ans et moins ainsi que de familles monoparentales. Ces quartiers sont confrontés à des défis tels que la sous-scolarisation et une forte concentration de pauvreté (Centraide du Grand Montréal, 2020). Les deux quartiers se distinguent également de Villeray par une proportion de personnes immigrantes plus élevée, c'est-à-dire par une population plus diversifiée sur le plan ethnoculturel. Villeray est souvent cité comme un exemple d'embourgeoisement accru, mais ce processus touche l'ensemble de l'arrondissement à divers degrés, en raison des projets immobiliers résidentiels et institutionnels (Centraide du Grand Montréal, 2020, p. 1).

Le territoire de l'arrondissement compte des points urbanistiques importants, comme l'ancienne gare Jean-Talon (actuellement le Métro Parc), des zones commerciales comme le centre commercial Le Boulevard, une diversité de services publics, comme les bibliothèques Saint-Michel, Parc-Extension et Le Prevost à Villeray, des Centres locaux de services communautaires (CLSC) pour chaque quartier, 22 écoles primaires et 10 écoles secondaires (sans compter les Centres éducatifs spécialisés)⁹. La mobilité est une dimension

⁷ Le quartier Villeray est délimité au nord par le boulevard Crémazie et au sud par la rue Jean-Talon, à l'ouest par l'avenue Casgrain et à l'est par la rue Garnier. Le quartier Saint-Michel est délimité au sud-ouest par l'avenue Papineau et la rue d'Iberville, au nord-est par les 24e et 25e avenues, au sud-est par la rue Bélanger et l'Autoroute 40 et, au nord-ouest, par la voie ferrée de Mascouche. Finalement, Parc-Extension est délimité au nord par le Boulevard Crémazie et l'Autoroute Métropolitaine, au sud et à l'est par la voie ferrée du Canadien Pacifique, et finalement, à l'ouest, par le boulevard de l'Acadie.

⁸ Ces données se basent sur la mesure de faible revenu après impôt (MFR-API), qui est « ...un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu après impôt rajusté du ménage observé au niveau des personnes, où "rajusté" indique que les besoins du ménage sont pris en considération » (Statistique Canada, 2016, en ligne).

⁹ L'arrondissement compte 22 écoles primaires, à savoir : les écoles Sainte-Cécile, Hélène-Boullé, Saint-Gérard, Gadbois, Marie-Favery, Saint-Arsène, Victor-Doré, Saint-Gabriel-Lalemant et l'Académie de Roberval à Villeray, les écoles Saint-Mathieu, Saint-Bernardin, Léonard-De Vinci, Saint-Lucie, Marie-Rivier, Montcalm, Saint-Noël-Chabanel, Lucien-Guilbault (secteur primaire) et Bienvenue à Saint-Michel et les écoles Barclay, Camille-Laurin, Barthélemy-Vimont et Saint-Pierre-Apôtre à Parc-Extension. L'arrondissement compte également avec 10 écoles secondaires, c'est-à-dire les écoles

essentielle à la qualité de vie en milieu urbain et communautaire, comme indiqué dans le chapitre 1. Cependant plusieurs obstacles urbains, dont les enclaves créées par les deux carrières (d'extraction de matériaux divers) à Saint-Michel, rendent difficiles les déplacements dans l'arrondissement et à l'intérieur des quartiers¹⁰. Par ailleurs, l'arrondissement est bien desservi en termes de transport en commun¹¹. Il détient aussi de nombreux espaces publics de divertissement, dont le parc Jarry et le parc Frédérick-Back (l'un des plus grands espaces verts de Montréal)¹².

Le taux de croissance à VSP, établi à 1,1 % de 2011 à 2016 (1 631 nouveaux résidents pendant cette période), est passé à 0,86 % de 2016 à 2021 (1 237 nouveaux résidents pendant cette période, pour un total de 145 090) (Ville de Montréal, 2022). Autrement dit, la population de l'arrondissement, qui se répartit sur une superficie de 16,5 km², se densifie et reprend peu à peu son niveau de population de 2001¹³. Au niveau des groupes d'âge en 2021, la proportion d'enfants, entre 0 et 14 ans, et de jeunes, entre 25 et 34 ans, est plus élevée à VSP que pour l'ensemble de la VDM : 27 910 (19,3 %) à l'arrondissement vis-à-vis 300 840 (17 %) à la Ville de Montréal. En ce qui concerne le segment d'âge entre 15 et 24 ans, la proportion est identique : 11,8 %, c'est-à-dire 17 110 (VSP) et 207 710 (VDM) jeunes, respectivement. Le même argument est valable pour les adultes âgés entre 35 et 64 ans : 56 520 des habitants de VSP appartiennent à cette tranche d'âge (38,9 %), un pourcentage presque identique aux 688 495 Montréalais et Montréalaises de ce groupe d'âge (39 %). Finalement, les personnes âgées de 65 ans et plus sont moins nombreuses à VSP que la moyenne montréalaise : 19 850 (13,7 %) à VSP vis-à-vis 295 480 (16,8 %) à la VDM (Ville de Montréal, 2022).

Les ménages recensés en 2016 étaient constitués par 2,2 personnes en moyenne. Les personnes vivant seules représentaient 40 % des ménages privés; le nombre de ménages dans cette catégorie a ralenti sa progression entre 2011 et 2016 (Ville de Montréal, 2018, p. 5). Entre temps, entre 2011 et 2016, les familles avec des enfants ont baissé de 0,8 %. Dans cette dernière année, parmi les 35 205 familles recensées, 23 630 d'entre elles vivaient avec des enfants, ce qui équivaut à près des deux tiers des unités familiales. Malgré ces chiffres, une diminution (entre 2011 et 2016) de 2 055 familles avec enfants fut enregistrée dans

Georges-Vanier, Sophie-Barat, Henri-Julien, Joseph-Charbonneau et le John F. Kennedy High School à Villeray, les écoles Joseph-François-Perrault, Lucien-Guilbault (secteur secondaire), Louis-Joseph-Papineau et le collège privé Reine-Marie à Saint-Michel et l'École Lucien-Pagé à Parc-Extension. Notons que sur ce total de 32 centres éducationnels, 14 se trouvent à Villeray, 13 à Saint-Michel et cinq à Parc-Extension. VSP compte un collège d'enseignement général et professionnel (Cégep) dans le quartier Parc-Extension dédié à l'éducation continue et le campus *Language School* du Cégep anglophone Vanier. Le campus MIL de l'Université de Montréal se situe juste à côté de ce nouveau campus collégial, les deux fondés en 2019.

¹⁰ Le déplacement à l'intérieur de son territoire n'est pas toujours facile. Il existe différents obstacles urbains comme l'autoroute Métropolitaine, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), les différentes voies ferrées et l'emplacement des carrières qui accentuent les difficultés de déplacement, notamment à pied.

¹¹ Au niveau du métro, les lignes orange (stations Crémazie, Jarry et Jean-Talon) et bleu (stations Acadie, Parc, De Castelnau, Fabre, D'Iberville et Saint-Michel) desservent le territoire, alors que plusieurs lignes d'autobus – dont la 10 (Avenue de Lorimier), la 193 (rue Jarry), la 93 (rue Jean-Talon) et la 94 (rues Frontenac et d'Iberville), favorisent les déplacements (Société de transport de Montréal, n.d., en ligne). De plus, le Réseau de transport métropolitain (RTM) s'arrête à la gare Parc (Exo, n.d., en ligne).

¹² Pour une liste complète des parcs, visiter :

https://montreal.ca/lieux?dc_coverage.boroughs.code=VSMPEetmtl_content.lieux.installation.code=PARC.

¹³ L'arrondissement se classe au deuxième rang sur les 19 arrondissements de la VDM en ce qui concerne la densité territoriale. Il compte 8 798,7 habitants par km² en 2021 (Ville de Montréal, 2021b).

l'arrondissement. Selon l'atlas démographique de l'arrondissement, il semblerait que cette tendance (jeunes couples, aisés, sans enfant) se dénote principalement dans le quartier Villeray (Ville de Montréal, 2018). Plus récemment, au niveau des logements en 2021, il est possible de compter 1 966 logements en habitations à loyer modique (HLM), 280 logements publics non-HLM, notamment des sociétés d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), et des logements affiliés à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), 810 logements reliés à des organisations à but non lucratif (OBNL) et 1 087 coopératives d'habitation (Ville de Montréal, 2021c). De plus, nous pouvons constater une hausse de 2,3 % des logements privés occupés entre 2016 et 2021 (Ville de Montréal, 2021a, p. 6). La moitié de la population de l'arrondissement en 2016, ce qui représente une proportion de 50 %, est bilingue. Le français demeure la langue la plus couramment utilisée à la maison. Outre que le français, l'anglais, l'espagnol et l'arabe sont parmi les langues les plus couramment utilisées à domicile (Ville de Montréal, 2018).

2. L'arrondissement à la lumière de l'Indice canadien de défavorisation multiple (ICDM)

Il y a diverses façons d'étudier les aspects sociodémographiques d'un territoire. Le CIPC fait souvent appel à l'Indice canadien de défavorisation multiple (ICDM) de Statistique Canada, un instrument qui distribue 18 variables en quatre dimensions (dépendance économique, instabilité résidentielle, vulnérabilité situationnelle, et composition ethnoculturelle) pour mesurer la vulnérabilité socioéconomique des résident(e)s d'un quartier, de leurs familles et de leurs communautés dans des unités territoriales spécifiques, c'est-à-dire des « aires de diffusion »¹⁴. Au CIPC nous nous intéressons surtout aux trois premières dimensions, qui nous permettent d'étudier non seulement les aspects

Encadré 1. Pourquoi la composition ethnoculturelle n'est pas la meilleure variable pour rendre compte de la vulnérabilité sociale?

À Montréal, un immigrant sur cinq déclarait avoir été victime de discrimination ou avoir été traité injustement entre 2009 et 2014 (Arora, 2019). Reconnaître la présence de discrimination est fondamental pour mieux prévenir de la violence chez les jeunes. En effet, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) note que les cas de violence parmi ce segment de la population augmentent, sans s'y limiter, dans des lieux caractérisés par des contextes comprenant l'exclusion sociale et la discrimination (Organisation mondiale de la santé, 2015, p. 55). Il est à souligner que le nombre de crimes haineux déclarés par la police — en particulier les crimes motivés par la haine de la religion, de la race ou de l'origine ethnique — a augmenté au Canada depuis 2014 (Arora, 2019). Ces situations, auxquelles sont confrontés les immigrants et les autres minorités visibles, sont cruciales pour comprendre pourquoi la *composition ethnoculturelle* fait partie de l'ICDM. Toutefois, le fait d'appartenir à la diversité n'est pas en soi une *cause* de vulnérabilité. Bien au contraire, et dans une perspective intersectionnelle, il s'agit d'une variable qui doit être prise en compte pour mieux comprendre des degrés de vulnérabilité, notamment avec d'autres facteurs de risque et de protection. À Montréal, la diversité ethnoculturelle n'est pas concentrée géographiquement (il s'agit d'une réalité ethnographique sur l'ensemble de l'île).

¹⁴ Les « aires de diffusion » sont des unités géographiques qui correspondent à environ 700 habitants, et qui sont utilisées par Statistique Canada.

sociodémographiques d'un territoire, mais aussi les facteurs de risque et de protection (pour une discussion sur la composition ethnoculturelle, voir l'encadré 1)¹⁵.

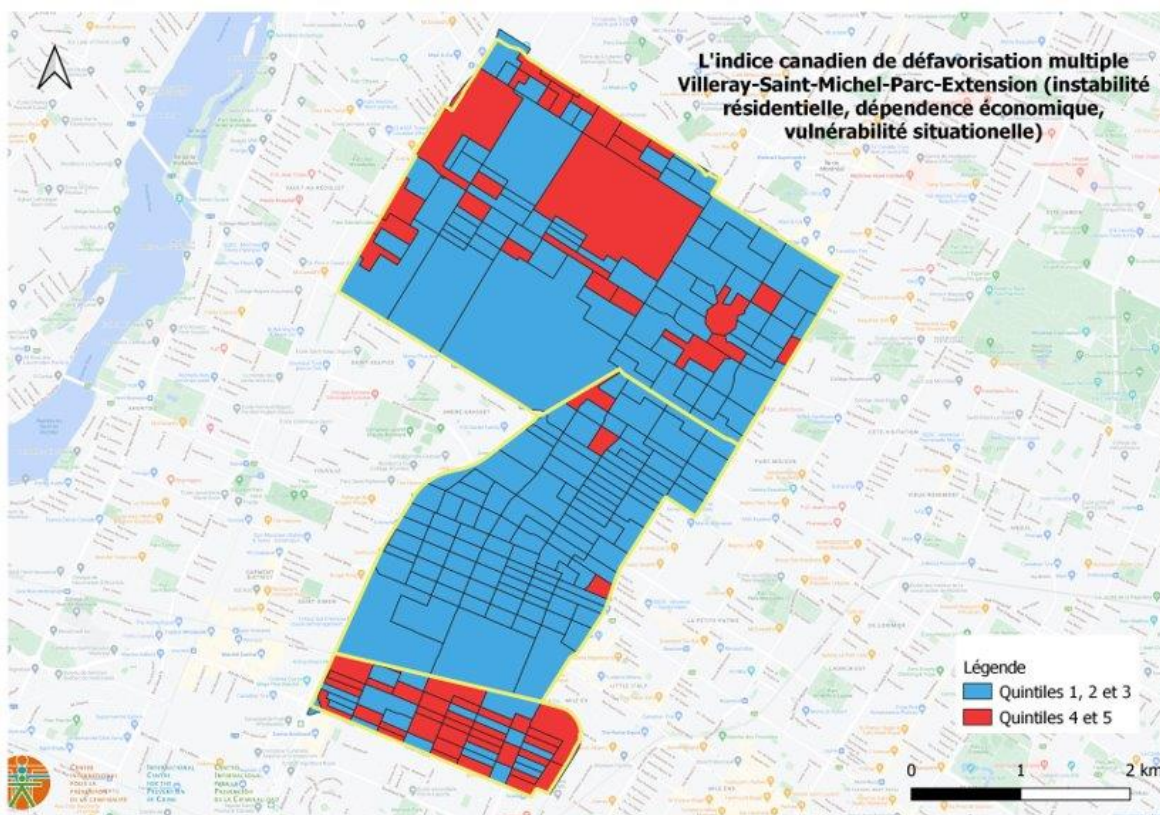
La *dépendance économique*, notamment reliée aux personnes inactives économiquement, ou au chômage (aide gouvernementale) (Statistique Canada, 2019), est une mesure importante puisque le taux de chômage est associé à la criminalité et à la pauvreté, lesquelles sont, à leur tour, fréquemment reliées aux crimes violents (Dong et al., 2020; Sécurité publique Canada, 2015). *L'instabilité résidentielle* permet de mieux saisir la vulnérabilité d'un quartier en termes d'occupation des logements par les familles et de fluctuation des habitants au fil du temps. Enfin, la *vulnérabilité situationnelle* mesure l'état des logements, la proportion de personnes entre 25 et 64 ans sans diplôme d'études secondaires et la proportion des personnes se déclarant autochtones (Statistique Canada, 2019). La section suivante permet d'examiner chaque variable plus en détail chaque variable à VSP.

Tableau 1. ICDM à VSP (2016)

	Dépendance économique	Instabilité résidentielle	Vulnérabilité situationnelle
VSP	2.76	4.32	3.98
Île-de-Montréal	2.64	3.98	3.09

¹⁵ Un facteur de risque est défini comme une influence négative dans la vie des personnes ou dans une communauté (Sécurité publique Canada, 2015). En sens contraire, des croyances positives, une bonne estime de soi, les succès scolaires, la supervision des parents, le soutien social, l'engagement dans la collectivité, une bonne santé mentale, la présence de modèles positifs (adultes, mentors, entraîneurs), un emploi stable, un hébergement stable et l'offre de services (sociaux, de loisirs, cultures, etc.), constituent des facteurs de protection sur lesquels peut se construire la résilience d'une communauté (Sécurité publique Canada, 2015).

Carte 1. L'indice canadien de défavorisation multiple à VSP



Note : Cette carte représente l'indice de défavorisation multiple selon cinq niveaux de quintile. Les zones en bleu représentent les zones où les trois facteurs de l'ICDM se situent entre 1 et 3, c'est-à-dire parmi les niveaux les moins élevés. Au contraire, les zones en rouge représentent les zones où les trois facteurs de l'ICDM se situent entre 4 et 5.

Source : Statistiques Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0001/452000012019002-fra.htm>. Traitement CIPC.

D'un point de vue général, en observant l'Indice canadien de défavorisation multiple, il est d'abord possible de constater que celui de VSP se situe à un niveau supérieur à celui de la moyenne montréalaise. Plus précisément, la dépendance économique est le seul taux qui se rapproche de la moyenne montréalaise (2,76 à VSP par rapport à 2,64 à Montréal) de l'ICDM (Tableau 1, page 12). En effet, l'arrondissement compte en moyenne presque autant de personnes inactives économiquement ou en situation de chômage que le reste de Montréal. Ensuite, l'instabilité résidentielle, quant à elle, est notamment plus élevée à VSP, encore une fois en comparaison à la moyenne montréalaise. Ceci suggère que les résidents de l'arrondissement sont particulièrement sensibles à l'égard de l'occupation des logements par les familles et à la fluctuation des habitants au fil du temps¹⁶. Puis, VSP présente un niveau plus élevé de vulnérabilité situationnelle. Ces

¹⁶ Des études montrent que les jeunes, surtout les enfants, qui ont connu des déménagements plus fréquents dans leur vie sont plus à risque de développer des problèmes émotionnels et d'avoir des problèmes d'apprentissage et de

moyennes cachent toutefois des différences marquées entre les quartiers illustrés par la Carte 1 de la page 13. À première vue, le quartier de Parc-Extension, le territoire nord du quartier de Saint-Michel et le secteur autour du parc François-Perrault au sud de ce quartier représentent les zones avec le plus grand indice de défavorisation multiple. Cependant, entre ces deux quartiers, Villeray se porte bien, avec une majorité des zones moins touchées par les vulnérabilités sociales (sous la barre des quintiles 4 et 5)¹⁷.

3. Approche générale et structure de ce diagnostic local de sécurité

Ce DLS présente un portrait des violences subies par les filles, les femmes et les aînées qui aspire à mettre de l'avant une analyse intersectionnelle. Cette approche affirme, entre autres, que le croisement des systèmes d'oppression et de reproduction des inégalités sociales produit des expériences spécifiques (Bilge, 2009; Courcy et al., 2022), dans ce cas en particulier, auprès des filles, des femmes et des aînées de VSP. Naturellement, ce DLS, qui s'inscrit dans le courant des démarches de recherche-action, ne prétend pas se constituer en une étude scientifique macrosociologique sur des structures d'exclusion pouvant affecter les femmes de l'arrondissement. Au contraire, ce portrait est plutôt microsociologique, c'est-à-dire concret, inductif, qui puise sur des expériences individuelles, et sur des données criminelles référant à des affaires policières, vécues par les filles, les femmes et les aînées de l'arrondissement. C'est justement l'*intersection* entre les expériences individuelles et la *sûreté* des filles, des femmes et des aînées de l'arrondissement, qui nous permet de gagner en précision en ce qui concerne les vécus au féminin.

Ce DLS aspire également à établir les bases d'une analyse des violences subies par les femmes à VSP à partir d'une approche préventive de santé publique. Comme point de départ, nous proposons de baser notre réflexion sur les définitions des quatre natures de la violence – physique, sexuelle, psychologique et de la négligence (voir les détails plus tard) – élaborées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il est important de rappeler que, d'un point de vue général, l'OMS définit la violence comme : « ...la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, des problèmes de développement, des privations ou le décès » (Krug et al., 2002, p. 5; Laforest et al., 2018, p. 7). Ce rapport porte donc principalement sur la violence *interpersonnelle*, c'est-à-dire celle qui se produit entre un ou plusieurs individus, connus ou inconnus, et qui peut prendre les quatre formes mentionnées, c'est-à-dire physique, sexuelle, psychologique et négligence¹⁸.

comportement à l'école (Waterston et al., 2015). Notons, cependant, qu'à elle seule, cette variable n'indique pas automatiquement une vulnérabilité accrue. Bien au contraire, des multiples facteurs pouvant se croiser à plusieurs niveaux (Theodos et al., 2018, p. 2) expliquent pourquoi les gens déménagent.

¹⁷ Les zones de quintiles 1, 2 et 3 représentées en bleu indiquent que les trois dimensions de l'ICDM se situent entre 1 et 3. Les zones de quintiles 4 et 5 représentées en rouge indiquent que les trois dimensions de l'ICDM se situent entre 4 et 5.

¹⁸ Il convient de souligner que l'OMS identifie aussi deux autres types de violence, à savoir l'*auto-infligée* (un individu est la victime de ses propres agressions) et la violence *collective* sociale, économique ou politique (les individus sont victimes en tant que membres d'une collectivité de l'action d'autres groupes ou acteurs collectifs) (Krug et al., 2002, p. 7).

Ce rapport est constitué de quatre chapitres et deux annexes. Dans le premier chapitre, nous présentons une analyse quantitative des crimes contre la personne subie par les femmes de VSP entre 2015 et 2021¹⁹. Nous convenons que les notions de *crime* et de *violence* ne sont pas des synonymes, mais nous postulons qu'un portrait des crimes peut aider à mieux saisir la question de la violence²⁰. Les données criminelles à notre disposition nous permettent de couvrir la totalité des trois grandes tranches d'âge qui intéressent cette recherche, à savoir les jeunes femmes (de 12 à 25 ans, dont les adolescentes âgées de 12 à 17 ans et les jeunes adultes âgées de 18 à 25 ans), les femmes adultes (de 26 à 64 ans) et les aînées (de 65 à 98 ans). Elles nous permettent aussi d'isoler les affaires criminelles les plus fréquentes et d'identifier des « points chauds » dans VSP, ce qui nous permet de proposer quelques considérations concernant la mobilité des filles, des femmes et des aînées de l'arrondissement.

Le deuxième chapitre traite des violences subies par les jeunes femmes, notamment les adolescentes et les jeunes adultes. Certes, les femmes de tous les âges peuvent être exposées à divers types de violence, mais la recherche de terrain suggère que cette tranche d'âge est particulièrement touchée par la violence sexuelle, la violence psychologique et les cyberviolences. À cet égard, les violences sexuelles sont définies comme « ...tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou actes visant un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail » (Krug et al., 2002, p. 165). Aussi, la violence psychologique est définie comme « ...le fait de ne pas veiller à offrir un environnement convenable et positif, et de commettre des actes qui nuisent à la santé et au développement affectifs » (Krug et al., 2002, p. 66). En ce qui concerne la cyberviolence, il s'agit d'un comportement qui découle de la transposition de la violence physique, sexuelle et psychologique (voir définition plus loin), à travers, et facilité par, les technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le but de causer un préjudice physique, sexuel ou psychologique à autrui²¹.

¹⁹ Pour des raisons logistiques et éthiques, les enfants (filles âgées de 0 à 11 ans) ne font pas partie de cette recherche. Pour plus de détails, voir l'annexe 1.

²⁰ Multiples sont ceux et celles qui signalent que le concept de *violence* alimente celui de *crime* et vice-versa. Riedel et Welsh (2002, p. 3), par exemple, indiquent qu'une des façons les plus courantes de définir la violence est en considérant seulement les formes criminelles de celle-ci, en arguant que la violence est l'utilisation illégale de la force. Or, ce qui constitue un crime varie dans le temps et dans l'espace. Pour le CIPC, l'enjeu consiste à référer aux deux concepts sans les confondre et à clarifier les relations existantes entre les deux. En 2017, Statistique Canada, en collaboration avec les services policiers, a introduit une définition d'affaire criminelle dite « fondée » dans le programme de la DUC. Inclure les événements pour lesquels il n'existe pas de preuve crédible pouvant confirmer que ceux-ci n'ont pas eu lieu a permis de mettre en application une approche davantage axée sur les victimes d'actes criminels, mais qui a tout de même nécessité des changements aux normes de déclaration relatives à la DUC qui sont rentrés en vigueur en 2018. Cette nouvelle définition comprend également les affaires fondées sur des rapports fournis par une tierce partie.

²¹ Les TIC comprennent, sans s'y limiter, Internet, les ordinateurs, les serveurs, la technologie numérique ainsi que les appareils, les téléphones et les réseaux de télécommunication numériques. Si un texte électronique ou un message sur un réseau social véhicule un acte criminel, par exemple une menace ou du harcèlement criminel, il se qualifie comme un « cybercrime ». L'ensemble de comportements associés à la cyberviolence sera défini plus en détail dans le deuxième chapitre.

Le troisième chapitre traite des violences subies par les femmes adultes, notamment dans les espaces privés et publics. Au cours du chapitre, nous verrons que malgré les réticences exprimées par les femmes lors de nos ateliers, les données quantitatives et l'analyse géolocalisée suggèrent que celles-ci sont majoritairement victimes de crimes contre la personne dans l'espace privé, souvent par des membres de leur entourage immédiat (membres de la famille et des connaissances). En ce qui concerne les violences dans l'espace public, nous soulignons le poids de ce que nous appellerons la « charge mentale », c'est-à-dire une situation dans laquelle, en plus de prendre soin de leur propre sécurité, les femmes adultes doivent aussi veiller à la sécurité de leurs familles, notamment de leurs enfants.

Le quatrième chapitre se penche sur la sûreté des femmes âgées. On s'intéresse ici à la négligence, une forme de violence qui, avec les violences physique, sexuelle et psychologique, complète les quatre formes de violences définies par l'OMS. On entend par négligence le fait de « ...refuser de s'acquitter d'une obligation de soin ou ne pas s'en acquitter. Cela peut supposer un acte conscient et une intention visant à infliger une détresse physique ou morale... » (Krug et al., 2002, p. 141)²². À cet égard, le gouvernement du Québec (2017) a développé une grille d'analyse qui propose, entre autres, d'approcher cette question à travers le concept de « maltraitance », qui peut se manifester sous diverses formes, notamment de violence et de négligence. Plus concrètement, les maltraitances matérielle ou financière (section 1), psychologique (section 2) et organisationnelle (section 3) sont analysées dans ce DLS.

Enfin, les deux annexes, de nature méthodologique, sont composées de quatre sections. Premièrement, et dans le but de faciliter une bonne interprétation des données quantitatives présentées dans le chapitre 1, la base de données du LabSU est décrite, celle-ci provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Deuxièmement, nous décrivons la recherche qualitative que nous avons réalisée. Plus précisément, 19 activités sous le format d'ateliers et de groupes de discussion, entre autres, ont été réalisés entre le 26 octobre 2022 et le 8 février 2023. Troisièmement, il convient de souligner les limites de cette recherche. Sur ce point, des efforts en matière d'innovation sont donc mis en évidence. Quatrièmement, la deuxième annexe contient la lettre de consentement et d'information présentée aux participants de nos activités. Nous invitons le lectorat à prendre connaissance de ces considérations méthodologiques, car elles permettent de contextualiser et de nuancer les propos élaborés au cours des chapitres.

²² Il convient de rappeler que d'un point de vue général, la maltraitance « ...peut être physique ou psychologique, avec des agressions verbales notamment. Elle peut aussi passer par de mauvais traitements sur le plan financier ou matériel (Krug et al., 2002, p. 140). Quand elle est dirigée à des jeunes, elle réfère à « toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de services sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir » (Krug et al., 2002, p. 65).

CHAPITRE 1. PORTRAIT QUANTITATIF DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

SYNTHÈSE

1. Les trois infractions à caractère sexuel (contact sexuel, agression sexuelle et distribution d'images intimes) sont majoritairement subies par des filles, à des taux qui s'élèvent parfois au-delà de neuf personnes sur dix en comparaison aux garçons. De plus, les voies de fait et les harcèlements criminels représentent respectivement 49,51 % et 67,5 % (proportion des femmes face aux hommes) des victimes âgées entre 12 et 17 ans. Les proportions hommes/femmes des deux infractions s'accroissent pour atteindre désormais 69,85 % et 85,25 % pour les victimes âgées entre 18 et 25 ans.
2. Parmi les quatre infractions les plus fréquemment subies par les femmes de 26 à 64 ans, nous pouvons mentionner : les voies de fait (niveau 1), les harcèlements criminels, les agressions sexuelles et les séquestrations.
3. Parmi les infractions les plus fréquentes dans l'arrondissement chez les personnes âgées de 65 ans et plus, uniquement les harcèlements criminels sont subis majoritairement par des femmes de 65 ans et plus.
4. Les cartes des « zones chaudes » des jeunes femmes et des aînées suggèrent que ces deux groupes d'âge subissent plus de violence dans les espaces publics.
5. Les filles et les jeunes femmes doivent aboutir à plusieurs stratégies pour gérer le risque de devoir affronter une situation de violence qui commence par le fait d'être suivies, mais qui peut potentiellement dégénérer en d'autres types de cadres plus délicats.

Les témoignages de violence physique dans le milieu scolaire et dans l'espace privé ont fréquemment été évoqués au cours des activités menées sur le terrain. À l'école, il est plus question de conflits spontanés entre élèves ou des règlements de compte. Cette violence physique dans l'espace privé demeure néanmoins difficile à cerner. D'un point de vue quantitatif, les données de la DUC indiquent que les voies de fait (niveau 1) et les agressions armées sont les infractions les plus fréquemment subies par les filles et jeunes femmes de VSP. Néanmoins, il demeure que d'un point de vue qualitatif, les témoignages des filles et des femmes âgées entre 12 et 25 ans ont très peu abordé directement les violences physiques. Ainsi, tout porte à croire que la question des violences physiques, dans l'espace privé, mais pas seulement, demeure taboue. Les intervenantes, plus enclines à discuter du sujet, nous ont révélés que les manifestations de la violence physique existent bel et bien. Dans le milieu scolaire, il nous a été rapporté qu'il était important de rappeler aux jeunes en classe que les coups de ceinture ou de bâton de la part d'un parent ne sont pas des comportements acceptables.

Ce chapitre se divise en trois sections. La première présente une analyse quantitative des crimes contre la personne subis chez les filles, les femmes et les aînées de VSP de 2015 à 2021, et répertoriés par le SPVM²³. Dans la deuxième section, nous géolocalisons l'analyse en offrant une visualisation géographique des points « chauds » de l'arrondissement où se concentrent la plupart de signalements effectués par la police. La troisième section élabore quelques réflexions concernant les mobilités des femmes dans l'arrondissement. Tel que nous l'expliquons à ce moment, la mobilité constitue une condition fondamentale de la qualité de vie en milieu urbain et communautaire, qui dépasse la seule question du déplacement des individus d'un point à l'autre²⁴.

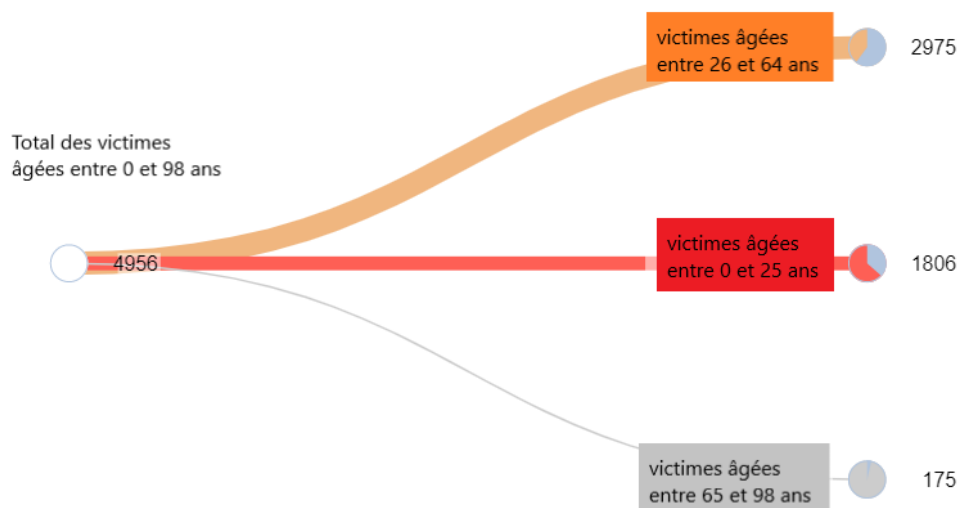
1. Portrait quantitatif des crimes subis chez les filles, femmes et aînées de VSP

Entre 2015 et 2021, la police a rapporté, à travers le programme de la DUC, 4 956 femmes victimes de crimes contre la personne à VSP. Sur ce total, qui représente aussi les victimes dont l'âge est connu (Graphique 1, page 19), nous comptons 1 806 femmes âgées entre 0 et 25 ans (36,44 % du total), 2 975 femmes âgées entre 26 et 64 ans (60,03 %) et 175 femmes âgées entre 65 et 98 ans (3,53 %). Nous pouvons constater que les groupes de femmes adultes sont le plus susceptibles d'être victimes d'un crime dans l'arrondissement. Ceci est certainement dû au fait que cette catégorie d'âge inclut le plus grand nombre d'années (38) et ainsi le plus grand nombre de victimes, cinq de plus que les aînées (33 années) et 13 de plus que les jeunes (25 années).

²³ Selon Statistique Canada, les crimes contre la personne comportent l'usage de la violence contre une personne ou la menace d'en faire usage. Ces crimes « ... comprennent l'homicide, les tentatives de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié. Le vol qualifié est considéré comme un crime contre la personne, car contrairement aux autres types de vol, il comporte l'usage de la violence ou la menace d'en faire usage » (Statistique Canada, 2015a, en ligne).

²⁴ La mobilité urbaine est définie comme « l'aisance de déplacement des personnes par tout moyen de transport, actif ou motorisé, dans une aire urbaine » (Gouvernement du Québec, 2022).

Graphique 1. Répartition des victimes femmes par groupe d'âge (VSP, 2015-2021)



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Note : Ce tableau illustre la répartition des victimes femmes par groupe d'âge dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension entre 2015 et 2021. Comme il fut mentionné, les 0 à 25 ans représentent 26,3 % de la totalité des âges mentionnés, c'est-à-dire entre 0 à 98 ans, tandis que les 26 à 64 ans représentent 39,4 % et les 65 à 98 ans représentent 34,3 % des 0 à 98 ans.

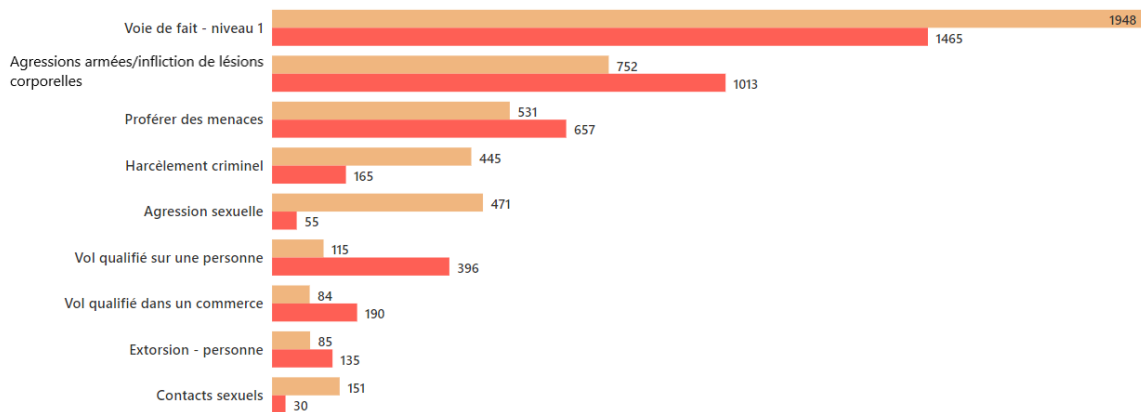
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec. Traitement CIPC.

Le Graphique 2 de la page 20 démontre les crimes les plus fréquents chez les victimes des crimes contre la personne à VSP, toujours entre 2015 et 2021. Parmi l'ensemble des femmes de l'arrondissement, tous âges confondus, la plupart ont subi des voies de fait (1 948 victimes, c'est-à-dire 57,08 % du total de victimes femmes en comparaison des victimes hommes rapportées par la police)²⁵. Les agressions armées/inflictions de lésions corporelles suivent (752 victimes; 42,61 %), ainsi que les proférations de menaces (531 victimes; 44,7 %), les harcèlements criminels (445 victimes; 72,95 %), les agressions sexuelles (471 victimes; 89,54 %), les vols qualifiés sur la personne (115 victimes; 22,5 %), les vols qualifiés dans un commerce (84 victimes; 30,66 %), les extorsions sur une personne (85 victimes; 38,64 %) et les contacts sexuels (151 victimes; 83,43

²⁵ Les voies de fait de niveau 1 représentent les affaires «...les plus fréquentes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015b). Les voies de fait de niveau 2 sont armées, causant des lésions corporelles, ou sont celles dans lesquelles il y a présence, utilisation ou menace d'utilisation d'une arme, qu'elle soit vraie ou fausse. Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015b). Enfin, les voies de fait de niveau 3, « connues sous le nom de « voies de fait graves », comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015b).

%)²⁶. Il convient de souligner que parmi les infractions les plus fréquentes dans l'arrondissement (tous âges confondus), quatre d'entre elles sont subies majoritairement par des femmes. Remarquons également que les agressions sexuelles (89,54 %) les concernent beaucoup plus que les vols qualifiés sur la personne (22,5 %).

Graphique 2. Les infractions les plus fréquentes chez les victimes selon le sexe (VSP, 2015-2021)



^p Les données de 2021 sont provisoires.

Note : Ce graphique représente les infractions les plus fréquentes chez les victimes pour les hommes (en rouge) et pour les femmes (en orange), tous les âges confondus.

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec. Traitement CIPC.

²⁶ Les définitions des infractions suivantes proviennent du Code Criminel du Canada (Code Criminel du Canada, 2023). Les agressions armées ou les inflictions de lésions corporelles réfèrent à une voie de fait, qui selon le cas : « (a) porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; (b) inflige des lésions corporelles au plaignant; (c) étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant » (voir article 267). Les proférations de menaces réfèrent à une « infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace : (a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un; (b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles; (c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un » (voir article 264.1 (1)). Le harcèlement criminel réfère à l'interdiction « ...d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre – compte tenu du contexte – pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances » (voir article 264 (1)). Un vol qualifié (personne et commerce) réfère selon les cas à voler : « a) pour extorquer la chose volée ou empêcher ou maîtriser toute résistance au vol, emploie la violence ou des menaces de violence contre une personne ou des biens; b) vole quelqu'un et, au moment où il vole, ou immédiatement avant ou après, blesse, bat ou frappe cette personne ou se porte à des actes de violence contre elle » (voir l'article 343 pour plus de détails). Une extorsion réfère à « quiconque, sans justification ou excuse raisonnable et avec l'intention d'obtenir quelque chose, par menaces, accusations ou violence, induit ou tente d'induire une personne, que ce soit ou non la personne menacée ou accusée, ou celle contre qui la violence est exercée, à accomplir ou à faire accomplir quelque chose » (voir article 346 (1)). Les voies de fait sur un policier réfèrent à une agression physique « contre un fonctionnaire public ou agent de la paix agissant dans l'exercice de leurs fonctions, ou une personne qui leur prête main-forte » (voir l'article 270 (1) pour plus de détails). Voir les définitions des agressions et contacts sexuels à la note de bas de page 28 de cette section.

Désagrégeons l'analyse par groupe et sous-groupe d'âge²⁷. Débutons par les jeunes filles, notamment les adolescentes. Parmi les filles âgées de 12 à 17 ans, nous comptons 102 voies de fait (49,51 % du total de victimes rapportées par la police), 65 agressions armées/inflictions de lésions corporelles (40,63 %), 14 vols qualifiés sur la personne (12,73 %), 91 contacts sexuels (92,86 %), 83 agressions sexuelles (96,51 %), 36 proférations de menaces (47,37 %), 27 harcèlements criminels (67,5 %), 19 intimidations sur une personne non associée au système juridique (61,29 %), 27 distributions d'images intimes (90 %) et 8 extorsions sur une personne (47,06 %). Parmi les dix infractions les plus fréquentes chez les victimes de cette tranche d'âge, cinq d'entre elles sont subies majoritairement par des adolescentes, c'est-à-dire les contacts sexuels, les agressions sexuelles, les harcèlements criminels, les intimidations sur une personne non associée au système judiciaire et les distributions d'images intimes. Aussi, les trois infractions à caractère sexuel (contact sexuel, agression sexuelle et distribution d'images intimes) sont majoritairement subies par des adolescentes, à des taux qui s'élèvent parfois au-delà de neuf personnes sur dix en comparaison aux adolescents²⁸. Il convient de souligner que la proportion des voies de fait et des menaces est presque similaire entre les filles et les garçons.

Examinons maintenant les données concernant les femmes âgées de 18 à 25 ans victimes de crimes contre la personne. Dans cette tranche d'âge, 431 ont subi des voies de fait (69,85 % du total de victimes rapportées par la police), 141 des agressions armées/inflictions de lésions corporelles (48,96 %), 90 des proférations de menaces (53,89 %), 83 des agressions sexuelles (95,65 %), 35 des vols qualifiés sur la personne (26,52 %), 104 des harcèlements criminels (85,25 %), 27 des vols qualifiés dans un commerce (36,49 %), 22 des extorsions sur une personne (36,07 %) et 41 des séquestrations (80,39 %). Cinq des infractions les plus fréquentes pour cette tranche d'âge ont été subies par des jeunes femmes adultes, à savoir : les voies de fait (niveau 1), les proférations de menaces, les agressions sexuelles, les harcèlements criminels et les séquestrations²⁹. Les agressions sexuelles demeurent très significatives (95,65 %) chez les jeunes femmes victimes de crimes contre la personne. Finalement, les voies de fait et les harcèlements criminels, qui représentent respectivement 49,51 % et 67,5 % chez les victimes âgées entre 12 et 17 ans, représentent respectivement 69,85 % et 85,25 % des victimes âgées entre 18 et 25 ans.

Dans son ensemble, tel que le Tableau 2 de la page 23 le démontre, les trois crimes qui ont généré le plus de victimes à l'arrondissement, peu importe le groupe d'âge, sont les voies de fait (niveau 1), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles et les proférations des menaces. Notons aussi que les agressions sexuelles apparaissent en quatrième place chez les 12 à 25 ans et les 26 à 64 ans, que les harcèlements

²⁷ Les crimes les plus fréquents pour un groupe d'âge peuvent se répéter pour les autres groupes d'âge, dans un ordre plus ou moins similaire.

²⁸ Selon l'article 151 du Code Criminel du Canada, un contact sexuel englobe : « Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant âgé de moins de seize ans » (*Code Criminel (L.R.C. (1985), Ch. C-46, Art.151*), 2023). Ainsi, nous pouvons différencier ce crime à caractère sexuel de l'agression sexuelle définie à l'article 273-1 comme : « Commet une agression sexuelle grave quiconque, en commettant une agression sexuelle, blesse, mutile ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger » (*Code Criminel (L.R.C. (1985), Ch. C-46, Art. 273-1*), 2023). Il est à noter que l'utilisation du terme « agression sexuelle » présent à plusieurs reprises dans ce DLS fait référence exclusivement cette infraction précise.

²⁹ Les jeunes adultes ont majoritairement subi des crimes que les adolescentes n'ont pas connus de façon importante : les vols qualifiés dans un commerce, les séquestrations et les tentatives de meurtre apparaissent dans la liste des crimes les plus fréquents chez les jeunes adultes victimes, mais pas dans la liste chez les adolescentes.

criminels apparaissent en sixième place chez les 12 à 17 ans et en quatrième place chez les 26 à 64 ans et les 65 à 98 ans, et que les vols qualifiés sur une personne prennent la quatrième place chez les 12 à 25 ans et la sixième chez les 26 à 64 ans et les 65 à 98 ans.

Passons maintenant en revue les femmes âgées de 26 à 64 ans victimes de crimes contre la personne. Entre 2015 et 2021, 1 290 femmes adultes ont été victimes de voies de fait à VSP (57,08 % du total de victimes rapportées par la police); 458 femmes ont subi des agressions armées/inflictions de lésions corporelles (41,79 %), 340 des proférations de menaces (43,09 %), 300 des harcèlements criminels (72,29 %), 232 des agressions sexuelles (88,55 %), 55 des vols qualifiés sur la personne (24,02 %), 51 des vols qualifiés dans un commerce (27,42 %), 45 des extorsions (38,79 %), 53 des séquestrations (75,71 %) et 20 ont été victimes d'intimidation sur une personne non associée au système juridique (31,25 %). Parmi les infractions les plus fréquentes dans l'arrondissement, quatre d'entre elles sont subies majoritairement par des femmes de 26 à 64 ans, à savoir : les voies de fait (niveau 1), les harcèlements criminels, les agressions sexuelles et les séquestrations. Parmi ces infractions, les agressions sexuelles, les séquestrations et les harcèlements criminels sont majoritairement subis par les femmes adultes.

En dernier lieu, examinons les données correspondantes aux aînées. Parmi les victimes de crimes contre la personne dont on connaît l'âge et le sexe, nous pouvons compter 67 aînées qui ont subi des voies de fait (41,36 %), 28 des agressions armées/inflictions de lésions corporelles (38,36 %), 31 des proférations de menaces (44,93 %), 10 des extorsions (40 %), 13 des harcèlements criminels (54,17 %) et 7 des vols qualifiés (30,43 %)³⁰. Parmi les infractions les plus fréquentes dans l'arrondissement pour cette tranche d'âge, seulement les harcèlements criminels sont subis majoritairement par des femmes de 65 ans et plus. Néanmoins, plusieurs infractions se situent presque à égalité dans la proportion des infractions subies par des femmes aînées et des hommes aînés, dont les voies de fait de niveau 1 (41,36 % chez les aînées), les proférations de menaces (44,93 % chez les aînées), les extorsions sur la personne (40 % chez les aînées) et les harcèlements criminels (54,17 % chez les aînées).

³⁰ Les signalements concernant les quatre autres infractions (les vols qualifiés dans un commerce, l'intimidation d'une personne non associée au système judiciaire, les vols qualifiés dans une institution financière et les séquestrations) ne dépassent pas la barre des cinq infractions. Pour des raisons de protection de la vie privée, celles-ci ne peuvent pas être publiées, car le volume trop bas pourrait permettre d'identifier les personnes impliquées.

Tableau 2. Dix infractions les plus fréquentes chez les femmes et les hommes victimes de crime contre la personne à VSP, 2015-2021^(p)

Victimes 12-17 ans			Victimes de 18 à 25 ans			Victimes de 26 à 64 ans			Victimes de 65 à 98 ans		
Infraction	F	H	Infraction	F	H	Infraction	F	H	Infraction	F	H
Voie de fait (niveau 1)	102	104	Voie de fait (niveau 1)	431	186	Voie de fait (niveau 1)	1290	970	Voie de fait (niveau 1)	67	95
Agressions armées/inflictions de lésions corporelles	65	95	Agressions armées/inflictions de lésions corporelles	141	147	Agressions armées/inflictions de lésions corporelles	458	638	Agressions armées/inflictions de lésions corporelles	28	45
Vol qualifié sur une personne	14	96	Proférer des menaces	90	77	Proférer des menaces	340	449	Proférer des menaces	31	38
Contacts sexuels	91	7	Agressions sexuelles	132	6	Harcèlement criminel	300	115	Extorsion sur une personne	10	15
Agressions sexuelles	83	NP*	Vol qualifié sur une personne	35	97	Agressions sexuelles	232	30	Harcèlement criminel	13	11
Proférations de menaces	36	40	Harcèlement criminel	104	18	Vol qualifié sur une personne	55	174	Vol qualifié sur une personne	7	16
Harcèlement criminel	27	13	Vol qualifié dans un commerce	27	47	Vol qualifié sur un commerce	51	135	Vol qualifié dans un commerce	0	7
Intimidation d'une personne non associée au système criminel	19	12	Extorsion sur une personne	22	39	Extorsion sur une personne	45	71	Intimidation d'une personne non associée au système judiciaire	0	5
Distribution d'images intimes	27	NP*	Séquestration	41	10	Séquestration	53	17	Non publiable (NP) en raison du bas volume	NP	NP
Extorsion d'une personne	8	9	Tentative de meurtre	0	21	Intimidation d'une personne non associée au système judiciaire	20	44		NP	NP

^p Les données de 2021 sont provisoires.

* NP : Non publiable (principalement en raison du bas volume d'affaires, qui peut rendre l'information nominative).

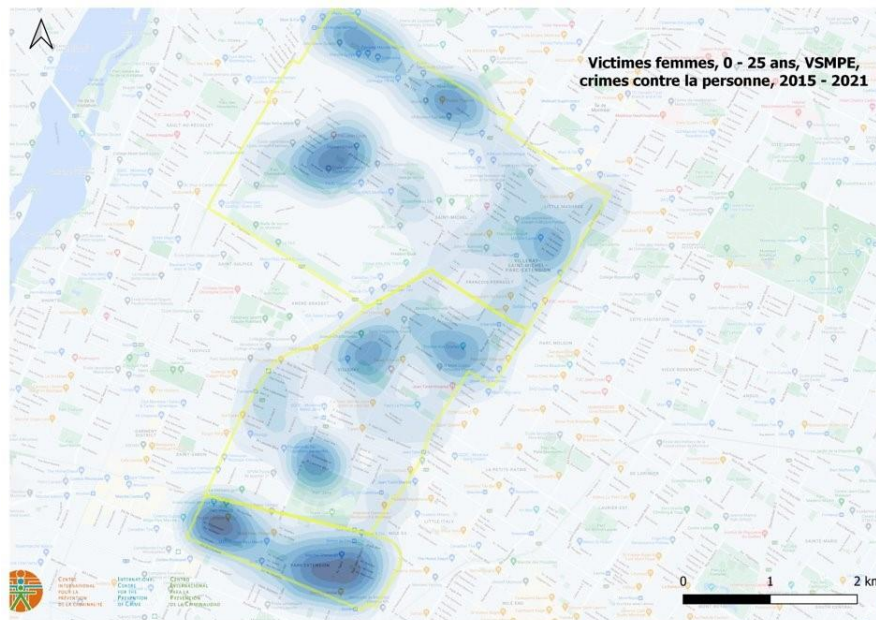
Note : Ce tableau représente les dix infractions les plus fréquentes chez les femmes et les hommes victimes de crime contre la personne à VSP de 2015 à 2021. Toutefois, celles les plus fréquentes pour les victimes âgées de 65 à 98 ans sont au nombre de huit, ce qui implique que les deux autres infractions possibles peuvent soit être au nombre de zéro, soit être impossibles à déclarer pour des raisons de confidentialité, c'est-à-dire un nombre qui représente moins de cinq victimes.

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec. Traitement CIPC.

2. Les zones chaudes dans l'arrondissement

Les données criminelles ont été géolocalisées afin d'avoir une idée de la distribution des signalements dans l'arrondissement. De plus, cette démarche a été réalisée en isolant les trois groupes d'âge de 0 à 25 ans, de 26 à 64 ans et de 65 à 98 ans. Les cartes 2 de cette page-ci, 3 de la page 26 et 4 de la page 27 présentent les points chauds de l'arrondissement pour, respectivement, les jeunes femmes, les femmes adultes et les aînées. Quatre observations ont été notées. Tout d'abord, la plupart des points chauds se trouvent autour de Centres éducatifs. En effet, à Villeray, les zones chaudes se trouvent à proximité des écoles secondaires Lucien-Pagé et Georges-Vanier, de l'académie De Roberval, alors qu'à Saint-Michel, les épencentres correspondent aux écoles secondaires Louis-Joseph-Papineau et Joseph-François-Perrault, le collège Reine-Marie, l'école primaire Saint-Noël-Chabanel, et le Pavillon St. Dorothy de l'école secondaire Sophie-Barat. En ce qui concerne Parc-Extension, nous pouvons les observer à proximité de l'école primaire Barclay, mais surtout près de l'école primaire Sinclair-Laird, étant plus proche des hauts volumes de crime. Ceci suggère qu'un grand nombre des crimes contre la personne se produit soit dans les espaces publics près des milieux scolaires ou dans le milieu scolaire directement, pour les tranches d'âge de 0 à 25 ans, et plus particulièrement chez les 12 à 17 ans³¹.

Carte 2. Concentration de signalements de jeunes femmes victimes de crimes contre la personne à VSP, 2015-2021



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Source: Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec. Traitement CIPC.

³¹ Ceci concorde avec nos analyses sur la violence commise et subie chez les jeunes qui signalent qu'environ un cinquième (19,87 %) des cinq crimes les plus fréquents subis par les jeunes femmes entre 0 et 25 ans se passent dans les espaces ouverts et dans le milieu scolaire. De plus, les crimes dans le milieu scolaire se manifestent principalement avant le début des cours, lors de la période du dîner et juste après les heures de classe (Chinchilla et al., 2023).

Deuxièmement, les cartes des jeunes femmes et des aînées présentent des similitudes, même si la concentration des affaires est plus importante chez les jeunes³². De plus, la comparaison ces deux cartes suggère que ces deux groupes d'âge subissent plus de violence dans les espaces publics. En effet, le point chaud le plus important à Villeray se trouve à l'entrée nord-ouest du parc Jarry (à l'intersection de la rue Jarry Ouest et du boulevard Saint-Laurent) pour les 0 à 25 ans et le long de la rue Jarry Est au niveau de la rue Garnier, zones avec plusieurs petits commerces et espaces publics (piscine Joseph-Charbonneau), pour les 65 ans et plus. Un deuxième point chaud se trouve plus à l'est, autour des rues Chabot, Cartier et de Bordeaux à la fois pour les 0 à 25 et les 65 ans et plus, alors qu'une troisième concentration de signalements se trouve près de l'entrée nord-ouest du parc Villeray (à l'angle de la rue Jarry Est et de la rue de Normanville) pour les 0 à 25 ans et près du centre pour aînées de Villeray pour les 65 ans et plus. Il convient de souligner que ces deux derniers points se trouvent à Villeray-Est, c'est-à-dire à une zone de transition entre les quartiers de Villeray et Saint-Michel, au niveau de l'avenue De Lorimier, près de la station de métro D'Iberville.

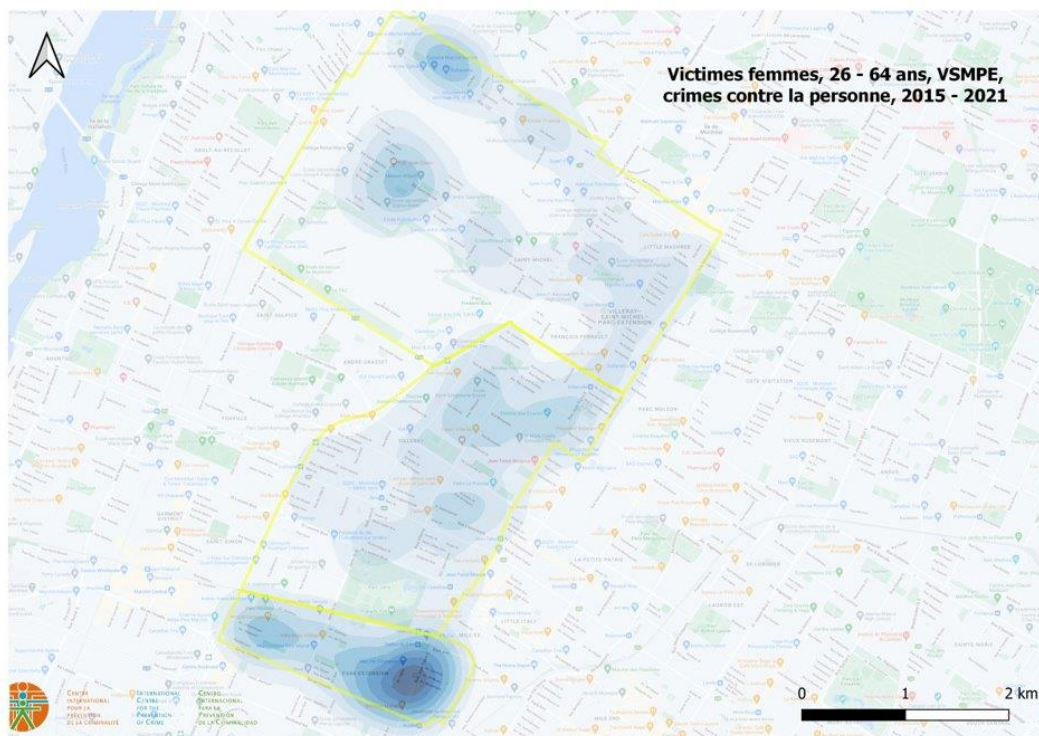
À Saint-Michel, les trois grands points chauds se trouvent au nord du quartier. Le premier est à proximité de la gare Saint-Michel-Montréal-Nord et du parc Ovila-Légaré. Le deuxième, proche du parc René-Goupil, comprend le boulevard Pie-IX et les 23^e, 24^e et 25^e avenues. Le troisième se situe à proximité du parc-école Montcalm et du parc Sainte-Yvette, mais aussi sur le boulevard Saint-Michel où se situent plusieurs petits commerces. Plusieurs participantes à nos ateliers, notamment des intervenant(e)s et des employé(e)s municipaux, ont mentionné leurs préoccupations par rapport au secteur. En effet, des travailleurs du milieu communautaire nous ont indiqué qu'en fin de journée, pour faire le trajet entre divers lieux de travail et les arrêts d'autobus, les femmes préfèrent marcher en duo pour éviter de devoir affronter seules une situation potentiellement dangereuse. Même une employée de l'arrondissement a indiqué mieux planifier ses visites dans ce quartier si elle doit se rendre à un espace public sur lequel elle doit intervenir³³.

Enfin, deux grands points chauds ressortent à Parc-Extension. Le premier se trouve autour du métro Parc (où se trouvent un McDonald's et un Tim Hortons à proximité), et inclut, entre autres, l'avenue Ogilvy, la rue Jean-Talon Ouest, l'avenue d'Outremont, le parc Athéna et le parc Ogilvy-Outremont. Le deuxième est plus au nord du quartier, entre la rue de Liège Ouest et l'avenue d'Outremont, entouré aussi du parc Howard, le parc Jean-Valets et le parc-école Sinclair-Laird. Le secteur autour du métro Parc fait l'unanimité en ce qui concerne les enjeux de sécurité qu'il pose aux usagères du métro.

³² Les zones représentées par une concentration en bleu indiquent les volumes plus ou moins élevés de victimes de crime contre la personne. Les zones avec des concentrations en bleu foncé indiquent un plus grand volume de crime contre la personne tandis que les zones en bleu-gris possèdent des volumes moindres.

³³ Voir activité 17 (voir l'annexe 1).

Carte 3. Concentration de signalements de femmes adultes victimes de crimes contre la personne à VSP, 2015-2021

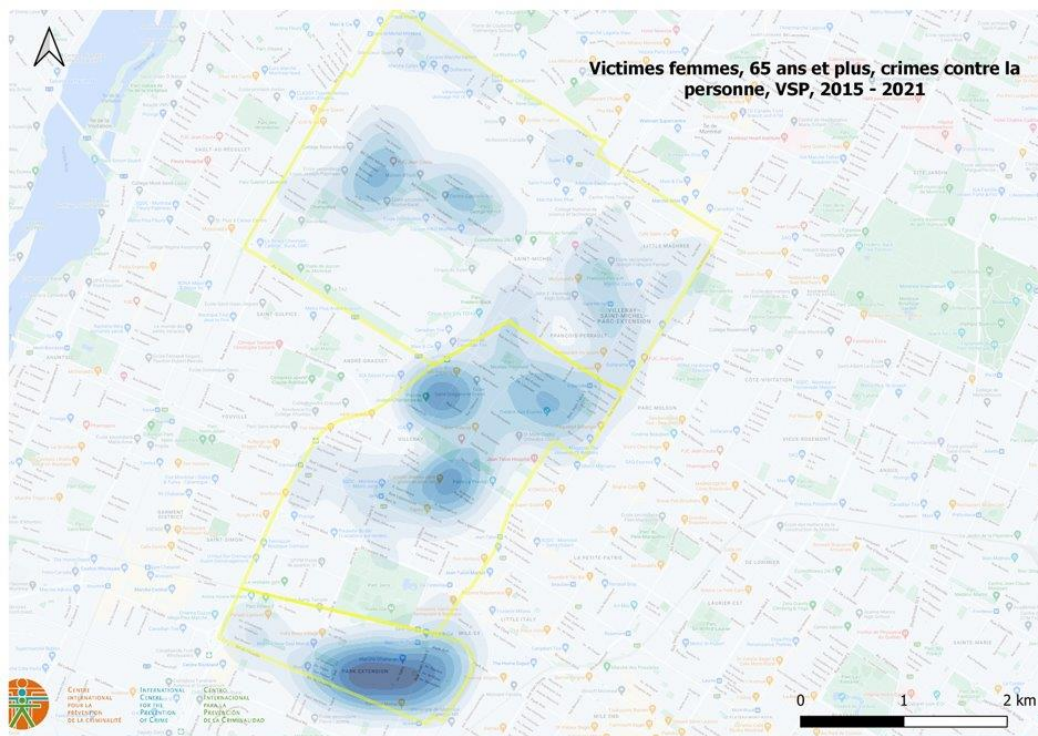


^p Les données de 2021 sont provisoires.

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec. Traitement CIPC.

Troisièmement, mis à part les alentours du métro Parc, la carte des femmes adultes montre une dispersion des signalements. Cela s'applique particulièrement dans le quartier de Villeray où les zones marquées dans la carte correspondent pour la plupart à des adresses résidentielles, ce qui s'aperçoit également dans le quartier Saint-Michel. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela. Par exemple, il est plausible de penser, en suivant les lignes du deuxième rapport sur la violence commise et subie chez les jeunes (Chinchilla et al., 2023), que les femmes adultes, comme les jeunes de 0 à 25 ans, victimes de crimes contre la personne soient plus souvent ciblées dans des espaces privés.

Carte 4. Concentration de signalements de femmes âgées victimes de crimes contre la personne à VSP, 2015-2021



¶ Les données de 2021 sont provisoires.

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec. Traitement CIPC.

Quatrièmement, la carte de concentration des signalements chez les victimes âgées reste la plus complexe à analyser, surtout au niveau de Parc-Extension. Les zones avec un plus grand volume de signalements (en bleu) dans Villeray et Saint-Michel sont plus prévisibles. Dans Villeray, ces zones sont situées aux alentours de la coopérative Rousselot et les écoles Victor-Doré, Joseph-Charbonneau et Henri-Julien, mais aussi du Centre des aînées de Villeray. Dans Saint-Michel, où les signalements sont déjà plus diffus, nous pouvons soulever un plus grand volume de signalements dans le secteur scolaire des écoles Louis-Joseph-Papineau, Lucien-Guilbault, Marie-Rivier et du Collège Reine-Marie, loin des HLM du quartier. Le quartier de Parc-Extension présente un volume de signalements plus important à l'est, loin de toutes zones HLM, à proximité de la station de métro Parc. Ces éléments portent à croire que les âgées sont plus particulièrement vulnérables à proximité de zones du quartier avec de grands afflux de population dû au métro et à la gare du Parc.

3. La sûreté lors des mobilités

Comme il est mentionné au début du chapitre, la mobilité urbaine et la qualité de vie sont intrinsèquement liées. En fait, la mobilité est reconnue comme une composante essentielle du droit à la ville (Lefebvre, 1968), puisqu'elle garantit l'accès des citoyens aux nombreuses ressources et opportunités que les contextes urbains ont à offrir. Depuis 2016, l'Organisation des Nations Unies (ONU) rappelle le rôle crucial du droit à

la mobilité dans l'inclusion et l'intégration socio-économique, en particulier pour les personnes les plus défavorisées (Habitat II.I, 2017, p. 38). La sûreté lors des déplacements est donc un sujet important pour mieux comprendre les enjeux qu'affrontent les femmes de VSP³⁴.

Le droit à une mobilité sécuritaire est profondément associé à une préoccupation particulière pour la population urbaine et notamment pour les groupes vulnérables tels que les femmes et les filles, mais aussi les minorités, les aînés(e), les personnes vivant avec un handicap, ainsi que les groupes économiquement défavorisés. Les préoccupations des femmes à cet égard varient en fonction de l'âge, cependant, il existe des préoccupations communes à toutes les tranches d'âge. Concernant les divergences, les adolescentes qui ont participé aux consultations menées par le CIPC (voir activités 6, 7 et 8 dans l'annexe 1) ont partagé plusieurs expériences liées à des situations qui relèvent de la violence basée sur le genre (VBG)³⁵. Les femmes, quant à elles, sont davantage préoccupées par la sécurité de leurs enfants. Plus précisément, elles sont réticentes à les laisser sortir trop tard, surtout leurs adolescentes, ou de les laisser sortir dans certains espaces publics précis, tels que le parc René-Goupil, par exemple³⁶. Pour les femmes aînées, l'imprudence des automobilistes est un élément important qui augmente l'insécurité lors de déplacements dans les transports³⁷. Face aux convergences, un des sujets les plus fréquemment mentionnés est le fait d'être suivie par des hommes lors d'un déplacement quelconque, notamment lorsqu'elles se déplacent à pied, par le simple fait d'être des femmes. Des adolescentes ont indiqué que des hommes peuvent les suivre si elles s'habillent d'une certaine façon ou si elles ont une « forme » particulière (activité 7). À cet effet, ces situations fréquentes peuvent ainsi suggérer une connotation sexuelle³⁸.

Les femmes ont recours à diverses stratégies pour gérer le risque de devoir affronter une situation de violence qui commence par le fait d'être suivies, mais qui peut potentiellement dégénérer vers d'autres types de cas plus délicats. À l'école, des jeunes filles apprennent des techniques d'autodéfense en cas

³⁴ Une série d'études conduites à travers le monde illustrent l'ampleur de cette problématique dans le quotidien des citoyennes. La littérature scientifique, en particulier sur les questions de genre, révèle combien il est difficile de séparer l'expérience du harcèlement de rue des freins à la mobilité plus généraux qui affectent les femmes dans leur quotidien (Condon et al., 2007; Lieber, 2002; Stanko, 1990).

³⁵ Selon ONU FEMMES, la violence basée sur le genre réfère à l'ensemble des actes nuisibles, dirigés envers un individu ou un groupe d'individus en raison de leur identité de genre. Plus précisément, la violence basée sur le genre prend racine dans l'inégalité des sexes, l'abus de pouvoir qui en découle et des normes sexistes (ONU FEMMES, n.d.).

³⁶ La présence de personnes en situation d'itinérance ou d'autres personnes aux comportements inhabituelles (dits « louches ») dans les espaces publics ouverts ou plus spécifiquement dans les métros fut mentionnée à plusieurs reprises, tous âges confondus, comme étant un facteur d'insécurité lors des déplacements, selon les activités 6 et 8 de mobilisation de connaissances. Pour de plus amples informations sur la recherche de terrain, voir l'annexe 1.

³⁷ Activité 8 de mobilisation de connaissances. Pour de plus amples informations sur la recherche de terrain, voir l'annexe 1.

³⁸ Deux éléments sont importants à souligner ici. D'une part, les hommes normalement ne suivent pas d'autres hommes, ce qui nous fait croire que ce type de situation s'explique à partir d'une perspective genrée. D'autre part, si un homme suit une femme, il est raisonnable de supposer qu'il y a un motif relié, d'une façon ou d'une autre, à la sexualité. En effet, le fait de se faire suivre par un homme constitue le second risque majeur que les femmes encourent dans les espaces publics en France. Selon elles, si le fait de se faire suivre ne constitue pas une atteinte directe, il peut tout de même être assimilé à une atteinte sexuelle, car « le fait d'être suivie représente une forte pression psychologique dans la mesure où il peut être interprété comme la première étape d'autres violences à venir, y compris très graves (agressions physiques, vols, viols) (Maillochon et Équipe Enveff, 2013)».

d'enlèvement³⁹. De plus, elles soulignent l'importance de connaître les environs des lieux où elles sortent tard le soir et même les personnes qui habitent dans ces secteurs. Les jeunes filles soulignent également qu'en cas de danger, il est important que leur cri puisse être entendu afin d'obtenir de l'aide⁴⁰. D'autres femmes ont dit privilégier l'utilisation des transports en commun, préférant prendre l'autobus plutôt que de marcher), courir lors de leurs déplacements dans les rues, faire semblant de parler au téléphone si elles marchent seules (cette dernière stratégie a été mentionnée par des femmes de diverses tranches d'âge), ou suivre d'autres femmes qui marchent dans le même secteur pour se sentir plus en sécurité⁴¹. Certaines ont mentionné garnir leurs sacs à dos pour les utiliser comme des armes improvisées en cas de besoin et d'autres font semblant de ne pas entendre en portant leurs écouteurs, ou encore, de ne pas comprendre la langue de leurs interlocuteurs, toujours en ayant l'objectif d'éviter un premier contact pouvant entamer une situation impliquant une forme de violence quelconque⁴². Toutefois, ces stratégies ont leurs limites, car les déplacements à pied et les risques qui leur sont associés sont souvent inévitables. Il est courant de devoir marcher depuis l'arrêt d'autobus ou la station de métro, des endroits qui sont cités invariablement comme ceux les plus insécurisants au moment de se déplacer, jusqu'à son lieu de résidence⁴³. Il a également été partagé que par peur de déranger, certaines femmes préfèrent ne pas demander aux chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM) de descendre entre deux arrêts⁴⁴. D'autres femmes, celles qui peuvent se le permettre, choisissent de prendre un taxi, notamment quand la destination est éloignée.

La violence armée affecte également la mobilité des femmes, notamment à Saint-Michel, où les conflits entre groupes criminels organisés et des situations violentes entre les jeunes peuvent susciter de l'inquiétude lors des déplacements quotidiens⁴⁵. Une participante nous a confié qu'elle essaye toujours d'agencer son horaire de travail avec les horaires d'autobus afin d'éviter d'attendre trop longtemps dehors le soir⁴⁶. D'autres femmes nous ont indiqué qu'elles se déplacent toujours en voiture, peu importe la distance⁴⁷. Enfin, certaines femmes, en particulier des aînées, mais aussi des jeunes, ont tout simplement

³⁹ Certaines adolescentes se sont dites conscientes de l'importance de ne pas sortir avec un bandeau bleu et que les bandanas des couleurs affiliées aux gangs sont interdits à l'école.

⁴⁰ Activité 7 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁴¹ Activité 6 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁴² Activité 8 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁴³ Mis à part les situations de *suivi*, la sollicitation, de la part des personnes en situation d'itinérance, dans les métros, a été mentionnée. Aussi, les adolescentes ont indiqué être à risque d'être abordées dans le métro par des inconnus et de se faire suivre jusqu'à des commerces de restauration rapide. Activités 6, 8, 9, 10, 12 et 18 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁴⁴ Activité 9 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁴⁵ Activité 7 (voir l'annexe 1 pour plus de détails). Tel qu'indiqué dans un autre rapport du CIPC (se référer à (Aziki et Montinat, 2022)), l'utilisation du concept « gang de rue » peut être jugée stigmatisante par des intervenant(e)s sociaux, qui sont d'avis que l'expression fait automatiquement référence à de jeunes noirs. Pour cette raison, le SPVM a adopté les expressions « groupe de jeunes délinquants » ou « groupes criminels organisés ».

⁴⁶ Elle nous a expliqué aussi qu'en général, elle se sent en sécurité à Villeray, mais pas à Parc-Extension en raison du comportement de certains jeunes (batailles entre les jeunes et le fait qu'ils se cachent dans les bibliothèques). Elle mentionne tout de même que si elle n'identifie pas de lieux dangereux, les déplacements sont pour elle les moments les plus anxiogènes lorsqu'elle est seule. Elle dit préférer être accompagnée de son conjoint ou prendre un taxi si la destination est éloignée (Activité 9; voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁴⁷ Activité 9 (voir l'annexe 1 pour plus des détails).

décidé de ne pas sortir, surtout le soir, ou d'avoir un répertoire restreint d'endroits où aller⁴⁸. L'obscurité, le manque d'éclairage sécurisant, l'absence de brigadiers, la possibilité d'être « mal prises » en charge sont des facteurs qui agissent comme des éléments dissuasifs à leur mobilité. De plus, le sentiment d'insécurité s'accroît lors de la présence de personnes en situation d'itinérance ou à l'approche d'inconnus qui cherchent à les aborder. Comme l'indique une participante : « ma perception de sécurité dans les espaces publics dépend de trois facteurs : la familiarité du lieu, ce qui me rend plus confiante lors de mes déplacements, l'aménagement urbain, l'éclairage des lieux, et le taux d'activité dans la rue (une rue vivante vs une rue déserte) »⁴⁹.

⁴⁸ L'ensemble de l'information rapportée provient de plusieurs activités dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (activités 8, 9, 12, 14, 15, 16). Pour de plus amples informations sur la recherche de terrain, voir l'annexe 1.

⁴⁹ Activité 18 (voir l'annexe 1 pour plus de détails)

CHAPITRE 2. LA SÛRETÉ DES ADOLESCENTES ET DES JEUNES FEMMES À VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

SYNTHÈSE	
LA SÛRETÉ DES ADOLESCENTES À VSP	LA SÛRETÉ DES JEUNES FEMMES À VSP
1. Les violences sexuelles chez les adolescentes se produisent dans les sphères privée et publique.	1. Plusieurs jeunes femmes des trois quartiers notent qu'elles ressentent un sentiment d'insécurité en ce qui a trait à l'utilisation des transports en commun en soirée, ce qui fait que plusieurs d'entre elles préfèrent se déplacer en voiture, en taxi ou en Uber pour ne pas se faire importuner par des inconnus.
2. La cyberviolence et la cyberintimidation sont des enjeux très présents chez les adolescentes.	2. Le harcèlement de rue, le harcèlement au travail, les commentaires, les avances ou les agissements importuns en public sont fréquents.
3. À Saint-Michel, les lieux où les jeunes adolescentes se sentent en sécurité sont rares.	3. Le mouvement #metoo a une influence positive chez les jeunes femmes, notamment dans leurs capacités à dénoncer les violences sexuelles dont elles ont été victimes.
4. Il y a une grande disparité entre les écoles secondaires de l'arrondissement en termes de violence.	4. Le cyberspace engendre des effets positifs (agentivité des femmes) et des effets négatifs (pornographie et images de la femme altérée).
5. Certaines adolescentes ont une méfiance et un manque de confiance envers le personnel scolaire.	5. Le genre a une grande importance dans les dynamiques familiales, particulièrement dans certaines communautés culturelles (par ex. parentalisation des filles aînées).

Une jeune femme de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a témoigné que se faire aborder dans la rue par un inconnu, de façon plutôt agressive, peut être un acte régulier qu'elle vit au quotidien. « Il m'est [déjà] arrivé à plusieurs occasions que je me sois sentie forcée de donner mon numéro de téléphone ou mon *snap[chat]* pour [qu'un homme inconnu, qui me suivait] me laisse tranquille⁵⁰. Je m'assure alors de le bloquer immédiatement après », nous a confié une jeune femme de Villeray⁵¹. D'autres personnes ont témoigné que certaines situations peuvent être encore plus difficiles à gérer : « Il est plus facile d'être agressive devant un inconnu qui te suit que devant un employé de travail. J'ai vécu du harcèlement de la part d'un de mes collègues qui me contactait constamment sur les réseaux sociaux, même si je refusais toujours ses avances. C'est plus difficile de dénoncer un collègue de travail ». Ces épisodes, qui relèvent du harcèlement, ne sont pas nécessairement ponctuels⁵². En effet, le harcèlement, incluant celui qui survient dans la rue, peut s'étendre sur une longue période de temps. Par exemple, une femme s'est fait suivre après son travail pendant des mois, par un homme, ce qui l'a forcé ainsi à prendre des chemins alternatifs pour essayer de le déjouer⁵³. Ces types d'expériences qui sont rapportées par les adolescentes et les jeunes femmes, qui ne prennent pas nécessairement la forme de violence physique, sont souvent considérées comme relevant de la violence sexuelle et de la violence psychologique.

Ce chapitre traite de la sûreté des jeunes femmes à VSP. Son objectif est d'articuler une série de témoignages partagés par des intervenantes, des adolescentes et des jeunes femmes des trois quartiers qui ont participé à trois ateliers et à deux groupes de discussion menés par le CIPC⁵⁴. Comme nous l'avons indiqué en introduction, les violences, dans toutes leurs formes, affectent toutes les femmes de tous les âges. Or, à partir de l'information en provenance du terrain et d'autres recherches comme, par exemple, l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés menée par Statistique Canada, nous invitent à approfondir, chez les femmes âgées de 0 à 25 ans, la question des violences sexuelles⁵⁵. La question de la cyberviolence sera également traitée dans ce chapitre.

⁵⁰ Snapchat est une application sur téléphone mobile permettant d'envoyer de courts vidéos, des messages privés ou des photos qui expirent après avoir été vus.

⁵¹ Activité 9 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁵² Le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal définit le harcèlement de rue comme étant « des propos ou comportements à caractère sexiste, insistant, intrusif et non sollicité. Ces actes sont commis dans l'espace public au sens large, à toute heure du jour et en toute saison, dans les lieux du quotidien tels que les rues et parcs, transports en commun, commerces et institutions d'enseignement » (CÉAF, n.d., en ligne).

⁵³ L'expérience nous a été rapportée lors de l'activité 18 (voir l'annexe 1 pour plus de détails) : une jeune femme s'est fait poursuivre par un homme pendant trois mois à chaque sortie de son quart de travail, à partir du métro Saint-Michel. Depuis cet incident, la personne en question est toujours restée sur ces gardes lors de ces déplacements.

⁵⁴ Les ateliers de discussions cités dans ce chapitre concernent l'activité 1, l'activité 6, l'activité 7, l'activité 8, l'activité 9, l'activité 13.1 et l'activité 18 (pour plus de détails, voir l'annexe 1).

⁵⁵ Statistique Canada s'est penché sur la problématique de la violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés dans les espaces publics et privés au Canada. Au cours de l'enquête en question, il est révélé que l'âge et l'orientation sexuelle sont les facteurs les plus susceptibles concernant la probabilité de subir un comportement sexuel non désiré dans un lieu public chez les femmes (Cotter et Savage, 2018). Plus précisément, les femmes de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans étaient en moyenne trois fois plus susceptibles d'être victimes d'un comportement sexuel non désiré que chez les femmes de 35 ans et plus.

Ces questions sont abordées en trois parties. Dans la première partie, les perceptions des adolescentes et des jeunes femmes participantes en matière de violence sexuelle ont été analysées⁵⁶. Dans la seconde partie, la question de la violence psychologique est approfondie et définie en termes d'environnements convenables et positifs pour la santé et au développement affectif (Krug et al., 2002, p. 66)⁵⁷. Finalement, la cyberviolence est traitée dans la troisième partie.

1. La violence sexuelle chez les adolescentes et les jeunes femmes de VSP

Les violences sexuelles sont une des problématiques les plus présentes auxquelles font face toutes les femmes et les adolescentes de VSP. Entre 2015 et 2021, on dénombre 83 victimes d'agressions sexuelles chez les adolescentes et 132 chez les jeunes adultes à VSP. Lors de nos activités de terrain, il a été soulevé que des adolescentes ont subi des agressions sexuelles, notamment dans l'espace privé, et que les enjeux entourant ces violences, dont la dénonciation à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et à la famille, la confidentialité et le lien de confiance avec les intervenants ne sont pas toujours simples⁵⁸. Toutefois, il est important de noter que la question des violences va au-delà des affaires criminelles et des signalements. Des témoignages de la part des femmes âgées de 25 ans et moins, ainsi que des intervenant(e)s jeunesse, valident cet argument.

Le harcèlement de rue peut prendre différentes formes selon les circonstances. Parfois, il peut s'agir d'interpellations de la part de personne en situation d'itinérance, comme il est arrivé à une adolescente de Villeray⁵⁹. À d'autres moments, il peut prendre la forme de batailles entre jeunes, comme des jeunes adultes de Parc-Extension nous l'on fait remarquer⁶⁰. Il nous a aussi été rapporté que le harcèlement de rue se produit lors de leurs déplacements, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre antérieur⁶¹. Sur ce sujet, même si certains comportements sexuels non désirés tels que, des commentaires, des avances ou des agissements importuns en public, n'atteignent pas le seuil de la criminalité et qu'ils peuvent parfois même être jugés à tort, « anodins » ou « sans importance » (surtout en comparaison à d'autres types de violences sexuelles), ils entraînent néanmoins des répercussions négatives sur la vie quotidienne des femmes dans l'espace public (Bastomski et Smith, 2017; Cotter et Savage, 2018). Ce genre de comportement est ressorti parmi les activités effectuées dans les trois quartiers de l'arrondissement.

Les violences sexuelles touchent l'espace public, mais aussi le milieu scolaire et l'espace privé. À titre d'exemple, dans le milieu scolaire, selon quelques intervenant(e)s de milieu à Saint-Michel, on assiste à une

⁵⁶ Ce type de violence va au-delà des agressions sexuelles, des menaces d'agression (et autres actes criminels de nature sexuelle), pour inclure la formulation de commentaires, des avances et d'autres actes dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition ou la menace de coercition (Krug et al., 2002, p. 165).

⁵⁷ Les chercheurs et les fournisseurs de services de première ligne définissent la violence psychologique comme la destruction systémique de l'estime de soi ou du sentiment de sécurité d'une personne, qui surviennent souvent dans des relations où il y a des différences de pouvoir et de contrôle (Follingstad et DeHart, 2000).

⁵⁸ Activité 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁵⁹ Activité 8 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁶⁰ Activité 9 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁶¹ Activités 7, 9 et 18 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

banalisation des incidents. Ainsi, le fait de mettre la main, ou de regarder, en dessous des jupes des jeunes filles, par exemple, ou encore, de formuler des commentaires déplacés ne reflète pas des actes considérés par les jeunes comme étant problématiques⁶². Dans l'espace privé, les violences sexuelles se manifestent par des violences dans les relations amoureuses (VRA)⁶³. À cet égard, et au-delà du fait que la VRA renvoie, comme l'ensemble des violences, à toute forme de violence, physique, psychologique ou sexuelle vécue par des jeunes au sein de leurs relations amoureuses (Hébert et al., 2018), nous constatons ainsi que la présence de défis relationnels chez les adolescentes peut engendrer un niveau de stress élevé. Ce stress, combiné avec des attentes irréalistes concernant les relations amoureuses, peut mener certains jeunes à vouloir préserver à tout prix leurs relations (Hébert et al., 2018). En effet, les intervenant(e)s du milieu scolaire ont rapporté voir souvent, des situations de VRA, de la jalousie et de la possessivité chez les jeunes de l'arrondissement⁶⁴. Plusieurs disent voir les jeunes confondre les relations amoureuses malsaines aux relations intimes saines. D'un point de vue général, il a été constaté que la notion du consentement n'est pas bien ancrée chez les étudiants, mais aussi chez les étudiantes qui sont souvent victimes d'actes non consensuels, et qu'il faut leur expliquer à répétitions afin qu'ils assimilent cette notion importante : « C'est très difficile de parler de sexualité en classe, car certains étudiants par la culture ou la religion ne veulent rien savoir des cours de sexualité ou encore ne veulent même pas regarder les images qui traitent de l'anatomie de l'être humain. Ce n'est vraiment pas facile »⁶⁵.

2. La violence psychologique chez les adolescentes et les jeunes femmes de VSP

La plupart des violences comportent une dimension psychologique. Par exemple, en cherchant à changer un comportement à travers la dissuasion, la violence physique introduit un élément psychologique, soit la peur, qui agit comme moyen de coercition. De même, le manque de respect et l'humiliation associés aux violences sexuelles peuvent avoir des conséquences durables sur l'estime de soi des victimes. La négligence, quant à elle, peut également avoir des effets psychologiques néfastes. La violence psychologique englobe les menaces de sévices ou d'abandon, l'humiliation, la privation de contact, l'isolement et d'autres tactiques et comportements abusifs⁶⁶. Chez les adolescentes, elle relève de la plus haute importance puisque les jeunes âgées de 12 à 17 ans sont souvent préoccupées par l'acceptation de leurs pairs. Dans le but de réussir socialement, elles peuvent parfois se mettre dans des situations de danger ou prendre des décisions imprudentes. Par exemple, une adolescente a caché l'arme à feu de son copain parce qu'il lui a dit que les

⁶² Activité 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁶³ L'adolescence est une période cruciale du développement et durant laquelle plusieurs changements se produisent (Hébert et al., 2018). Les adolescents acquièrent ainsi de nouvelles compétences socioaffectives et développent à ce stade leur propre identité et leur autonomie. Les premières expériences amoureuses et sexuelles débutent généralement à cette période et par conséquent, impliquent de nombreux défis relationnels qui permettent aux adolescents de développer des habiletés reliées à la communication et à la capacité de résoudre des conflits (Hébert et al., 2018).

⁶⁴ Par exemple, il a été rapporté que l'amoureux d'une adolescente a brisé son cellulaire parce que le numéro d'un autre garçon s'est affiché. Il a été ajouté qu'il est souvent difficile de rejeter les avances des garçons à l'école, car il peut très bien répandre des rumeurs.

⁶⁵ Activité 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁶⁶ Différents termes sont utilisés de manière interchangeable pour en faire référence, dont la *violence émotive*, la *violence verbale*, la *cruauté mentale* et l'*agression psychologique*. Lorsque cette violence se produit dans un contexte institutionnel, on réfère à la *violence systémique* ou la *violence institutionnelle* (Gouvernement du Canada, 2008).

policiers faisaient moins de fouilles sur les filles⁶⁷. Il est donc particulièrement important d'aborder la question de la violence psychologique dans le milieu scolaire, puisque les jeunes passent une bonne partie de leur temps dans les Centres éducatifs.

Deux éléments de réflexions émergent de notre terrain de recherche à cet égard. D'une part, les élèves, les intervenant(e)s du milieu communautaire et celles du milieu scolaire ont indiqué que dans la grande majorité des cas, cette violence est verbale et prend la forme d'intimidation et/ou de harcèlement psychologique : dans un contexte de compétition, de jalousie et de « trahison », les filles s'insultent entre elles, propagent des rumeurs sur des fréquentations supposées et des relations sexuelles, en plus de déclencher des conflits qui tendent à s'éterniser⁶⁸. L'intimidation sociale est donc très présente à travers les regards intimidants et la divulgation de rumeurs demeure une stratégie utilisée par des groupes de filles pour intimider et isoler d'autres filles⁶⁹. Comme il est ardu de prouver l'existence de telles figures de cas, une victime peut avoir de la difficulté à trouver de l'aide⁷⁰. D'autre part, certaines adolescentes ont indiqué être assujetties à une surveillance excessive dans leur milieu scolaire. Elles dénoncent le fait que des surveillants tapent aux portes dans les toilettes et qu'il y a des caméras partout : « Je trouve que les personnes en position d'autorité ne sont pas toutes gentilles avec les élèves [...]. J'ai l'impression qu'elles abusent de leur pouvoir »⁷¹. D'autres mentionnent avoir de la difficulté à faire confiance aux psychoéducateurs et aux technicien(ne)s en éducation spécialisée (TES) qui peuvent divulguer des informations confidentielles. Il est aussi soulevé que devant la fréquence des bagarres à l'école, elles ont l'impression que le personnel ne prend pas de mesures efficaces pour y remédier.

La violence psychologique est aussi une réalité présente chez les filles de VSP, dans l'espace privé, notamment au niveau familial. Les témoignages récoltés lors des activités de terrain font mention de violence familiale prenant la forme d'abus verbaux et d'insultes⁷². Cependant, les difficultés rencontrées par les adolescentes dans le milieu familial varient, incluant des altercations entre frères et sœurs, des perceptions de favoritisme d'un parent envers un autre enfant, des problèmes de communication engendrés par des chocs culturels, des enjeux liés à la monoparentalité et des soucis financiers. Certes, tous les jeunes, garçons et filles, subissent de la pression académique : « Tu dois absolument réussir à l'école pour ne pas répéter les mêmes erreurs que j'ai commises. » est une phrase que les parents peuvent souvent dire à leurs enfants⁷³. Les chocs culturels et les *processus d'intégration à trois vitesses*, notamment visibles dans Parc-

⁶⁷ Activité 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁶⁸ Activité 1 et 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁶⁹ Activité 1 et 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁷⁰ Activité 1 et 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails). Selon une enquête sur la santé des jeunes du secondaire au Québec, 21 % des filles sont auteures de violence psychologique (comparativement à 13 % chez les garçons). De plus, le niveau de détresse psychologique est le double chez les filles (28 %) comparativement aux garçons (14 %) (Institut de la statistique du Québec, 2013; Lévy, 2015).

⁷¹ Activité 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁷² D'après le gouvernement du Canada (2022), la violence familiale est un comportement abusif qui a pour objectif de contrôler ou de faire du tort à un membre de sa famille. Elle peut avoir différentes formes comme la maltraitance physique, psychologique, sexuelle, l'exploitation financière et la négligence commise par des membres de la famille ou un partenaire intime.

⁷³ Activité 7 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

Extension et dans Saint-Michel, peuvent faire augmenter cette détresse chez des segments populationnels spécifiques, comme les immigrants⁷⁴.

De plus, certains phénomènes particuliers exercent une pression psychologique additionnelle chez les filles. Prenons par exemple le thème de la parentalisation et des rôles liés au genre des adolescentes. La parentalisation peut être comprise comme « ...un processus relationnel interne à la vie familiale qui amène un enfant ou un adolescent à prendre des responsabilités plus importantes que ne le voudrait son âge. » (le Golff, 2023; Psychologies.com, 2020). À VSP, des adolescentes ont signalé que le processus de parentalisation auquel elles sont soumises les menait à grandir beaucoup plus vite et à devenir matures plus rapidement que les autres. « Ce n'est vraiment pas juste », a indiqué une des participantes, qui a poursuivi en soulignant la dynamique familiale et les rôles liés au genre qui sont plus ancrés chez ses amies d'outre-mer. « J'ai des amies qui dès que sa mère s'absente, c'est à elle de s'occuper de la maison, c'est-à-dire le ménage, cuisiner, s'occuper de ses frères et de sœurs et de son père. Si jamais elle n'accomplit pas ses tâches ou qu'elle sort sans demander la permission de son père, elle risque d'être battue par celui-ci »⁷⁵. Des recherches européennes signalent que le phénomène de la parentalisation touche de façon disproportionnée les immigrants⁷⁶.

3. La cyberviolence

La cyberviolence est un phénomène qui touche l'ensemble de la population, mais particulièrement les jeunes⁷⁷. En termes généraux, elle peut être conceptualisée comme un fait qui s'inscrit dans les comportements sociaux hors-ligne, mais qui est facilitée et amplifiée par l'anonymat et l'inhibition offerte

⁷⁴ Les chocs culturels sont importants chez les enfants de familles immigrantes de première génération. D'une part, les jeunes doivent affronter les mêmes défis d'intégration à une société d'accueil que leurs parents. D'autre part, souvent les jeunes s'adaptent plus rapidement aux nouvelles normes sociales alors que les parents peuvent avoir des difficultés. Ces processus d'intégration sociale « à deux vitesses » peuvent exercer une pression additionnelle chez les jeunes, comme l'indique un témoignage par une intervenante communautaire : « plusieurs jeunes vivent une double vie sachant que leurs choix ne seraient pas tolérés par les parents qui ont une mentalité plus traditionnelle et plus proche de leur pays d'origine. Il existe un service d'accompagnement pour les jeunes filles qui ont besoin de se faire avorter en cachette. C'est très difficile pour ces jeunes filles, car elles souffrent en cachette sans qu'elles puissent s'ouvrir à leurs parents ». De plus, en considérant la dimension de genre et les obstacles différenciés à l'intégration des femmes vis-à-vis celle des hommes, nous pouvons maintenant faire référence à des possibles processus d'intégration à trois vitesses. Activité 12 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁷⁵ Activité 9 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁷⁶ En effet, une étude allemande conclut que la parentalisation des adolescent(e)s, c'est-à-dire l'adoption des rôles parentaux par l'apport d'un support instrumental ou émotionnel aux parents, est en moyenne deux fois plus élevée chez les familles immigrantes que chez les familles non immigrantes, peu importe l'histoire ou les raisons d'immigration de la famille. Toujours chez les immigrants, il a été observé que celle-ci est plus fréquente chez les adolescentes que chez les adolescents (Hinse, 2015; Titzmann, 2012).

⁷⁷ En 2020, 94 % des ménages canadiens disposaient d'un accès à Internet par l'entremise d'une connexion à large bande fixe (Statistique Canada, 2021b). De plus, plus de quatre Québécois et Québécoises sur cinq âgés entre 18 et 24 ans possèdent un téléphone intelligent (Académie de la transformation numérique, 2020b).

dans le monde virtuel (Blaya, 2018; Low et Espelage, 2013, p. 41)⁷⁸. Ainsi, les caractéristiques des réseaux sociaux, telles que l'accès à un large public, l'anonymat perçu, la difficulté de réguler les émotions par l'accès constant des réseaux sociaux, sont des facteurs pouvant contribuer à des comportements à risque de violence et une faible empathie envers les autres (Aziki et Montinat, 2022; Ligget et Ueberall, 2016)⁷⁹. Somme toute, elle demeure difficile à saisir : ses manifestations sont multiples et changeantes, les théories embryonnaires, les définitions débattues, les outils de mesure imprécis et la saisie de données inconsistante (Chinchilla et al., 2023)⁸⁰.

La cyberviolence est un comportement qui découle de la transposition de la violence physique, sexuelle, et psychologique dans les interactions virtuelles à travers, et facilité par, les TIC, dans le but de causer préjudice physique, sexuel ou psychologique à autrui. Ce comportement peut prendre la forme de harcèlement en ligne, de cyberintimidation, d'abus lors de cyber-rencontres (ACR, ou CDA, pour son acronyme en anglais), de « Revenge Porn », de doxing en ligne, de phénomènes de trolling, ou les discours haineux en ligne.

La cyberviolence peut avoir des effets à court terme, qui peuvent être regroupés en trois grandes catégories: (a) des conséquences émotionnelles et psychologiques chez les personnes impliquées, qui peuvent prendre la forme d'une mauvaise estime de soi, d'une augmentation de l'anxiété, de la dépression, de l'isolement, de la solitude, du stress et des pensées suicidaires (Baek et Bullock, 2014; Baldry et al., 2015; Garrett et al., 2016; Hinduja et Patchin, 2010; Kiriakidis et Kavoura, 2010; Kowalski et al., 2014; Sabella et al., 2013; Smith et al., 2008); (b) des conséquences sur la participation scolaire comme une diminution de l'assistance aux cours et la crainte de s'y présenter, une perception négative du milieu scolaire, ce qui peut se traduire par des résultats scolaires à la baisse (Cassidy et al., 2014; Kiriakidis et Kavoura, 2010); et (c) l'amorce de comportements à risque, notamment des actes de délinquance et d'agression, et d'automutilation (Ang, 2015; Audrin et Blaya, 2020, p. 3; Baldry et al., 2015; Chinchilla et al., 2023).

Le phénomène de la cyberintimidation et des violences sexuelles en ligne a été soulevé lors des activités de terrain entreprises dans le cadre de ce DLS. En effet, plusieurs participantes de tous les quartiers ont affirmé avoir été victimes de menaces verbales, de harcèlement, de demandes de photos de parties intimes (*nudes*), des *Airdrop* (envois de photos non sollicités); elles disent aussi que les cas de divulgation d'informations compromettantes et les *pages de confession* (où l'on humilie les gens), entre autres, sont une réalité du

⁷⁸ L'origine du terme cyberspace vient de la traduction de « *cyberspace* », néologisme créé par William Gibson en 1984, et qu'il a défini en faisant allusion à des représentations graphiques de données, extraites de banques d'ordinateurs, à la portée de billions d'« opérateurs légitimes » (Gibson, 2000, p. 51).

⁷⁹ De manière générale, les utilisateurs de réseaux sociaux communiquent au moyen d'un écran, où l'absence de contact visuel diminue la probabilité de prise de perspective (c.-à-d. voir une situation du point de vue d'autrui) et cause ainsi le risque de création de disputes et de l'intimidation (Aziki et Montinat, 2022; Ligget et Ueberall, 2016).

⁸⁰ Le *doxing* est défini comme la pratique qui consiste à chercher de l'information nominative sur un individu et de la diffuser sur Internet (UN Broadband commission for digital development working group on broadband and gender, 2015, p. 55) dans le but de l'humilier, pour l'extorquer ou lui faire du chantage (d'informations, d'argent, etc.), et autres. Par « *trolling* » ou « *trolage* » on entend un comportement dans lequel l'internaute agit constamment et répétitivement de façon provocatrice, à l'encontre des normes d'étiquette sociale, dans une communauté particulière, pour susciter des réactions négatives et déclencher un conflit entre les membres du groupe (Hardaker, 2010; Shachaf et Hara, 2010).

quotidien⁸¹. « Je me fais harceler depuis le secondaire 2 par quelqu'un qui n'arrête pas de m'écrire que si je ne sors pas avec lui, il va mourir. Je l'ai bloqué de mes réseaux, donc pour le moment il ne peut rien faire », a témoigné une fille. Les filles envoient souvent des images intimes d'elles-mêmes par amour, pour se sentir aimées ou par naïveté, sans nécessairement comprendre les conséquences qui y sont rattachées, comme l'explique une intervenante en milieu scolaire⁸². Nous constatons aussi que le *slut-shaming* touche particulièrement les adolescentes⁸³. De fait, il nous a été rapporté des incidents où des jeunes filles se sont fait humilier publiquement pour avoir partagé des photos intimes ou encore qu'elles ont perdu leur cercle d'amis après avoir eu des relations sexuelles⁸⁴.

Il convient de souligner que le cyberespace apporte aussi son lot de bienfaits chez les jeunes. Des mouvements sociaux qui se sont propagés grâce aux réseaux sociaux tels que #metoo ont permis à plusieurs jeunes femmes, notamment celles âgées de 18 à 25 ans, d'être outillées afin de dénoncer les injustices et les traumatismes qu'elles ont subis. Les jeunes adolescentes sont aussi beaucoup plus alertes de parler des violences sexuelles à un adulte de confiance, notamment grâce à tout le savoir qui se retrouve sur les TIC⁸⁵. « Les médias et la propagation de savoir sont essentiels et ont joué un rôle catalyseur dans la vague de conscientisation des abus sexuels. C'est grâce aux conversations qu'ont engendré le #metoo que j'ai compris que j'avais vécu de l'abus sexuel dans mon ancienne relation, chose que je ne savais pas qui était possible »⁸⁶. Il est également important de noter que les tendances ne sont pas toutes préoccupantes : des intervenant(e)s du milieu scolaire ont constaté une diminution de la diffusion non consentie d'images intimes, ce qui peut être le résultat de la sensibilisation faite auprès des élèves à ce sujet⁸⁷.

Or, les effets à long terme de la cyberviolence, notamment en ce qui concerne le lien entre la violence sexuelle et la violence psychologique, doivent faire l'objet d'études approfondies (Backe et al., 2018, p. 6),

⁸¹ Une adolescente nous explique ce que c'est une « page Confession » : il s'agit d'un « ...compte Instagram qui publie de l'information sur les personnes de l'école de manière anonyme. On y trouve des *ratings*, comme qui est la fille la plus moche de l'école, le professeur le plus chiant, etc. ». On peut trouver beaucoup d'humiliation sur ce compte. Activité 8 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁸² Activité 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁸³ Il s'agit de la stigmatisation d'un individu en raison de son apparence sexuée en tant qu'homme ou que femme, de sa disponibilité sexuelle perçue ou de ses comportements sexuels réels ou supposés et agit en tant que sanction d'une performance genrée jugée inadéquate. (Goblet & Glowacz, 2021).

⁸⁴ Comme l'explique une intervenante en milieu scolaire : « les jeunes filles partagent beaucoup plus de photos que les garçons, car les garçons sont ceux qui en font majoritairement la demande. En fait, pour un garçon recevoir des photos de différentes filles est une manière de démontrer son statut de popularité, alors que chez les jeunes filles, il est mal vu d'avoir plusieurs partenaires ».

⁸⁵ Certaines des jeunes femmes participantes à nos activités ont signalé que le harcèlement de rue était plus courant lorsqu'elles étaient adolescentes, époque à laquelle elles se faisaient suivre dans le métro et pouvaient subir de façon courante des incidents non désirés comme des attouchements non consentis. Activité 9 (voir pour l'annexe 1 pour plus de détail). Au-delà que ces perceptions correspondent ou pas aux données probantes, la définition de ce qui est « tolérable » ou non a changé à travers le temps, un élément étant central pour mieux saisir les perspectives des adolescentes et des jeunes filles à cet égard. Aujourd'hui, il est plus généralement reconnu que des comportements sexualisés renforcent des normes sexistes et discriminatoires qui peuvent nuire à l'ensemble de la société. Ces « ...comportements peuvent également contribuer à normaliser, à instaurer ou à favoriser une culture au sein de laquelle certaines personnes se sentent ciblées ou victimes de discrimination » (Bastomski et Smith, 2017; Cotter et Savage, 2018).

⁸⁶ Activité 9 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁸⁷ Activités 13.1 et 13.2 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

car il y a des effets négatifs. Nous savons que l'accès des jeunes aux TIC, et donc au « cyberspace », ne fait que permettre l'expression virtuelle de phénomènes déjà existants dans le « monde réel » (Dempsey et al., 2009). En d'autres mots, le fait d'être victime à l'école, par exemple d'intimidation, augmente le risque d'être victime en ligne (Blaya, 2013; Jose et al., 2012; Juvonen et Gross, 2008). Cependant, les observations sur le terrain nous permettent de postuler que le contraire peut également être vrai : la cyberviolence, c'est-à-dire la violence qui a lieu dans le cyberspace, peut se transformer en « violence concrète » (Chinchilla et al., 2023).

CHAPITRE 3. LA SÛRETÉ DES FEMMES ADULTES À VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

SYNTHÈSE

1. Les femmes adultes des trois quartiers vivent avec une charge mentale importante (préoccupations accrues qui découlent d'une responsabilité soutenue, ou non paritaire, des enfants) affectant ainsi leur sentiment de sûreté.
2. Le sentiment d'insécurité chez les mères de famille des quartiers Villeray dans l'Est, Saint-Michel et Parc-Extension s'est amplifié depuis la pandémie en raison de fusillades, de la violence armée et de l'incivilité dans les espaces publics.
3. Certaines formes de violence sont taboues et mécomprises. À cet effet, à Villeray et à Parc-Extension, il est rapporté par des femmes adultes que la méfiance envers l'autre, le devoir du silence, la conformité et la peur de déshonorer sa famille sont des enjeux réels dans leurs communautés respectives.
4. Pour les femmes immigrantes et réfugiées, les barrières liées à la langue et la méconnaissance des institutions et des lois créent des problèmes d'accessibilité à des services institutionnels.
5. Les femmes adultes, peu importe le quartier, sont souvent victimes de violence (par ex. sexuelle, économique et verbale) en provenance de leur entourage immédiat.

Les femmes adultes doivent composer avec ce que nous appellerons ici une *charge mentale*. Alors que les adolescentes et les jeunes femmes sont en train de démarrer leur vie et que les aînées n'ont généralement plus à se préoccuper du bien-être de leur progéniture, les exceptions à cette situation étant toutefois nombreuses. Les femmes âgées de 26 à 64 ans doivent gérer avec des préoccupations additionnelles. Dans certaines cultures, les femmes doivent toujours être accompagnées de leur mari lorsqu'elles se déplacent et elles doivent aussi limiter leurs interactions avec des hommes autres que leur celui-ci⁸⁸. Lorsqu'elles envisagent de déménager ou d'acheter un appartement ou une maison, certaines femmes doivent penser à la sécurité du quartier dans lequel elles déménageront. Si elles sont mères, en plus de veiller à leur propre sûreté, elles doivent aussi veiller à celle de leurs enfants. Advenant le cas que leurs enfants soient des filles, elles doivent aussi les éduquer, c'est-à-dire leur apprendre à anticiper les scénarios possibles pour éviter, entre autres, des situations de violence sexuelle. De plus, la présence de groupes criminels et de violence armée peut rendre encore plus difficile pour les femmes le fait de se sentir en sécurité, en particulier si elles sont monoparentales ou victimes de violence de la part d'un partenaire intime. Certes, cette charge mentale ne constitue pas de la violence en soi, mais il est raisonnable de supposer que ces préoccupations additionnelles peuvent avoir un impact négatif sur la sûreté de celles-ci et conséquemment, sur leur sentiment d'insécurité).

L'approche de l'OMS en matière de prévention des violences suggère que la violence interpersonnelle peut se dérouler dans deux espaces, soit dans un « contexte familial » et dans un « contexte communautaire », c'est-à-dire quand elle est subie par les enfants, les partenaires (conjointe, mère) ou les personnes âgées et quand elle implique des connaissances et des inconnus (Krug et al., 2002, p. 6-7). À cet égard, le CIPC a développé une grille d'analyse qui identifie plusieurs espaces de vie, dont l'espace privé et l'espace public⁸⁹. En se basant sur ces grilles d'analyse, ce chapitre procède en deux temps. Dans la première section, les dynamiques de la violence interpersonnelle des femmes adultes de VSP sont étudiées. Il convient de souligner que la majorité des victimes âgées de 26 à 64 comptabilisées par la DUC ont subi un crime contre la personne de la part d'un membre de la famille ou d'une connaissance. En d'autres termes, le cercle immédiat des femmes adultes peut être insécurisant. Dans la deuxième section, les insécurités vécues par les femmes dans l'espace public sont rapportées.

⁸⁸ Activité 3 (voir l'annexe 1 pour des plus de détails).

⁸⁹ L'espace privé comprend les résidences (unités d'habitation, maisons unifamiliales), les camps, les chalets, les roulottes, les maisons de retraite, les garages contigus ou isolés, les remises d'appartement et toutes les catégories dont le premier mot commence par résidence, sauf « résidence commerciale ». L'espace public comprend, lorsqu'il est ouvert, les voies publiques, les rues et les routes, les autoroutes, les pistes cyclables, les tunnels piétons, les passages, les espaces pour piétons, les vélos, les motoneiges, les véhicules tout terrain et autres. Cet espace comprend aussi les transports en commun comme les métros, les véhicules, les installations de transport public, les autobus STM, les abribus et les trains, les parcs, les plans d'eau et les chantiers de construction. L'espace public, lorsqu'il est fermé, comprend les immeubles commerciaux ou abritant une société, des industries, des entrepôts, des édifices à bureaux, des bureaux des douanes, des endroits commerciaux corporatifs et non commerciaux corporatifs. Il comprend les commerces de détails et de service tels que les restaurants, les pharmacies ou les dépanneurs, les lieux publics tels les hôpitaux, les cliniques, les CLSC ou les lieux de cultes, les établissements correctionnels, les résidences commerciales, les refuges pour itinérants et les foyers pour personnes en situation d'itinérance.

1. Violence interpersonnelle dans les espaces privés

Les femmes sont souvent victimes de violence de la part de leur entourage immédiat. La base de données du LabSU nous permet de déterminer le lien entre les victimes de crimes contre la personne et les personnes qui les ont présumément agressées. Deux éléments ressortent du Graphique 3 de la page 44. D'une part, la plupart des femmes de VSP sont victimes d'un type de crime perpétré par des membres de leur propre famille. En effet, tous âges confondus, pour 59,33 % des femmes victimes dont on connaît le lien avec la personne présumée, le crime provient de son cercle familial. À titre comparatif, seulement 25,3 % des femmes victimes, donc moins de la moitié, ont subi des violences par des connaissances, alors que 12,12 % des femmes sont victimes de personnes étrangères et 3,25 % de personnes inconnues. D'autre part, parmi les victimes dont le lien familial avec la personne présumée d'avoir commis le crime est connu, 65 % sont âgées entre 26 et 64 ans⁹⁰.

Les femmes adultes de VSP subissent surtout de la violence physique (1 290 victimes des voies de fait, niveau

« Un jour, un homme que je connaissais est venu chez moi, alors que mon mari n'était pas là. Comme je le connaissais, je ne me suis pas méfiée et l'ai laissé rentrer. Or, il a commencé à me toucher. Je ne savais pas quoi faire. Dans ma culture, quand la personne est connue, il est très difficile de lui dire de partir, de se fâcher... c'est très mal vu », nous a expliqué une participante à une de nos activités dans Parc-Extension. Elle a par la suite spécifié qu'elle n'a pas appelé ni la police ni son mari. Son mari l'a cru, mais tout le monde à ses alentours a mis en doute sa parole (Témoignage recueilli lors de l'activité 10).

1 et 458 d'agressions armées/inflictions de lésions corporelles) et de la violence psychologique (340 victimes de profération des menaces) en provenance des membres de la famille (Tableau 2, page 23). Il est important de noter que 83,71 % des femmes adultes victimes de crimes contre la personne (selon les données de la DUC) ont subi de la violence physique et que la Carte 3 de la page 26 présente une distribution diffuse des signalements de crimes contre la personne dans cette tranche d'âge. Dès lors, il devient possible d'argumenter qu'une bonne partie de cette violence se déroule dans l'espace privé, notamment dans

les résidences privées⁹¹.

Malgré la clarté des données, les commentaires recueillis lors de nos activités de terrain suggèrent que le sujet est tabou. Les femmes adultes ont souvent affirmé qu'elles ne connaissaient pas de cas de violence entre des partenaires intimes, peu importe si nous étions à Villeray, à Saint-Michel, ou à Parc-Extension⁹².

⁹⁰ Pour rappel, les 0 à 25 ans équivalent à 26,3 % des âges représentés tandis que les 26 à 64 ans représentent 39,4 % des tranches d'âge entre 0 et 98 ans.

⁹¹ Bien entendu, la violence entre les membres d'une famille peut aussi se dérouler dans l'espace public. Par ailleurs, une participante indique néanmoins qu'il est possible de voir de la violence envers les femmes (violence entre partenaires intimes), jusque dans l'espace public, mais qu'elle a peur d'intervenir pour ne pas se faire attaquer elle-même par le partenaire intime violent. Activité 10 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

⁹² Activités 10, 11, 12 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

Malgré notre insistance à relancer le sujet, elles n'ont pas voulu approfondir⁹³. La question des origines culturelles peut en partie expliquer cette pudeur qui affecte les femmes de manière transversale dans toutes les cultures. En effet, même si elles se sont gardées d'élaborer des remarques personnelles, certaines d'entre elles se sont exprimées sur l'expérience d'adaptation culturelle de leur couple aux valeurs de la société d'accueil : « Au début cela semblait compliqué; [les maris] avaient du mal à s'adapter et à accepter que leur femme puisse travailler, parler à d'autres hommes, ne pas devoir s'occuper seule de l'éducation des enfants et de la maison. Mais peu à peu les relations ont évolué et ils ont accepté en grande partie des changements de la société d'accueil »⁹⁴. Mis à part cela, leurs commentaires ont plutôt été généraux, se référant aux *hommes* de façon générique et aux difficultés que certains d'entre eux peuvent avoir à s'ajuster aux mentalités, réalités et valeurs du Québec. Il nous a été indiqué, par exemple, que ces difficultés peuvent conduire à des divorces, que « la religion peut être un moyen de contrôler ou de prendre avantage de la femme »⁹⁵ et que certains hommes ont des appréhensions face aux droits que la femme possède au Québec, ce qui peut causer des tensions et des conflits dans les couples⁹⁶.

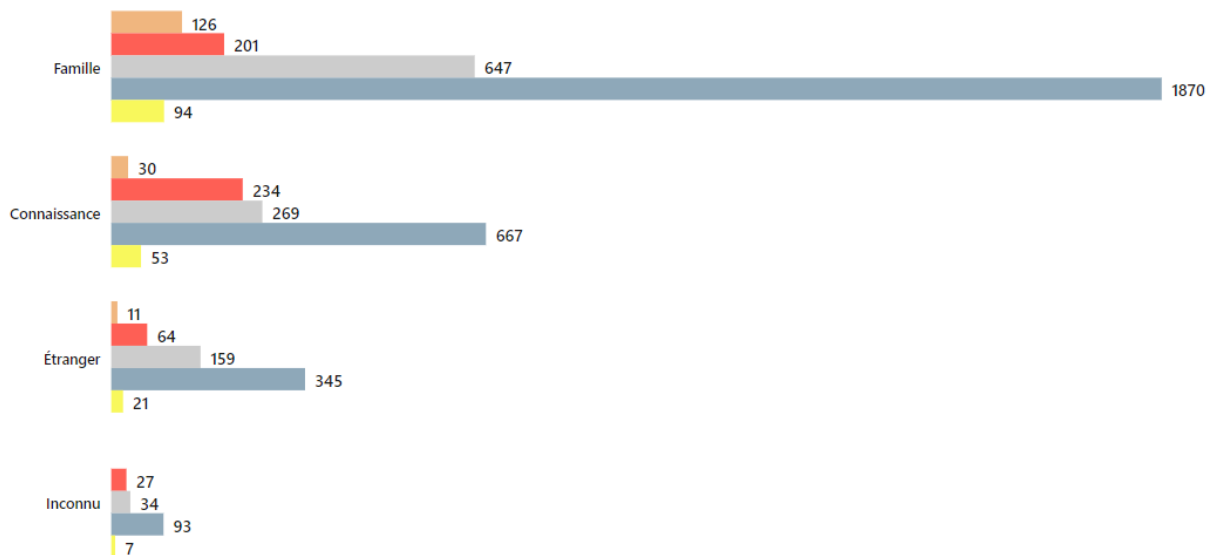
⁹³ Quelques-unes ont noté qu'il existe beaucoup d'organismes pour accompagner les femmes en situation de violence contre les partenaires intimes et de formations pour reconnaître les signes de violences et d'abus dans les relations amoureuses.

⁹⁴ Activité 10 (voir l'annexe 1, pour plus de détails).

⁹⁵ Par exemple, l'homme détient l'autorité, selon son interprétation de la religion, donc la femme doit en retour lui donner le contrôle de ses finances.

⁹⁶ Activité 12 (voir l'annexe 1, pour plus de détails).

Graphique 3. Lien entre les personnes présumées et les victimes d'un crime contre la personne dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (2015-2021^P)



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Note : Ce graphique représente les victimes âgées de 0 à 11 ans (en orange), de 12 à 17 ans (en rouge), de 18 à 25 ans (en gris), de 26 à 64 ans (en bleu) et de 65 à 98 ans (en jaune). Le lien de la personne présumée avec sa victime est indiqué à la verticale du graphique.

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec. Traitement CIPC.

Les intervenantes auprès des femmes adultes ont été bien moins craintives à partager leurs opinions. En matière de violence entre les partenaires intimes, elles ont confirmé que le sujet est motif à préoccupation. Plus concrètement, elles indiquent « ...qu'il y a beaucoup de violence entre partenaires intimes, notamment de la violence sexuelle, de la violence économique et de la violence verbale »⁹⁷. Toutefois, elles mentionnent aussi d'autres situations qui font partie des réalités des femmes en relation de couple : les notions de *liberté des femmes* peuvent varier en fonction des cultures. Il existe, par exemple, des mécanismes de contrôle patriarcal, qui pourraient être définis ici au Québec comme de la « violence financière » et qui nuisent au concept de *liberté des femmes*⁹⁸. De plus, et d'un point de vue plus général, la violence qui se déroule dans l'espace privé peut aller au-delà des partenaires intimes. Des « crimes d'honneur » peuvent également

⁹⁷ Nous considérons la violence « verbale » comme de la violence psychologique puisque la définition du gouvernement du Canada (2019) inclut tout « ...comportement coercitif ou contrôlant, de menaces répétées, ou les deux (par ex. : des insultes, de l'intimidation, de l'humiliation, du harcèlement) ».

⁹⁸ Par exemple, lorsqu'elles immigrèrent à Montréal, le couple débute avec un compte bancaire de type « compte-conjoint », mais après, avec l'autonomie financière de la femme, cela crée des problèmes et un éventuel contrôle de la part du mari.

subvenir, notamment quand la femme refuse de se soumettre, celles-ci pouvant se dérouler à Parc-Extension, mais pas exclusivement⁹⁹.

Divers facteurs peuvent expliquer la réticence des jeunes femmes à se confier. Il a été souligné, par exemple, que leur culture d'appartenance est déterminante pour mieux comprendre leur attitude. Quand les violences entre les partenaires intimes ne sont pas conceptualisées de la même manière qu'au Québec, il est possible que certaines situations puissent ne pas être considérées comme relevant de la violence, et encore moins comme des comportements criminels. Par exemple, lorsque les femmes deviennent, en quelque sorte, les « servantes » de la famille, ou qu'elles acceptent le poids d'élever à elles seules les enfants du couple, ou encore, lorsqu'elles acceptent certaines manifestations de violence physique¹⁰⁰. Même lorsqu'une femme se reconnaît dans une situation de violence, d'autres considérations, par exemple la peur des représailles (de la part du partenaire), le jugement (de la part de la belle-famille), ou le risque de devoir recommencer à zéro, rendent le partage et la dénonciation complexe. Voilà pourquoi certaines femmes finissent par se séparer de leur mari seulement après de nombreuses années, et lorsque les enfants sont rendus adultes¹⁰¹.

2. Violence interpersonnelle dans l'espace public

Les violences subies par les femmes adultes et leur sentiment d'insécurité se présentent souvent différemment à celle subie par les jeunes ou les aînées, entre autres en raison du rôle protecteur vis-à-vis de leurs enfants. En effet, comme nous indiquions au début de ce chapitre, les femmes adultes ne se préoccupent pas seulement de leur sécurité, mais aussi de celle de leurs enfants dans les espaces publics. En ce qui concerne leur propre sécurité¹⁰², elles ont exprimé leurs craintes face à la délinquance présente

⁹⁹ Activité 3 (voir l'annexe 1 pour plus de détails). Les crimes ou violences « d'honneur » « recouvrent toutes formes de violence à l'encontre des filles et des femmes (plus rarement des hommes et des garçons), au nom de traditionnels codes d'honneur, exercées par des membres de la famille, des mandataires ou par les victimes elles-mêmes » (Conseil de l'Europe, 2009, p. 7).

¹⁰⁰ Activité 3 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹⁰¹ Par exemple, il a été soulevé que des femmes de Parc-Extension de certaines communautés ethnoculturelles avaient parfois peur de dénoncer la violence de leur mari, car elles auraient peur d'être déportées ou de perdre la garde de leur enfant. De plus, des participantes à une de nos activités ont évoqué le fait que dans leur pays d'origine, si un homme commet un crime envers une femme, un viol ou une agression, par exemple, sous l'emprise de l'alcool ou de drogues, le crime est « excusé » (la police ne donne pas de suite à l'affaire). Une autre participante, cette fois-ci dans une activité de Parc-Extension, a mentionné que les discussions concernant la violence entre partenaires intimes dans sa communauté demeurent taboues. Elle raconte d'ailleurs qu'une de ces amies a été victime de meurtre par un partenaire intime. Elle a mentionné qu'elle n'était pas au courant qu'elle subissait de la violence dans son couple. La participante témoigne que plusieurs femmes dans sa communauté subissent de la violence de la part de leurs maris, certains d'entre eux étant au chômage et ayant des problèmes de consommation d'alcool. Il est difficile de parler de ses problèmes dans la communauté en raison de la pression de ne pas « embarrasser » la famille. En ce sens, parce que tout le monde « se connaît », il est difficile de dénoncer des manifestations de violence. La peur d'être jugée par les autres est grande. Une participante a souligné que certains aspects de la culture occidentale, par exemple le fait que les femmes possèdent des droits et qu'elles ne dépendent pas nécessairement de leur mari, sont parfois en confrontation avec les valeurs de leur culture d'origine. Plusieurs nouveaux arrivants auraient du mal à s'ajuster à cela. Voir activités 10 et 12 à l'annexe 1 pour plus de détails.

¹⁰² Plusieurs femmes de confession musulmane et portant le foulard nous ont confié vivre de l'insécurité dans l'espace public en raison de l'islamophobie ambiante. Certaines d'entre elles racontent avoir subi de l'intimidation, des agressions verbales et visuelles, et par conséquent, craignent de se faire attaquer dans les lieux publics par des inconnus

dans l'arrondissement, plus particulièrement dans Saint-Michel. Ainsi, une des participantes a souligné qu'il y a des vols de colis (surtout lors de la livraison de biens achetés par Internet), des dommages à la propriété et que des hommes en état d'ébriété commettent divers types d'incivilités, dont uriner devant elles et leurs enfants¹⁰³. Il a aussi été souligné qu'une fusillade, la deuxième en six mois, s'était produite récemment dans le quartier Parc-Extension, en plein après-midi¹⁰⁴. Il a également été indiqué que depuis la COVID-19, la sécurité dans le quartier de Villeray Est s'est dégradée en raison de la circulation des armes et des coups de feu¹⁰⁵. La même remarque a été soulevée pour Saint-Michel : depuis la pandémie, la violence reliée aux armes à feu a explosé, ce qui explique pourquoi plusieurs familles qui habitaient dans des HLM ont fini par déménager¹⁰⁶. Avec certains parcs qui se vident, certains facteurs d'insécurité peuvent augmenter, comme le mentionne une employée de l'arrondissement. Elle a expliqué que les facteurs de sécurité se basent sur plusieurs éléments, comme le fait d'être entourée de bâtiments avec des fenêtres, avec des passants dans les rues, selon la théorie « *eyes on the street* ». Ainsi, selon la présence ou non d'interactions dans l'espace public (parc, rues, commerces), les gens ont tendance à plus ou moins se sentir en sécurité, car ils peuvent avoir l'impression qu'il n'y aura pas de témoins en cas d'incident.

La préoccupation concernant les enfants est étroitement reliée à au moins deux facteurs. D'une part, les dynamiques reliées au milieu scolaire peuvent aussi inquiéter les mères de VSP, notamment en ce qui concerne la sécurité des filles. Une participante a souligné que la fille d'une de ses amies, âgée de 14 ans, a été portée disparue pendant une dizaine de jours avant d'être retrouvée nue et sous l'effet de l'alcool et/ou la drogue. Depuis cet incident, elles ont déménagé de leur quartier¹⁰⁷. Une autre participante a dit craindre pour la sécurité de sa fille lors de ses déplacements après l'école ce qui fait qu'elle doit toujours être accompagnée de son frère aîné¹⁰⁸. Une autre signale que dans n'importe quel parc de Saint-Michel, on remarque que les gens, en groupes ou seuls, fument du cannabis proche des aires de jeux et ils n'acceptent pas d'être confrontés à cet égard¹⁰⁹.

malveillants. Ces témoignages corroborent l'étude menée par Statistique Canada sur les crimes haineux en 2018, et qui déclare que parmi toutes les victimes de crimes haineux visant la population musulmane et qui ont été signalés à la police, 47 % étaient des femmes et des filles (Moreau, 2021). L'islamophobie peut se définir comme un ensemble de préjugés, stéréotypes et actes d'hostilité envers des personnes musulmanes ou des personnes adeptes de l'Islam en général (Souissi, 2023).

¹⁰³ L'enjeu des hommes qui urinent sur la voie publique est revenu maintes fois et plusieurs des participantes se disent contrariées et dégoûtées par ce comportement, surtout lorsqu'il est fait devant les jeunes enfants. Activité 10 (voir l'annexe 1 pour de plus amples détails).

¹⁰⁴ Depuis, plusieurs femmes ont indiqué avoir peur de se déplacer toutes seules dans la rue ou encore pour la sécurité de leurs enfants. Activité 10 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹⁰⁵ À cet égard, il faudra cependant rappeler que la question des armes à feu touche l'ensemble de l'agglomération de Montréal et pas un quartier ou un arrondissement en particulier. Pour de plus amples détails concernant cette problématique, voir Aziki et Montinat (2022).

¹⁰⁶ La femme en question s'est dite très inquiète pour son fils qui fréquente une école de secondaire à Saint-Michel : « Il y a énormément d'interventions policières en raison des violences par armes à feu et les territoires scolaires sont devenus dangereux », nous a-t-elle expliqué. Activité 12 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹⁰⁷ Cette même femme dit avoir déjà été abordée dans la rue. Activité 10 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹⁰⁸ Activité 12 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹⁰⁹ Activité 11 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

D'autre part, les épisodes de violence armée qui sont survenus à Montréal au cours des dernières années semblent avoir fait augmenter le sentiment d'insécurité auprès des femmes adultes. Une des personnes participantes a mentionné qu'elle évite de sortir le soir et qu'elle a peur que ses enfants soient touchés par balle depuis qu'une personne est morte due à un incident impliquant une arme à feu près du parc Tillemont¹¹⁰. Cette même préoccupation est présente à l'est de l'arrondissement, particulièrement à Saint-Michel, en raison de perceptions aussi diverses que subjectives. Par exemple, une femme a indiqué que puisque Villeray était devenu un quartier résidentiel, de meilleurs services ont été établis dans des parcs nouvellement aménagés : les patrouilles de police sont plus présentes, des brigadiers se promènent en vélo en été, etc. Bien que cela ait accru le sentiment de sécurité à Villeray, cela a eu l'effet inverse à Saint-Michel, puisque les jeunes ont dû déménager l'endroit de leurs réunions vers le parc François-Perrault. Une autre femme dit avoir entendu des bruits d'arme à feu, ce pour quoi elle ne se réunit plus au parc après 20h00¹¹¹. Sur cette même question, liée à l'aménagement urbain, une employée de l'arrondissement nous a informés que dans certains parcs, les policiers conseillent de ne pas les fréquenter pour des raisons de sécurité. En bref, la peur des armes à feu devient constante. En général, les femmes adultes de Saint-Michel disent vivre dans un état constant d'inquiétude dès que leurs enfants sortent : « C'est à nous, les mères, de voir où nous pouvons aller ou non », a affirmé l'une d'entre elles¹¹². Une employée nous a fait part du même constat; certaines mères de famille ont été énormément affectées par la violence armée et elles ne veulent plus vraiment se déplacer hors de chez elles dans ce quartier.

L'état d'insécurité soulevé par les femmes adultes est ressenti principalement dans l'espace public, en raison du tabou entourant l'identification de la violence subie dans la sphère privée. Cependant, il est ressenti également dans des endroits semi-publics, notamment dans leur immeuble de résidence. En effet, certaines femmes, surtout les mères monoparentales de Saint-Michel, nous ont confié préférer ne pas ouvrir la porte quand quelqu'un se présente comme il arrive parfois que des individus frappent à leur porte pour demander de l'argent¹¹³. Il a également été rapporté dans le même quartier que d'autres hommes, souvent des résidents du même immeuble, peuvent cogner à la porte pendant la nuit pour poser des questions indélicates relevant conséquemment de micro-agressions à caractère sexuel. « Après plusieurs fois, j'ai fini par appeler la police », nous a confié une femme¹¹⁴. Un employé de l'arrondissement a aussi remarqué ce phénomène auprès de ses collègues femmes. Dès lors, cette préoccupation accrue du danger s'incruste même parfois dans les lieux de l'intimité de la femme adulte, son chez-soi.

¹¹⁰ Un autre argument similaire a été souligné. Une participante nous confie que son adolescent travaille durant les fins de semaine afin qu'il soit occupé et pour éviter qu'il ne tombe dans un « mauvais chemin », même si elle aimerait qu'il y ait autre chose que le travail pour occuper son adolescent. Cette même participante indique qu'elle empêche son fils de jouer au soccer tard le soir afin d'éviter qu'il soit victime d'un projectile. Activité 12 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹¹¹ La police est arrivée au parc le lendemain de cet épisode, sa fille et les enfants du quartier sont traumatisés par le sang et la scène dans le parc. Activité 11 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹¹² Activité 11 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹¹³ Activité 11 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹¹⁴ Activité 11 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

Pour résumer, la charge mentale dont il a été question dans ce chapitre peut être liée à plusieurs facteurs, tels qu'une responsabilité soutenue, ou non paritaire, des enfants, d'une préoccupation constante d'un éventuel déménagement lié, entre autres, à des « rénovictions » en raison de l'embourgeoisement des quartiers comme Villeray, toutefois elle touche tant l'espace public que le privé¹¹⁵. Il est crucial de considérer les multiples facteurs qui peuvent influencer le quotidien des femmes adultes, en particulier des mères.

¹¹⁵ La *rénoviction* est un concept référant aux évictions de locataires qui sont justifiées en raison de rénovations dans les logements loués. L'expression tient lieu de mot-valise entre les termes « rénovations » et « évictions ». Le but de ce genre d'entreprise est, dans la plupart des cas, de louer le logement plus cher aux locataires suivants.

CHAPITRE 4. LA SÛRETÉ DES FEMMES ÂÎNÉES À VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

SYNTHÈSE

1. Les femmes âgées sont particulièrement touchées par la maltraitance matérielle, financière et organisationnelle dans les espaces publics et privés. Néanmoins, peu de personnes âgées dénoncent les violences dont elles sont victimes.
2. Il existe une différence significative entre les âgées qui habitent dans des domiciles privés, qu'elles soient des locataires ou propriétaires, et celles qui résident dans les HLM.
3. À Saint-Michel et Parc-Extension, il y a de nombreux enjeux de sécurité au sein des HLM, qui sont exacerbés par le manque de personnel et de la prise en charge des plaintes (vols, services frauduleux, intrusion de jeunes et de personnes en situation d'itinérance dans les immeubles).
4. Il y a un sentiment d'impuissance et d'invisibilité éprouvé par les femmes âgées quant à leur qualité de vie et le traitement qu'elles subissent de la part de la société (insalubrité des logements, âgisme, rénoviction et discrimination).
5. La mobilité des femmes âgées est réduite et compromise de diverses manières (nids de poule sur les trottoirs, manque de déblayage durant l'hiver, réduction des services de transport en commun et services de transport adapté chancelants), notamment à Saint-Michel et Parc-Extension.

L'âgisme est un type de discrimination qui se produit en raison de l'âge. Il peut prendre la forme de comportements explicites, c'est-à-dire des attitudes hostiles, négatives, ou des gestes préjudiciables, mais peut aussi être implicite, menant à, ou favorisant, l'exclusion sociale (Organisation Mondiale de la Santé, 2022)¹¹⁶. Souvent, les violences dirigées envers les aînées ne se matérialisent pas nécessairement de manière physique ou sexuelle, comme celles-ci sont plutôt rares chez les aînées, mais par une pression constante subie par la personne âgée visant à éviter de « se faire prendre » et d'être exploitée en raison de son âge¹¹⁷ : des appels frauduleux, des arnaques, la possibilité de se faire voler ses cartes de crédit ou la surveillance malveillante de certaines personnes à reconnaître des codes d'accès de cartes dans les guichets automatiques, les trajets plus longs pris par les chauffeurs de taxi pour facturer plus cher, le refus de réparer un logement et la menace, explicite ou implicite, de *rénoviction*, sont seulement quelques-uns des multiples visages de cette pression sociale, qu'est l'âgisme et qui réfère plus largement de la maltraitance envers les personnes aînées¹¹⁸.

L'OMS conçoit la maltraitance des personnes âgées comme un acte unique ou répété, ou en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime (Organisation Mondiale de la Santé, 2022). Le gouvernement du Québec affine cette définition, en indiquant que la violence et la négligence sont deux formes de maltraitance. La négligence consiste à ne pas se soucier du bien-être de la personne aînée, et ce, par une absence d'action pouvant répondre à ses besoins. La violence, quant à elle, peut se manifester en faisant agir une personne aînée contre son gré en employant de la force ou de l'intimidation¹¹⁹. En bref, l'âgisme est considéré comme étant une forme de maltraitance non seulement par

¹¹⁶Selon le gouvernement du Québec, l'âgisme est la discrimination en raison de l'âge, par des attitudes hostiles ou négatives, des gestes préjudiciables ou de l'exclusion sociale (Gouvernement du Québec, 2017b).

¹¹⁷ Tel qu'indiqué dans le premier chapitre, à partir des données récoltées par le programme DUC en ce qui a trait aux crimes contre la personne à VSP, les femmes aînées représentent seulement 3,75 % des victimes de crimes contre la personne au sein de l'arrondissement entre 2015 et 2021, avec un total de 175 victimes. Parmi ce total, seulement 95 ont été victimes de violence physique, plus exactement de voies de fait (niveau 1) (67 victimes) et des agressions armées/lésions corporelles (28 victimes).

¹¹⁸ Ces exemples nous ont été rapportés au cours de nos activités. Plus concrètement, des femmes aînées participantes ont dénoncé un état de vulnérabilité accrue vis-à-vis des propriétaires. Il a été indiqué, par exemple, que plusieurs évictions d'aîné(e)s s'étaient produites sous prétexte du besoin de rénovations, du besoin de reprendre le loyer pour la famille (sans jamais envoyer les documents légaux pour prouver qu'un membre de la famille du propriétaire allait véritablement occuper les lieux). Il a également été rapporté des augmentations abusives de loyer. Se voyant « en fin de vie », et souvent après avoir occupé un même logement pendant des années, voire des décennies, les personnes âgées préfèrent se plier aux demandes des propriétaires, pour ne pas devoir chercher un nouveau logement aux prix du marché en 2023. Cette même peur à perdre leur logement explique les réticences des personnes âgées à demander des améliorations à leurs logements. Des bénéficiaires de Villeray expliquent que ce même phénomène se produit dans les résidences privées pour aînés (RPA). Dans le meilleur des cas, ceux et celles qui peuvent se le permettre, sont contraint(e)s d'habiter dans des logements plus chers, tout en perdant les services qu'ils bénéficiaient. Activités 2 et 16 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹¹⁹ Il existe sept types de maltraitance, à savoir : la maltraitance physique (des gestes ou des actions inappropriés, ou l'absence d'action appropriée, qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique), sexuelle (des gestes, des actions, des paroles ou des attitudes à connotation sexuelle non consentis, qui portent atteinte au bien-être, à l'intégrité ou à l'identité sexuelle), psychologique (des gestes, des paroles ou des attitudes qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique), matérielle ou financière (l'obtention ou utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux de la personne, l'absence d'information ou la

l'OMS, mais aussi par le gouvernement du Québec (2017). Les informations de cette recherche de terrain sont consistantes avec ce cadre conceptuel et normatif. En effet, les phénomènes les plus fréquents chez les aînées de VSP, selon les personnes participantes à nos activités qualitatives, sont la maltraitance, notamment de la part des enfants et petits-enfants, mais aussi des proches aidants, la difficulté d'accès au système de santé et autres services, la fraude financière (ou la tentative de fraude) et, d'un point de vue plus général, la vulnérabilité économique¹²⁰.

Pour analyser les enjeux de sûreté des femmes aînées de l'arrondissement VSP, nous procédons en trois temps. Dans la première section, la *maltraitance matérielle ou financière* des aîné(e)s est abordée. Celle-ci consiste en l'obtention ou utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens de la personne aînée (Gouvernement du Québec, 2017b). Dans la deuxième section, la *maltraitance psychologique* est traitée. Celle-ci est définie comme des gestes, des paroles ou des attitudes qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique (Gouvernement du Québec, 2017b). Il sera vu par la suite, comment des enjeux de cohabitation entre les résidents qui habitent dans des HLM peuvent agir comme facteur insécurisant. Par conséquent, il est essentiel d'aborder la *maltraitance organisationnelle* vécue par les femmes aînées de l'arrondissement. La dernière section se penche sur ce type de maltraitance, qui se définit comme toute situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures et les services d'organisations privées, publiques ou communautaires. La maltraitance envers les aînées, dans ces diverses manifestations, se produit tant dans l'espace public que privé. Les femmes sont particulièrement touchées par la maltraitance matérielle, financière et organisationnelle dans ces deux espaces. La maltraitance psychologique relève surtout de l'espace privé.

1. La maltraitance matérielle ou financière

Selon les statistiques du gouvernement du Québec, en 2021, les femmes aînées représentaient 54 % des victimes de maltraitance chez les personnes de 65 ans et plus. Cette vulnérabilité s'explique en raison de trois facteurs. D'une part, les aînées sont plus pauvres que les aînés (elles recevaient en 2020 l'équivalent de 70 % du revenu masculin) (Gouvernement du Québec, 2023). D'autre part, elles vivent davantage seules (en raison d'une espérance de vie plus longue) et elles sont également plus susceptibles de vivre avec une incapacité (27,7 % des femmes auront besoin d'aide comparativement à 13,3 % des hommes). Enfin, les femmes aînées sont en général moins susceptibles que les hommes de recevoir de l'aide répondant à leurs besoins, en particulier si elles sont célibataires ou veuves, ce qui les rend encore plus vulnérables (Gouvernement du Québec, 2023).

Notre recherche de terrain indique que les fraudes et les tentatives de fraudes sont nombreuses chez les personnes aînées. En ce qui concerne la vie des aînées dans l'espace public, il nous a été rapporté qu'une

mésinformation financière ou légale), organisationnelle (toute situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures d'organisations privées, publiques ou communautaires, responsables d'offrir des soins ou des services de tous types, qui compromettent l'exercice des droits et libertés des personnes âgées) (Gouvernement du Québec, 2017b).

¹²⁰ Activité 2 (voir l'annexe pour plus de détails).

femme aînée de Villeray s'était fait « raccompagner » chez elle, dans le but de lui voler ses cartes bancaires, après que des inconnus aient vu son NIP¹²¹. Il a aussi été mentionné par des résidentes d'un HLM situé à Parc-Extension que des malfaiteurs ont essayé de profiter des locataires en offrant de faux services de lavage de fenêtres et de changement des lumières; il y a aussi des individus qui ont tenté de se faire passer pour des travailleurs du CLSC afin de leur soutirer de l'argent¹²². Les tentatives d'abus financiers se produiraient aussi dans l'espace privé. Ici, les femmes aînées n'ont pas voulu se prononcer, peu importe le quartier, ce qui suggère que le sujet est tabou. Cependant, les intervenant(e)s auprès de ce segment populationnel nous ont confié qu'il n'est pas impossible que « les enfants ou les petits-enfants prennent de l'espace privé, s'installent dans le logement, et veuillent même parfois prendre le contrôle du compte de banque de la personne aînée »¹²³. Il peut aussi arriver que des enfants ou des petits-enfants volent l'argent des machines à laver de l'immeuble de résidence de la personne aînée¹²⁴. Ces abus, dans leur ensemble, alimentent le sentiment d'insécurité des aîné(e)s et renforcent leur méfiance générale envers les autres.

2. La maltraitance psychologique

La maltraitance psychologique chez les personnes aînées s'observe principalement dans l'espace privé et peut prendre plusieurs formes. Sur le plan de la relation entre la personne aînée et les personnes proches aidantes, elle peut prendre la forme de traitement rude ou de commentaires désobligeants. Les comportements des proches aidant(e)s peuvent être liés à la fatigue et à la détresse associées à la nature de cette responsabilité¹²⁵. Il est essentiel de ne pas sous-estimer le poids que représente la prise en charge d'une personne aînée(e) et l'usure possible que cela peut causer sur le long terme : « je rencontre des enfants des personnes aînées, qui sont eux-mêmes dans la cinquantaine et dans la soixantaine, et qui se retrouvent à être le proche aidant de leurs parents, mais je le vois que le cœur n'y est pas là. Et toute cette colère peut facilement se transformer en agressivité », nous confie une intervenante¹²⁶. Les personnes proches aidantes ne détiennent pas toujours de formations personnelle et professionnelle nécessaires pour assurer le meilleur accompagnement dans des situations souvent fort complexes¹²⁷.

Sur le plan plus général de la relation entre les personnes aînées et leurs enfants et petits-enfants, force est de constater que ceux-ci peuvent devenir des instigateurs de violence psychologique. Les enfants peuvent, par exemple, tenter de profiter de manière démesurée de « l'aide » de leurs parents. Une participante nous a confié qu'elle se voit contrainte à garder l'enfant de son fils de façon récurrente, ainsi que de cuisiner et de faire la lessive souvent : elle a 92 ans¹²⁸. Si les situations d'abus intrafamiliaux (et de façon plus générale,

¹²¹ Activité 16 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹²² Activité 14 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹²³ En raison de la montée des prix des logements à Montréal, certains enfants retournent habiter chez leurs parents. Certains d'entre eux prétextent être à risque de devenir des itinérants s'ils ne sont pas acceptés. Activité 2 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹²⁴ Activité 5 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹²⁵ Activité 4 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹²⁶ Activité 4 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹²⁷ Il est d'ailleurs mis en exergue dans nos enquêtes sur le terrain que le manque de structures et d'accompagnements pour les personnes proches aidantes est ce qu'il y a de plus criant. Activité 4 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹²⁸ Activité # 2 (voir l'annexe pour plus de détails).

dans le cercle personnel) de la victime persistent et perdurent, c'est qu'il est ardu pour plusieurs aînées de les dénoncer. Nous l'avons souligné dans la section antérieure : certains sujets sont tabous. De plus, devant l'étendue des problématiques liées à l'isolement et du manque de ressources dédiées aux personnes aînées, on peut supposer que la famille et/ou la personne proche aidante est parfois leur seul réseau, ce qui rend encore plus difficile le processus de dénonciation : « Par honneur de la famille, les aînées ne dénonceront pas. Il s'agit d'un "code d'honneur" », a indiqué une intervenante à Parc-Extension¹²⁹.

La maltraitance psychologique se produit aussi entre les personnes aînées, notamment chez celles qui sont contraintes d'habiter en collocation ou dans des HLM. Il existe une différence significative entre les aînées qui habitent dans des domiciles privés, qu'elles soient des locataires ou, mieux encore, des propriétaires, et celles qui résident dans les HLM¹³⁰. Alors que les personnes aînées qui habitent dans leur propre domicile peuvent généralement mieux organiser leur environnement immédiat selon leurs préférences, celles qui habitent dans des HLM sont confrontées à toutes sortes de problèmes de cohabitation : cela peut se traduire par des dynamiques de pouvoir entre les personnes résidentes, c'est-à-dire que certaines s'arrogent le droit de décider, de façon arbitraire, qui utilise les espaces communs et quand ceux-ci peuvent être occupés, de l'intimidation, ou par d'autres formes, ces situations n'aident certainement pas au bien-être des aînées¹³¹. Des tensions peuvent aussi se produire entre les résidents des HLM et du personnel. À Parc-Extension, des conflits récurrents ont été mis en lumière entre les personnes aînées et des préposés à la sécurité des locataires : « les toilettes communes sur les étages sont interdites d'accès à tous (excepté ceux qui possèdent les clés) ce qui fait que plusieurs résident(e)s, n'ayant pas le temps de se rendre dans leur chambre, n'ont pas le choix que d'uriner dans les ascenseurs »¹³². Aussi : « les portes de l'immeuble et des salles d'activités se ferment à sept heures du soir en raison de l'horaire assigné par le préposé. On est donc incapables de profiter de nos soirées dehors l'été ou d'organiser des activités dans la salle commune à certaines heures »¹³³. Également, la cohabitation entre les différentes cultures et nationalités, comme c'est souvent le cas à VSP (et à Montréal en général) s'opère parfois laborieusement (conflit entre les francophones vs anglophones vs immigrants) ce qui affecte le vivre-ensemble des personnes aînées dans leurs espaces¹³⁴.

3. La maltraitance organisationnelle

La maltraitance organisationnelle, c'est-à-dire les situations préjudiciables créées ou tolérées par les procédures d'organisations privées, publiques, communautaires, et autres, a un impact direct sur la qualité de vie des personnes aînées autant dans l'espace privé que dans l'espace public. Une proportion importante des personnes aînées de Parc-Extension n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour déménager quand

¹²⁹ Activité 2 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹³⁰ À titre d'exemple, les personnes aînées en maisons de chambres se retrouvent à cohabiter avec des étrangers, car elles n'ont pas les moyens financiers de vivre seules. Activité 2 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹³¹ Par exemple, les frigidaires de la salle commune sont tous barrés et donc non accessibles aux résidents de l'immeuble, sauf pour les personnes faisant partie du comité. Activité 14. Voir aussi l'activité 2 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹³² Activité 14 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹³³ Activité 14 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹³⁴ Activité 14 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

ceci est souhaitable¹³⁵. En d'autres termes, l'insalubrité et les problèmes reliés à la moisissure dans les logements font partie des réalités quotidiennes pour les aînées de ce quartier et plusieurs se sentent prisonnières dans leur propre logement, face à l'impossibilité de déménager dans un endroit plus sûr. Le même argument est valide pour Saint-Michel. Par ailleurs, des bénéficiaires de ce quartier constatent que l'entretien des appartements laisse à désirer (parquet, fenêtre, peinture, etc.), qu'il n'y a pas de suivis pour les requêtes de réparation et qu'il est possible d'attendre plusieurs semaines pour que l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) vienne nettoyer des dégâts¹³⁶. Ces histoires pourraient paraître relativement anodines si nous les voyons de façon fragmentaire. Or, comme le fait remarquer une intervenante, il existe un lien entre les conditions de vie des personnes aînées. L'insalubrité en représente un qui a un impact sur leur vie quotidienne, ainsi que sur leur santé mentale¹³⁷.

L'entretien des infrastructures n'est pas la seule source de détresse parmi les aînées. Le manque de personnel pour garantir la sécurité a aussi été mentionné à maintes reprises. Plusieurs incidents illustrent des situations auxquelles les personnes résidentes de HLM peuvent se voir confronter. À Parc-Extension, par exemple, des personnes en situation d'itinérance se sont introduites dans un HLM et ont campé dans les couloirs durant la nuit; des fêtes ont été organisées par des jeunes membres de la famille d'une des personnes résidentes (favorisant ainsi la circulation de drogues et d'alcool). Il a aussi été rapporté qu'il n'est pas inhabituel de subir de vols de nourriture et de médicaments par d'autres résident(e)s¹³⁸. À Saint-Michel, on dénonce le même type de problématique : « On laisse vraiment n'importe qui rentrer dans l'immeuble [...], il y a des personnes de l'extérieur qui viennent coucher la nuit dans les couloirs [et] lorsqu'on appelle le service de sécurité, personne ne répond », nous confie une résidente d'un HLM¹³⁹.

L'insalubrité des logements, les lenteurs du système envers les requêtes et les constants bris de sécurité dans les HLM témoignent de négligences opérationnelle et institutionnelle auxquelles les femmes aînées à faible revenu sont fortement pénalisées. Or, ces situations vont au-delà de l'espace privé et touchent aussi l'espace public. En effet, des obstacles à la mobilité des personnes aînées sont présents dans les voies publiques : les nids de poule sur les trottoirs et le manque de déneigement durant l'hiver posent des enjeux de sécurité physique (la peur d'une « mauvaise chute », départ d'une série de complications de santé avec des graves conséquences, est forte), particulièrement pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs accidents sont d'ailleurs survenus en raison du non-déneigement des rues tel que signalé dans notre groupe de discussion à Parc-Extension¹⁴⁰. De plus, on note à Saint-Michel que la réduction des services de transport (navette d'or, lignes de la STM) brime les droits de mobilité des femmes aînées, qui se voient ainsi restreindre leurs déplacements. À Parc-Extension, les difficultés liées à l'accès aux transports en commun pénalisent les

¹³⁵ Activité 4 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹³⁶ Activité 15 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹³⁷ Activité 4 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹³⁸ Activité 14 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹³⁹ Activité 15 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹⁴⁰ Activité 14 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

résidentes à faible revenu, car plusieurs n'ont pas les moyens de se payer un taxi et que les horaires de transports adaptés ne sont pas toujours efficaces ou ne répondent pas aux besoins des personnes¹⁴¹.

¹⁴¹ Par exemple, il arrive que des employés de transports adaptés amènent les personnes âgées à l'épicerie, mais que ce personnel refuse par la suite de prendre les sacs de commissions de celles-ci. Activité 5 (voir l'annexe pour 1 plus de détails).

CONSIDÉRATIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS

Le terme d'intersectionnalité est utilisé pour la première fois par la juriste Kimberlé Crenshaw (1991) afin d'analyser les législations américaines par rapport aux besoins des femmes racisées victimes de violence entre partenaires intimes. Or, elle n'est pas la première à dénoncer l'enchevêtrement de multiples systèmes d'oppression et de discrimination, tels le sexisme et le racisme. L'application d'une approche avec une sensibilité intersectionnelle dans un projet tel que ce DLS permet de proposer des solutions mieux adaptées dans la résolution de problèmes¹⁴². Par exemple, le fait de s'empêcher de sortir, que ça soit pour éviter des éventuelles situations de harcèlement de rue, parce qu'on doit prendre soin de nos frères et sœurs (dans un contexte de parentalisation), parce que, en tant que personne issue de l'immigration, on ne connaît pas encore notre environnement immédiat, ou parce que nos parents ont peur de nous voir exposées à une potentielle fusillade, a un impact négatif. Pour une adolescente, ceci peut découler non seulement en un accès différencié aux services publics, mais aussi en un accès genré, puisqu'il est plus rare, même s'il n'est pas impossible, de voir des garçons adopter de telles stratégies. Les filles issues de l'immigration peuvent être doublement pénalisées par ces façons de faire, car le retrait de l'espace public peut aussi rendre plus ardue son intégration dans la société d'accueil. En mettant en évidence les multiples discriminations auxquelles sont confrontées ces personnes et en reconnaissant leurs indissociabilités, l'approche intersectionnelle permet de proposer des solutions adaptées, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif¹⁴³.

En ayant ces éléments à l'esprit, nous nous permettons de proposer onze recommandations. Premièrement, il faut maintenir et améliorer les outils de transmission de l'approche ADS+ au sein de l'arrondissement et auprès des partenaires, dans une logique transversale et interculturelle. En d'autres termes, il est important de s'assurer que les droits des groupes minoritaires – personnes handicapées, minorités visibles et groupes racisés et, bien entendu, les filles, les femmes adultes et les aînées, entre autres – soient de plus en plus respectés dans un environnement de complémentarité (et non de compétition) vis-à-vis les valeurs des groupes ethnoculturels. La constitution d'environnements *culturellement sécurisants* pourrait permettre d'avancer l'agenda de l'équité tout en bâtissant et en renforçant les liens de confiance intercommunautaires, toujours dans une logique interculturelle¹⁴⁴. Le changement à ce niveau peut se faire à travers des actions

¹⁴² L'ADS discerne de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que peut avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. L'ADS+ vise à enrichir cette analyse avec d'autres facteurs de discrimination. » (Ville de Montréal, 2020, p. 4). Le gouvernement du Québec propose aussi un renforcement de l'application de l'ADS+ dans des projets pilotes, présentés dans sa *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*. Le gouvernement fédéral a, quant à lui, un processus similaire d'analyse comparative entre les sexes (ACS).

¹⁴³ Concrètement, cela signifie que notre travail de recherche a dû prendre en compte dans l'analyse des aspects comme le racisme, le sexisme, les discriminations basées sur le genre et l'orientation sexuelle, le validisme, le classisme, l'âgisme, etc.

¹⁴⁴ La définition de l'interculturalisme demeure encore floue (Emongo et White, 2014). Néanmoins, une des premières définitions offertes sur ce modèle d'intégration québécois décrit que « les immigrants et les membres des groupes minoritaires, s'ils le souhaitent, préservent l'essentiel ou une partie substantielle de leur culture, mais en la conjuguant avec des éléments de la culture majoritaire. Ils empruntent, donc, à ses valeurs fondamentales, à ses coutumes, ils s'approprient la langue française, ils participent de la mémoire nationale et de l'identité québécoise. En retour, la culture

concrètes : embaucher des personnes issues des communautés culturelles sur le territoire de VSP (pour améliorer ainsi les ponts de communication entre la culture d'accueil et les cultures d'origine) et diversifier l'offre de formations en matière de gestion de la diversité (pour s'assurer que celle-ci est vue comme un facteur de protection et non comme un facteur de vulnérabilité) ne sont que deux actions pouvant aider à promouvoir les droits et les devoirs auprès des diverses communautés ethnoculturelles.

Deuxièmement, la question des mobilités et de l'appropriation des espaces publics de la part des filles, des femmes et des aînées est un sujet central. Ici, il est vital de sensibiliser les instances responsables à deux niveaux : (a) lors des mobilités, c'est-à-dire en train, métro, autobus, ou à pied, sur les enjeux vécus par ce segment populationnel : le harcèlement de rue, les micro-agressions, c'est-à-dire « ...les actions ou paroles, d'apparence souvent banale, pouvant être perçus comme blessantes ou offensantes, généralement par une personne faisant partie d'un groupe minoritaire » (Université de Sherbrooke, 2023, en ligne); (b) sur les facteurs considérés par les filles, les femmes et les aînées comme insécurisants, par exemple, l'augmentation de la présence de personnes en situation d'itinérance, surtout dans les stations de métro (Teisceira-Lessard, 2022, en ligne); c) favoriser des projets rassemblant les divers champs d'expertise (par ex. l'accompagnement psychosocial dédié aux personnes en situation de détresse) pour intervenir et sécuriser les transports en commun; d) favoriser l'appropriation des lieux publics par l'entremise de projets de reprise de pouvoir afin d'encourager la réappropriation de l'espace public par les femmes; et e) multiplier les actions favorisant les déplacements sécuritaires pour les femmes de tous les âges, notamment par le soutien au développement et à la visibilité de projets déployés à l'extérieur des limites d'interventions traditionnelles (par ex. kiosques informatifs installés près de stations de métro). Dans son ensemble, ces cinq volets permettraient d'amoindrir le sentiment d'insécurité de ce segment de la population.

Troisièmement, et tout en soulignant que le milieu communautaire à VSP est vibrant, il est vital de favoriser la mobilisation communautaire pour mieux intervenir en matière des préventions des violences¹⁴⁵. L'impact positif d'une telle mobilisation sera accru si : (a) elle inclue, dans une approche participative, des actions pour renforcer l'inclusion des citoyen(ne)s qui sont soutenus par une stratégie de communication permettant de briser la fatigue due à la sursollicitation¹⁴⁶; (b) elle est organisée par des organisations qui priorisent la prévention des violences. Il convient de souligner qu'aucun des trois quartiers de VSP n'avait

majoritaire change, elle aussi, en incorporant des éléments des cultures minoritaires. On reconnaît ici les deux pôles qui fondent l'interculturalisme : intégration et diversité. Au gré de ces processus, la culture québécoise demeure une francophonie, largement nourrie de la tradition canadienne-française. Mais la différence culturelle survit au gré d'une dynamique d'interaction respectueuse de l'Autre, qui établit un équilibre (toujours mouvant) entre intégration et diversité » (Commission de consultation, 2007, p. 21).

¹⁴⁵ Le quartier de Villeray dans l'arrondissement possède sa Corporation de développement communautaire (CDC Solidarités Villeray) et les trois quartiers possèdent une table de quartier (Parc-Extension étant la plus récente), des centres communautaires, des services pour aînées, des services de soutien à l'emploi, des services d'aide alimentaire et plusieurs autres types de services divers (éducation, enfance, immigration, etc.). Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web du 211 Grand Montréal (<https://www.211qc.ca/repertoire/montreal/villeray-saint-michel-parc-extension>) pour consulter le répertoire des organismes et services communautaires (OBNL), publics et parapublics de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

¹⁴⁶ L'aide au déplacement, la nourriture, les services de garderie, et autres sont des éléments facilitateurs d'une mobilisation inclusive.

sur place, au moment de la publication de ce DLS, des tables de quartier en sécurité urbaine. Se doter de tels mécanismes de coordination interorganisationnels est vital pour aborder une problématique qui est transversale¹⁴⁷; (c) une offre de services en renforcement de compétences en prévention des violences est proposée, pour s'assurer que les organisations communautaires détiennent les compétences requises pour prévenir efficacement les violences; et (d) elle permet aux organismes d'expérimenter et d'innover en matière de mobilisation. Nous vivons à une époque caractérisée par une fatigue dans la participation à des projets communautaires¹⁴⁸.

Quatrièmement, il est important de favoriser les approches globales en matière de prévention des violences, notamment pour : a) améliorer la clarté en ce qui concerne la répartition des responsabilités, éviter les empiètements possibles et prévoir des futures collaborations fécondes. Les victimes de violences profitent d'une meilleure collaboration entre les différentes institutions publiques; et b) favoriser la collaboration multisectorielle en assurant une présence dans les instances de concertation permettant ainsi la mutualisation des ressources disponibles (OBNL, PDQ, CIUSSS, Arrondissement, Écoles, etc.). De manière générale, les agents d'intervention communautaire déployés dans le milieu scolaire pourraient bénéficier de formations visant à standardiser certaines interventions (multisectorielles) en matière de prévention de violences afin d'effacer les différences d'accompagnement et le suivi reçu par les jeunes de Villeray, de Saint-Michel et de Parc-Extension. Elle peut aussi faire référence à une amélioration des compétences et à une clarification des responsabilités des intervenants d'un même secteur (entre autres pour informer sur les forces, les faiblesses et la portée des interventions), dont les personnes responsables de la prévention des violences à l'intérieur et à la périphérie des établissements scolaires¹⁴⁹.

Cinquièmement, il est pertinent de renforcer les liens de confiance entre les citoyennes et les institutions publiques appropriées, afin d'augmenter le sentiment de sécurité. Ceci peut se concrétiser de plusieurs façons. Entre autres, on peut penser à : (a) financer des projets menant à renforcer les liens de confiance entre l'arrondissement et les bénéficiaires de son territoire, comme l'établissement de groupes de discussion mensuels entre bénéficiaires, intervenants et l'arrondissement en matière de sécurité urbaine.

¹⁴⁷ Il est ardu, voire impossible, d'améliorer l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports et en général, c'est-à-dire d'améliorer la qualité de vie des filles, des femmes et des aînées (et de l'ensemble des citoyen(ne)s), s'il n'existe pas un environnement sécuritaire pour tout le monde. Par exemple, au cours de notre recherche, il nous a été rapporté qu'à Saint-Michel, les activités de loisirs sont très rarement proposées. En fait, une femme a affirmé que ces activités « sont nulles ». On souligne que la Bibliothèque Le Prévost (Villeray) offre des services intéressants, tout comme l'aréna pour le patinage. Or, mis à part ces options, il n'y a rien d'autre. Au-delà de l'impact de la COVID-19 sur l'offre des services, il semblerait que les options de sports et loisirs étaient plus intéressantes avant mars 2020. De nos discussions ressort l'idée qu'il n'y a pas beaucoup d'activités en général dans le quartier. Dans ce contexte, le CIPC est de l'avis que, avant de débiter les efforts en la matière, ou que les organisations commencent à bonifier l'offre de leurs services, il est fondamental de travailler en prévention de la violence pour créer un environnement favorable à la participation des citoyen(ne)s à ces services. Activité 11 (voir l'annexe 1 pour plus de détails)

¹⁴⁸ Il est crucial de se doter d'une marge d'erreur, de « pouvoir se tromper », pour essayer des nouvelles stratégies qui puissent augmenter l'impact de la participation citoyenne, la rendre plus active et plus significative sur les plans de la formulation de politiques publiques, de la mise en application de projets et de programmes et de leur suivi, évaluation et apprentissage (SÉA).

¹⁴⁹ Ces travailleurs comprennent, entre autres, les postes de médiateur urbain en périphérie, d'intervenant pivot à l'intérieur et à l'extérieur et d'intervenant de rue à l'extérieur des établissements scolaires.

Il serait également pertinent de développer des actions pour augmenter le sentiment de sécurité en (b) favorisant la création et la multiplication de « lieux sécuritaires forts », c'est-à-dire des endroits où un protocole souple (facilement administrable par des acteurs de différents milieux : bibliothécaires, personnels des organismes communautaires, personnels des organismes institutionnels, etc.) est mis en vigueur permettant d'offrir un espace sécuritaire temporaire pour toutes personnes qui se sentent en insécurité¹⁵⁰; (c) poursuivant les travaux d'aménagement des espaces publics, notamment en matière d'éclairage, de conceptualisation de parcs sécuritaires pour tous et toutes, etc.; et (d) en offrant des sensibilisations dirigées à améliorer la cohabitation dans les espaces publics, sur des sujets variés comme la diversité, l'itinérance, et autres. Dans son ensemble, ces types d'actions peuvent être spécialement bénéfiques pour les personnes âgées, même si les femmes de tous les âges (et l'ensemble des citoyens de l'arrondissement) peuvent en profiter.

Sixièmement, il serait important de favoriser les lieux de socialisation positifs formels et informels afin de renforcer l'esprit communautaire et l'engagement social des bénéficiaires en : a) offrant des activités de socialisation dynamique pour les adolescent(e)s avec le soutien d'intervenant(e)s; b) priorisant des projets menant à renforcer le développement de la communauté, notamment chez les femmes adultes, comme l'établissement de groupes de discussion mensuels entre bénéficiaires dirigés par des intervenantes en qui elles ont confiance; et c) en offrant des espaces intérieurs permettant de renforcer la résilience communautaire chez les femmes âgées ainsi que de trouver des réponses et des solutions à leurs besoins de manière simple et accessible.

Septièmement, il serait fondamental de renforcer les projets et les programmes de soutien à la parentalité, en améliorant les capacités et les compétences parentales, notamment, mais ne se limitant pas à, celles des immigrants de première génération. Ceci peut aussi aider à mieux approcher ce que nous appellerons une « intégration à trois vitesses », c'est-à-dire une disparité, au sein de certaines familles immigrantes dans le processus d'intégration à la société québécoise, qui se présente de la façon suivante : les jeunes, souvent plus flexibles en matière d'adaptation, peuvent entrer en conflit avec les mœurs parentales plus difficiles à changer et les femmes peuvent aussi accuser des retards, ou des progrès, vis-à-vis l'intégration des hommes, en raison des dynamiques de genre propres à leurs sociétés d'origine¹⁵¹. Des services de soutien aux immigrants pourraient tenir compte de ces disparités pour permettre à des familles à mieux s'intégrer, leur permettant ainsi de mieux profiter des services publics et communautaires déjà mis en place.

¹⁵⁰ Plusieurs participantes à notre recherche de terrain ont signalé qu'à leur avis, les « lieux sécuritaires » sont rares dans l'arrondissement.

¹⁵¹ L'intégration à trois vitesses, qui peut se compliquer en raison d'autres facteurs (par ex., des obstacles à la reconnaissance des compétences professionnelles des parents immigrants, situations qui les obligent à accepter des emplois peu valorisants ou dans des domaines autres que celui de leur expertise), peut ouvrir la voie à toutes sortes de cas de figure pouvant affecter les relations au sein des familles. Par exemple, lorsque les enfants s'adaptent plus rapidement que leurs parents à la société québécoise, ces derniers peuvent subir un processus de *déparentalisation*. Autrement dit, ceux-ci peuvent devenir dépendants de leurs enfants, leur empêchant aussi de s'acquitter convenablement de leur rôle. Un enfant peut ainsi manipuler ses parents en ne traduisant pas, ou en traduisant partiellement, certaines consignes données par le personnel du milieu scolaire concernant son parcours scolaire. Le parent ne peut donc pas s'acquitter de sa responsabilité parentale jusqu'à ce qu'il soit capable d'établir un lien de communication directe avec les autorités scolaires.

Huitièmement, il est souhaitable de maintenir des services individualisés auprès des personnes vivant des vulnérabilités, et les personnes proches aidantes, qui nécessitent un service particulier. Ce genre de service vise principalement à améliorer la situation des aînées faisant face à des services complexes (suivis ou à plusieurs étapes) et des personnes proches aidantes qui ne sont pas toujours outillées pour les accompagner de la meilleure façon, mais il peut aussi s'appliquer à d'autres problématiques spécifiques. Par exemple, même si les données quantitatives sont muettes en matière d'exploitation sexuelle et que le sujet semble tabou chez les adolescentes et les jeunes adultes, nos discussions avec les intervenant(e)s auprès des jeunes femmes et dans le milieu scolaire suggèrent qu'il serait important de mettre sur place de services qui visibilisent (et sensibilisent à propos de) cette problématique qui mérite d'être mieux étudiée dans le cadre d'une recherche spécifique.

Neuvièmement, et plus particulièrement en matière des violences dans les relations amoureuses (VRA), il serait pertinent d'élaborer des formations, des ateliers et des présentations dirigés vers les adolescentes et les jeunes adultes qui traitent de sujets comme la possessivité et la jalousie. Les filles âgées de 12 à 17 ans peuvent être rejointes dans le milieu scolaire. Une réflexion additionnelle devra être développée pour déterminer la meilleure façon de rejoindre les femmes âgées de 18 à 25 ans, un groupe qui est plus difficile à contacter. Toutefois, étant donné que parmi 65 % des victimes de crime contre la personne dont le lien est familial avec la personne présumée sont âgées de 26 à 64 ans, il semble nécessaire de soutenir des projets plus généraux dans les sphères relationnelles, dirigés aussi aux femmes adultes, tout en outillant les intervenant(e)s en matière de compétences ADS+ pour pouvoir mieux adapter les interventions aux différents contextes. L'approche gagne à intégrer un volet intergénérationnel : des intervenant(e)s du milieu scolaire disent en déduire, par la réaction des élèves lors des ateliers sur la sexualité, que plusieurs sont témoins de la violence entre partenaires intimes à la maison¹⁵². Ainsi, nous pourrions définir qu'il faut : a) promouvoir des formations à l'intention des adolescentes et projets ou actions visant à outiller les adolescentes; b) développer des projets à l'intention des jeunes femmes de 18 à 25 ans et des femmes adultes de plus de 25 ans; c) intégrer dans les projets une approche intergénérationnelle impliquant les mères et les filles; et d) veiller à ce que les notions liées au consentement libre et éclairé soient connues par les femmes et les hommes de tout âge.

Dixièmement, en matière de cyberviolence et du cyberespace, il faudrait intervenir à trois niveaux : a) en offrant des formations sur la cyberviolence et ses diverses manifestations pour permettre aux bénéficiaires d'améliorer la régulation des émotions, l'esprit critique et l'empathie dans les interactions en ligne.; b) en outillant les parents, dont les femmes de 26 à 64 ans, pour accroître leur littératie numérique¹⁵³; et c) en développant des projets à l'intention des jeunes filles et garçons et des adolescentes et adolescents promulguant une saine utilisation du cyberespace et le partage de contenu positif (par ex. apprentissage de logiciels, blogues et de jeux vidéo éducatifs). Le troisième volet est en prévention secondaire, puisque nous considérons qu'une bonne partie des adolescentes sont touchées par la cyberviolence à divers niveaux; le

¹⁵² Activité 13.1 (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

¹⁵³ L'OCDE définit la littératie comme étant « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités » (OCDE, 2013, p. 63).

premier et deuxième volet est en prévention primaire et vise à réparer la fracture technologique intergénérationnelle¹⁵⁴.

Finalement, il est important d'inclure les hommes dans les processus de renforcement de la sûreté des femmes. Ceci peut prendre la figure d'ateliers de formation continue en matière de la dépendance économique des femmes (vis-à-vis les hommes) et en ce qui concerne le harcèlement de rue. Les micro-agressions, le harcèlement sexuel, les commentaires déplacés, les avances ou les agissements importuns peuvent aussi toucher d'autres domaines, dont les relations de travail, le milieu scolaire et le cyberspace. De plus, les hommes, tout comme les femmes de tous âges, peuvent participer et bénéficier de formations de prévention des violences dans toutes ces formes. Par exemple, cela peut se développer par des formations sur le consentement pour des relations sexuelles et tout autre geste de nature sexuelle dans le but de s'assurer que toutes les personnes impliquées comprennent que celui-ci doit être explicite, qu'il peut être retiré en tout temps et surtout et avant tout, qu'il doit être clair, libre et éclairé entre partenaires.

¹⁵⁴ Cette logique peut aussi s'appliquer à d'autres domaines sensibles. Par exemple, les habitudes de consommation de drogues illégales – la Wax (huile de cannabis) est devenue en 2022-2023 à la mode chez les adolescent(e)s – qui ne sont pas toujours connus par les parents et qui pourraient donc bénéficier d'ateliers sur ce sujet et sur d'autres problématiques émergentes (Desjardins, 2023).

RÉFÉRENCES

- Académie de la transformation numérique. (2020). *La famille numérique*.
- Ang, R. P. (2015). Adolescent cyberbullying: A review of characteristics, prevention and intervention strategies. *Aggression and Violent Behavior, 25*, 35–42. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.07.011>
- Arora, A. (2019). *A data story: ethnocultural diversity and inclusion*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/statcan/11-631-x/11-631-x2019002-eng.pdf
- Audrin, C., et Blaya, C. (2020). Psychological Well-Being in a Connected World: The Impact of Cybervictimization in Children's and Young People's Life in France. *Frontiers in Psychology, 11*(1427), 1–11. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2020.01427>
- Aziki, Y., et Montinat, J. (2022a). *Glorification des armes à feu sur les médias sociaux et pratiques de prévention : un état des lieux*. <https://cipc-icpc.org/nouvelles/glorification-des-armes-a-feu-sur-les-medias-sociaux-et-pratiques-de-prevention-un-etat-des-lieux/>
- Backe, E. L., Lilleston, P., et McCleary-Sills, J. (2018). Networked Individuals, Gendered Violence: A Literature Review of Cyberviolence. *Violence and Gender, 5*(3), 135–146. <https://doi.org/10.1089/vio.2017.0056>
- Baek, J., et Bullock, L. M. (2014). Cyberbullying: A cross-cultural perspective. *Emotional and Behavioural Difficulties, 19*(2), 226–238. <https://doi.org/10.1080/13632752.2013.849028>
- Baldry, A. C., Farrington, D. P., et Sorrentino, A. (2015). "Am I at risk of cyberbullying"? A narrative review and conceptual framework for research on risk of cyberbullying and cybervictimization: The risk and needs assessment approach. *Aggression and Violent Behavior, 23*, 36–51. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.05.014>
- Bastomski, S., et Smith, P. (2017). Gender, fear, and public places: How negative interactions with strangers harm women. *Sex Roles, 76*(1), 73–88.
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogenes, 225*(1), 70–88. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>
- Blaya, C. (2013). *Les ados dans le cyberspace: Prises de risque et cyberviolence*. De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.blaya.2013.01>
- Blaya, C. (2018). Le cyberharcèlement chez les jeunes. *Enfance, 3*(3), 421–439. <https://doi.org/10.3917/enf2.183.0421>
- Bulletin d'information de la direction de santé publique de l'Estrie. (2022). *Violence conjugale envers les femmes au Québec, à l'ère pandémique*. https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Publications/Sante-publique/Bulletin-vision/2022/64_Vision_sante_publique_violence_conjugale.pdf
- Cantin, P.-M. (2022). *Rapport sur la criminalité, agglomération de Montréal*. https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2022/04/Portrait_Criminalite_VF-3.pdf

- Cassidy, W., Faucher, C., et Jackson, M. (2014). Cyberbullying among University Students: Gendered Experiences, Impacts, and Perspectives. *Education Research International*, 2014, 1–10. <https://doi.org/10.1155/2014/698545>
- CÉAF. (n.d.). *Harcèlement de rue*. Consulté le 13 février, 2023. <https://www.ceaf-montreal.qc.ca/public/comite-harcelement-de-rue.html>
- Centraide du Grand Montréal. (2020). *Portrait 2019-2020: Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension*. <https://www.centraide-mtl.org/wp-content/uploads/2021/01/Portrait-Montreal-Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension-2019-2020.pdf>
- Chinchilla, F. A., Cantin, P.-M., et Fahey, E. (2021). *Rapport sur la violence commise et subie chez les jeunes de Montréal (2e édition)*. <https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-violence-subie-et-commise-chez-les-jeunes CIPC 2021.pdf>
- Chinchilla, F., St-Maurice, A., Montinat, J., Stiefvater, C., et Fahey, E. (2023). *Deuxième rapport sur la violence commise et subie chez les jeunes de l'agglomération de Montréal*. <http://www.cipc-icpc.org>
- Commission de consultation. (2007). *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois: généalogie d'un néologisme*.
- Condon, S., Lieber, M., et Maillochon, F. (2007). Feeling unsafe in public places: Understanding women's fears. *Revue Française de Sociologie*, 48(SUPPL.), 101–128. <https://doi.org/10.3917/rfs.485.0101>
- Conseil de l'Europe. (2009). *Rapport soumis à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*.
- Conseil du statut de la femme (CSF). (2022). *L'hostilité en ligne envers les femmes*. <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude-hostilite-en-ligne-envers-les-femmes.pdf>
- Cotter, A., et Savage, L. (2018). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018: Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*.
- Courcy, I., Mongrain, C. L., et Blais, M. (2022). *Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal: Un portrait statistique de la pluralité des expériences, des manifestations et des contextes*. <http://sac.uqam.ca/liste-de-publications.html>
- Delvolvé, P. (2011). « Sécurité et sûreté ». *Revue Française de Droit Administratif*, 1085.
- Dempsey, A. G., Sulkowski, M. L., Nichols, R., et Storch, E. A. (2009). Differences between peer victimization in cyber and physical settings and associated psychosocial adjustment in early adolescence. *Psychology in the Schools*, 46(10), 962–972. <https://doi.org/10.1002/pits.20437>
- Desjardins, N. (10 janvier 2023). Des vapoteuses de wax qui rendent accro. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1946909/vapoteuses-wax-thc>
- Dong, B., Egger, P. H., et Guo, Y. (2020). Is Poverty the Mother of Crime? Evidence from homicide rates in China. *Plos One*, 15(5), 1–22. <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0233034>
- Emongo, L., et White, B. B. (2014). Le défi interculturel. In L. Emongo et B. B. White (Eds.), *L'interculturel au Québec: rencontres historiques et enjeux politiques* (1e édition, pp. 9–18). Presses de l'Université de Montréal. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2384774?docpos=9>

- Exo. (n.d.). *Gare Parc*. Consulté le 30 janvier 2023. <https://exo.quebec/fr/planifier-trajet/train/saint-gerome/0/11350?arretSelected=10>
- Fernet, Mylène, Andréanne Lapierre, Martine Hébert, et Marie-Marthe Cousineau. A Systematic Review of Literature on Cyber Intimate Partner Victimization in Adolescent Girls and Women. (2019) *Computers in Human Behavior* 100: 11-25. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2019.06.005>.
- Follingstad, D., et DeHart, D. (2000). Defining psychological abuse of husbands toward wives: Contexts, behaviors, and typologies. *Journal of Interpersonal Violence*, 15(1), 891–920.
- Garett, R., Lord, L. R., et Young, S. D. (2016). Associations between social media and cyberbullying: a review of the literature. *MHealth*, 2(46), 1–7. <https://doi.org/10.21037/mhealth.2016.12.01>
- Gauvreau, Claude. « Prévention des cyberviolences | UQAM », 2022. <https://actualites.uqam.ca/2022/prevention-des-cyberviolences/>
- Gibson, W. (2000). *Neuromancer* (Ace, Ed.; 2e édition). Penguin Group.
- Goblet, M., et Glowacz, F. (2021). Le slut shaming : étude qualitative d'une forme de sexisme ordinaire dans le discours et les représentations d'adolescents. *Enjeux et Société: Approches Transdisciplinaires*, 8(1), 249–276.
- Gouvernement du Canada. (2008). *Centre national d'information sur la violence dans la famille. La violence psychologique: un document de travail*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2009/aspc-phac/HP20-12-2008F.pdf
- Gouvernement du Canada. (26 juillet 2019). *Violence: Types de violence*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services/violence/types-violence.html>
- Gouvernement du Canada. (2021). *La victimisation criminelle au Canada, 2019*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.pdf?st=inu4sl1Z>
- Gouvernement du Canada. (7 mars 2022). *La violence familiale*.
- Code Criminel du Canada*, (2023) (témoignage du Gouvernement du Canada). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>
- Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46, Art.151)*, (2023) (témoignage du Gouvernement du Canada).
- Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46, Art. 273-1)*, (2023) (témoignage du Gouvernement du Canada).
- Gouvernement du Québec. (2017a). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5212-MSSS-17.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2022). *Fiche du terme - Mobilité urbaine*. <https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=8121>
- Gouvernement du Québec. (3 février 2023). *Maltraitance envers les personnes âgées*.
- Habitat III. (2017). *The right to the city and cities for all, Habitat III policy papers, United Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development*. <https://www.habitat3.org/>

- Hardaker, C. (2010). Trolling in asynchronous computer-mediated communication: From user discussions to academic definitions. *Journal of Politeness Research*, 6(2), 215–242. <https://doi.org/10.1515/JPLR.2010.011>
- Hébert, M., Lapierre, A., Lavoie, F., Fernet, M., et Blais, M. (2018). *La violence dans les relations amoureuses des jeunes*. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_chapitre-4.pdf
- Hinduja, S., et Patchin, J. W. (2010). Bullying, Cyberbullying, and Suicide. *Archives of Suicide Research*, 14(3), 206–221. <https://doi.org/10.1080/13811118.2010.494133>
- Hinse, S. (2015). *L'intervention sociale auprès des familles immigrantes de Québec et Chaudière-Appalaches*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3581397>
- Institut de la statistique du Québec. (2013). *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sur-la-sante-des-jeunes-du-secondaire-2010-2011-le-visage-des-jeunes-d-aujourd'hui-leur-sante-mentale-et-leur-adaptation-sociale-tome-2.pdf>
- Institut national de santé publique du Québec. (2020). *Violence conjugale*. <https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/dossiers/violence-conjugale>
- Jose, P. E., Kljakovic, M., Scheib, E., et Notter, O. (2012). The Joint Development of Traditional Bullying and Victimization with Cyber Bullying and Victimization in Adolescence. *Journal of Research on Adolescence*, 22(2), 301–309. <https://doi.org/10.1111/j.1532-7795.2011.00764.x>
- Juvonen, J., et Gross, E. F. (2008). Extending the School Grounds? Bullying Experiences in Cyberspace. *Journal of School Health*, 78(9), 496–505.
- Kiriakidis, S. P., et Kavoura, A. (2010). Cyberbullying. A Review of the Literature on Harassment Through the Internet and Other Electronic Means. *Fam Community Health*, 33(2), 82–93.
- Kowalski, R. M., Giumetti, G. W., Schroeder, A. N., et Lattanner, M. R. (2014). Bullying in the Digital Age: A Critical Review and Meta-Analysis of Cyberbullying Research Among Youth. *Psychological Bulletin*, 140(4), 1073–1137. <https://doi.org/10.1037/a0035618>
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A., et Lozano-Ascencio, R. (2002). *Rapport mondiale sur la violence et la santé*. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42545/9242545619_fre.pdf
- Laforest, J., Maurice, P., et Louise, M. B. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3444667>
- Larin, V. (2022a, 7 juin). Des armes et des drames. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2022-06-07/rapport-annuel-du-spvm/des-armes-et-des-drames.php>
- Larin, V. (2022b, 18 juin). Laval aussi frappée par la hausse des crimes contre la personne. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2022-06-08/rapport-annuel-du-spl/laval-aussi-frappee-par-la-hausse-des-crimes-contre-la-personne.php>
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville* (1e édition). Éditions Anthropos.
- Le Golf, J.-F. (2023). *L'enfant parent de ses parents - parentification et thérapie familiale* (L'harmattan, Ed.).

- Lévy, O. (9 novembre 2015). #Bitch: intimidation entre filles. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/vivre/societe/201511/09/01-4918892-bitch-intimidation-entre-filles.php>
- Lieber, M. (2002). Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public: une entrave à la citoyenneté? *Nouvelles Questions Féministes*, 21(1), 41–56.
- Liggett, R., et Ueberall, S. (2016). *Social Media Impacts Behavior and Norms*. Citizens Crime Commission Of New York City.
- Low, S., et Espelage, D. (2013). Differentiating Cyber Bullying Perpetration from Non-Physical Bullying: Commonalities Across Race, Individual, and Family Predictors. *Psychology of Violence*, 3(1), 39–52. <https://doi.org/10.1037/a0030308>
- Maillochon, F., et Équipe Enveff. (2013). Violences dans l'espace public. In S. Denèfle (Ed.), *Femmes et villes* (pp. 207–223). Presses universitaires François-Rabelais.
- Marchand, I., C., B., Olivier-d'Avignon, G., et Corbeil, C. (2022). Décliner l'intervention féministe intersectionnelle en maison d'hébergement. In *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale: coconstruction des connaissances et expertises* (1e édition, pp. 1–552). Presses de l'Université du Québec.
- Masson, D. (2015). Enjeux et défis d'une politique féministe intersectionnelle - L'Expérience d'action des femmes handicapées (Montréal). *Homme et La Société*, 198(4), 171–194. <https://doi.org/10.3917/lhs.198.0171>
- Moreau, Greg. (2021). Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00002-fra.htm>
- OCDE. (2013). *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013: Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes* (Éditions OCDE, Ed.; Perspectives de l'OCDE Sur Les Compétences). OCDE. <https://doi.org/10.1787/9789264204096-fr>
- Office québécois de la langue française. (2021). *Sécurité et sûreté*. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/index.php?id=24601&utm_source=BDLetutm_campaign=Redirection+des+anciens+outilsetutm_content=id%3D4601
- Ontario Association of Interval et Transition Houses (OAITH). (2018). *Comment fonctionne l'intersectionnalité? Comprendre l'intersectionnalité pour les services aux femmes (intermédiaire)*. https://www.oaith.ca/assets/library/1004_OAITH_IntersectionalityReport_FRE.pdf
- ONU FEMMES. (n.d.). *Foire aux questions: Formes de violence à l'égard des femmes et des filles*. Retrieved February 14, 2023, from <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence#:~:text=La%20violence%20bas%C3%A9e%20sur%20le,pouvoir%20et%20les%20normes%20n%C3%A9cessaires>
- Organisation mondiale de la santé. (2015). *Preventing youth violence: an overview of the evidence*. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/181008>
- Organisation Mondiale de la Santé. (13 juin 2022). *Maltraitance des personnes âgées*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abuse-of-older-people>
- Paré, É., et Lacroix, A. (2021, August 16). Les effets d'une victime d'un féminicide jetés aux ordures. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2021/08/16/les-effets-dune-victime-jetes-aux-ordures>

- Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. www.statcan.gc.ca
- Psychologies.com. (2020, August 6). *Parentification de l'enfant : ces parents qui inversent les rôles*.
- Riedel, M., et Welsh, W. N. (2002). *Criminal Violence: Patterns, Causes, and Prevention* (Roxbury, Ed.; 1e édition). Roxbury Publishing.
- Sabella, R. A., Patchin, J. W., et Hinduja, S. (2013). Cyberbullying myths and realities. *Computers in Human Behavior*, 29(6), 2703–2711. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2013.06.040>
- Sécurité publique Canada. (2015). *Facteurs de risque et de protection*. Programmes de Financement de La Prévention Du Crime. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/fndng-prgrms/rsk-fctrs-fr.aspx>
- Shachaf, P., & Hara, N. (2010). Beyond vandalism: Wikipedia trolls. *Journal of Information Science*, 36(3), 357–370. <https://doi.org/10.1177/0165551510365390>
- Smith, P. K., Mahdavi, J., Carvalho, M., Fisher, S., Russell, S., et Tippett, N. (2008). Cyberbullying: Its nature and impact in secondary school pupils. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 49(4), 376–385. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2007.01846.x>
- Société des Transports de Montréal. (n.d.). *Réseau local (10 à 249)*. Consulté le 30 janvier 2023. <https://www.stm.info/fr/infos/reseaux/bus/reseau-local>
- Souissi, Takwa. (2023). Islamophobie au Canada | L'Encyclopédie Canadienne ». *L'encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/Islamophobie>
- SPVM. (n.d.). *PDQ 35: abus envers les aînés, la violence ne s'arrêtera pas d'elle-même*. Consulté le 29 janvier 2023. <https://spvm.qc.ca/fr/PDQ35/Actualites/3482>
- Stanko, E. A. (1990). *Every Day Violence: How Women and Men Experience Sexual and Physical Danger* (Pandora, Ed.; 1e édition). Harper-Collins.
- Statistique Canada. (2015a, 30 novembre). *Définitions*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2013001/definitions-fra.htm>
- Statistique Canada. (2015b, 30 novembre). *Tendances des voies de fait majeures déclarées par la police*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2009004/article/10930-fra.htm>
- Statistique Canada. (2016, 30 novembre). *Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl)*. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/fam021-fra.cfm>
- Statistique Canada. (2019). *L'indice canadien de défavorisation multiple: Guide de l'utilisateur*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0001/452000012019002-fra.htm>
- Statistique Canada. (2021a). *Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal: Population dans les ménages privés selon la situation de faible revenu en 2020*.
- Statistique Canada. (2021b). *Typologie de l'utilisation d'Internet par les Canadiens: activités en ligne et compétences numériques*.

- Teisceira-Lessard, P. (2022, 17 octobre). Personnel à risque. *La Presse*. https://plus.lapresse.ca/screens/c02837ce-f79e-4140-9259-1c7532b6798a%7C_0.html
- Theodos, B., Tarnaghan, S. M., et Coulton, C. (2018). *Family Residential Instability. What Can States and Localities Do?* https://www.urban.org/sites/default/files/publication/98286/family_residential_instability_what_can_states_and_localities_do_1.pdf
- Titzmann, P. F. (2012). Growing up Too Soon? Parentification among Immigrant and Native Adolescents in Germany. *Journal of Youth and Adolescence*, 41(7), 880–893.
- UN Broadband commission for digital development working group on broadband and gender. (2015). *Cyber violence against women and girls*. <https://en.unesco.org/sites/default/files/genderreport2015final.pdf>
- Université de Sherbrooke. (2023, Janvier 17). *Micro-agression*.
- Ville de Montréal. (2018). *Profil socio-démographique : Recensement 2016 Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension* Édition mai 2018. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20MO-VILLERAY%20ST-MICHEL%20PARC-EX%202016.PDF#:~:text=La%20population%20de%20l'arrondissement,%2C6%20%25%20pour%20les%20hommes.
- Ville de Montréal. (2020). *ADS+ 101*. <http://www.cdpedj.qc.ca/>
- Ville de Montréal. (2021a). *Logements privés occupés entre 2016 et 2021*. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POPULATION%20ET%20%20C9MOGRAPHIE_LOGEMENTS%20PRIV%20C9S%20OCCUP%20C9S%20EN%202021.PDF
- Ville de Montréal. (2021b). *Population totale et superficie des arrondissements de Montréal et des villes liées, Agglomération de Montréal, 2021*. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CARTE_POPULATION%20ET%20SUPERFICIE%202021.PDF
- Ville de Montréal. (2021c). *Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal Faits saillants et tableaux*. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/repartition_2021_des_logements_sociaux_et_communautaires.pdf
- Ville de Montréal. (2022). *Population totale, taux de croissance et densité de Montréal (2016-2021)*. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POPULATION%20TOTALE_TAUX%20DE%20CROISSANCE_DENSIT%20C9_2016-2021.PDF
- Waterston, S., Barbara Grueger, et Lindy Samson. (2015). Housing need in Canada: Healthy lives start at home. *Paediatr Child Health*, 20(7), 403–407. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4614099/>

ANNEXE 1 : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE

Cette annexe méthodologique traite de quatre aspects essentiels de cette recherche. La première partie passe en revue les principales caractéristiques de la base de données du LabSU, qui est celle du programme déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2.). La deuxième partie présente la recherche qualitative effectuée dans le cadre de ce mandat : 18 activités, des ateliers, des groupes de discussion et autres, ont eu lieu entre le 26 octobre 2022 et le 8 février 2023 et s'ajoutent à une dernière activité de retour avec les participantes de ces activités, pour compléter au total 19 activités. Dans la troisième partie, nous identifions quelques angles morts de cette étude qui permettront de mieux orienter de futures réflexions en la matière. Finalement, nous mettons en évidence nos efforts en matière d'innovation, notamment en termes d'appropriation du DLS par les institutions, de la rétroaction envers l'ensemble des participantes aux activités et de l'application d'une approche avec une sensibilité intersectionnelle à la mobilisation des connaissances communautaires.

1. Les données du LabSU

Les données policières sur lesquelles se consolide la base de données générale sur la criminalité du LabSU proviennent des affaires criminelles signalées ou connues de la police et déclarées selon les règles du programme DUC 2.2. Ces données sont déclarées par les organisations policières œuvrant sur le territoire montréalais et sont colligées par le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP). La base a été progressivement enrichie¹⁵⁵. Le chapitre 1 fait l'utilisation des données de 2015 à 2021 (les données de cette dernière année étant provisoires), en focalisant sur les crimes subis par les femmes âgées entre 0 et 98 ans, sur le territoire de Villeray–Saint–Michel–Parc–Extension.

Ces données doivent être traitées avec prudence. Il faut prendre en considération les éléments suivants :

- (1) Le « chiffre noir », c'est-à-dire les incidents criminels qui ne sont jamais signalés à la police, est significatif (Perreault, 2015). L'analyse réfère aux affaires impliquant des femmes *qui ont été enregistrées* par les services de police, en grande majorité le SPVM, et non à l'ensemble des crimes subis par les femmes de l'arrondissement¹⁵⁶.

¹⁵⁵ Les variables disponibles pour la période de 2015 à 2018 sont les suivantes : (a) la nature de l'infraction principale dans les séries : crimes contre la personne (atteintes aux personnes), crimes contre la propriété (atteintes aux biens), infractions liées aux lois fédérales sur les drogues et les infractions liées à la loi de la province du Québec sur le cannabis; (b) l'année de l'affaire; (c) l'heure; (d) le code postal de l'affaire; (e) le code descriptif du lieu; (f) l'année de naissance de l'auteur présumé ou de la victime (si elle est connue); (g) le sexe de l'auteur présumé ou de la victime (s'il est connu). À partir de 2019, se sont ajoutés (h) le jour de la semaine et le mois de l'année de l'affaire; (i) le code postal de la résidence du présumé responsable du crime et de la victime.

¹⁵⁶ Les raisons pour lesquelles une victime d'un acte criminel ne le dénonce pas sont multiples et incluent, entre autres, le manque de confiance dans la police et l'appareil de justice, la peur de ne pas être cru (et par conséquent revictimisé) et la peur de représailles. Les enquêtes de victimisation, dont l'Enquête sociale générale de Statistique Canada (ESG), permettent d'estimer cette sous-déclaration. Malgré cela, ces enquêtes ont aussi leurs limites, ce pour quoi toute

- (2) Toute analyse nuancée et équilibrée des années 2020 et 2021 doit prendre en considération le contexte pandémique associé à la COVID-19 avec les effets psychosociaux causés par les confinements à répétitions qui restent toujours à déterminer et les autres enjeux sociaux et économiques relatifs à la crise sanitaire. Les années 2020 et 2021 ont été marquées, comme nous le savons, par la mise en place de mesures sanitaires (et les confinements-déconfinements qui ont suivi) destinées à contenir la propagation de la maladie. L'analyse criminelle a dû donc se faire avec plus de nuance, en contextualisant, et en rappelant que ces années ne peuvent pas être prises comme une référence, parce que nous ne savons toujours pas quelles données expriment des événements temporels, de court terme, et lesquelles signalent des tendances sur le long terme¹⁵⁷. Bref, notre analyse couvre la période de la pandémie, mais nous nous gardons de formuler des hypothèses sur la relation entre la COVID-19 et les crimes contre les femmes enregistrés par le SPVM¹⁵⁸.
- (3) Pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des femmes impliquées dans des affaires criminelles, la base de données du LabSU ne comporte pas d'information nominative. De ce fait, le CIPC n'est pas en mesure d'identifier les récidives¹⁵⁹. Ce même impératif explique pourquoi

réflexion autour du chiffre noir est toujours de nature approximative. Par exemple, ce type d'outils ne contrôle pas la véracité des faits (les crimes déclarés lors de l'ESG ne sont pas vérifiés). De plus, l'échantillonnage pour l'île de Montréal est trop petit pour être utilisé à des fins d'estimation précise ou permettre des découpages par arrondissement.

¹⁵⁷ La COVID-19 a eu de profondes répercussions sur la société en général, sur l'économie et sur les soins de santé. Ces perturbations ont modifié la façon d'interagir et de socialiser des individus, mais aussi de commettre des crimes (Gouvernement du Canada, 2021). Par exemple, une recherche de l'Université de Sherbrooke a déterminé que la violence entre des partenaires intimes au Québec a augmenté selon la trajectoire pandémique. En effet, « ...les comportements violents envers les femmes, plus particulièrement la prise de contrôle et la violence physique, auraient atteint un sommet en février 2021 et octobre 2021, alors qu'ils étaient à leur plus bas en juin 2021. Ces changements semblent liés aux déconfinements de la période estivale ainsi qu'à la hausse des cas et du resserrement des mesures sanitaires à l'hiver 2020-2021 (2^e vague) et à l'automne 2021 (4^e vague) » (Bulletin d'information de la direction de santé publique de l'Estrie, 2022). En octobre 2021, toujours selon l'étude, 17,6 % des femmes (une sur six) présentaient un indice de violence entre partenaires intimes (le taux dans la région de Montréal était de 22,5 %).

¹⁵⁸ Dans un autre rapport (Cantin, 2022), le CIPC a noté que certains crimes contre la propriété ont diminué durant la période pandémique et que les obligations liées au confinement et à l'interdiction de se rassembler pouvaient aussi expliquer une baisse observée du volume de crimes contre la personne déclarés à la police. Toutefois, d'autres crimes contre la personne ont vu le risque d'augmenter pouvant ainsi faire éventuellement augmenter l'occurrence d'autres types de violence, dont celle entre partenaires intimes, par exemple (Conseil du statut de la femme (CSF), 2022; Institut national de santé publique du Québec, 2020). Cette augmentation serait partiellement attribuable à l'isolement social et aux conséquences économiques de la crise sur le revenu des femmes, qui auraient eu comme effet de fragiliser leur situation (Conseil du statut de la femme (CSF), 2022; Institut national de santé publique du Québec, 2020). De plus, une augmentation de plusieurs indicateurs qui concernent les armes à feu a été mesurée dans le Grand Montréal (Larin, 2022a, 2022b). Les variables explicatives de cette augmentation ne sont pas claires, mais des pistes de réflexion abordent le sujet, dont : (a) l'amplification de conflits sur les réseaux sociaux lors des confinements (Aziki et Montinat, 2022); (b) des règlements de compte étirés et non résolus lors de la pandémie; et (c) la facilité, toujours grandissante, pour l'acquisition d'arme sur le territoire montréalais et autres.

¹⁵⁹ Les taux de victimisation connus proviennent généralement des victimes ayant signalé un incident aux autorités. Les proportions de victimes inconnues, pour leur part, traitent généralement d'informations déclarées par la police (sans qu'elle n'ait pu identifier spécifiquement l'individu victime de l'infraction) ou pour lesquelles le genre et/ou l'âge sont non spécifiés. De plus, un même individu pourrait avoir été victime de plus d'une infraction recensée, ce qui constitue

les codes d'évènements (types de crimes) de la liste de la DUC qui enregistrent un nombre inférieur à cinq sont exclus des graphiques, tableaux et illustrations. La publication de totaux dont le volume est trop bas pourrait permettre la reconnaissance des personnes impliquées.

- (4) Les données analysées dans ce rapport concernent les affaires criminelles dont l'âge et/ou le sexe des victimes sont connus puisque l'étude porte, précisément, sur les femmes de divers groupes d'âge¹⁶⁰. Les proportions de victimes inconnues traitent souvent d'informations déclarées par la police (sans qu'elle n'ait pu identifier spécifiquement les individus impliqués dans l'affaire) ou pour lesquelles le genre et/ou l'âge sont non spécifiés. De plus, un même individu pourrait avoir été victime de plus d'une infraction recensée, ce qui constitue une limite importante dans l'analyse des données portant sur la criminalité. Le pourcentage des femmes victimes pour lequel l'âge et le sexe sont connus a été précisé dans le chapitre 1 : il s'agit de 4 956 femmes âgées entre 0 et 98 ans.
- (5) Les changements dans les Lois ou les règles d'enregistrement des crimes dans la DUC ont un effet sur l'enregistrement des crimes et sur l'analyse des fluctuations¹⁶¹. Statistique Canada a reconnu que ces nouvelles normes auraient une incidence sur les taux de classement des affaires et sur le nombre d'affaires criminelles déclarées. Bref, même si les données sont comparables pendant la période d'étude, il ne faut pas oublier qu'elles peuvent être influencées par ces modifications législatives et administratives. Aussi, les mouvements sociaux, par exemple les campagnes d'information sur les agressions sexuelles, peuvent également avoir un impact sur la déclaration de crimes à la police.

2. Mobilisation de connaissances au niveau communautaire

Le volet qualitatif de cette recherche est central parce qu'elle contextualise les chiffres, permettant ainsi d'aller au-delà du portrait quantitatif et d'étendre notre réflexion sur la question des violences. La participation des femmes et des intervenant(e)s qui travaillent avec elles est ainsi cruciale, car elle permet de mieux identifier leurs préoccupations, de mieux les comprendre, et de mieux envisager des solutions arrimées à leur réalité. En bref, les méthodologies participatives enrichissent la recherche en recueillant les perceptions individuelles et collectives des personnes participantes.

Nous avons employé trois méthodes de recherche – groupes de discussion, ateliers de cartographie et d'arborescence, et marches exploratoires – pour réaliser 18 activités (Tableau 3, page 73), à savoir :

- (1) Cinq groupes de discussion avec des intervenant(e)s du milieu, que ça soit auprès des jeunes femmes (activité 1), des femmes adultes (activité 3) et des femmes âgées (activité 2), avec des

une limite importante dans l'analyse des données portant sur la criminalité. En bref, il nous est impossible de déterminer si le nombre de victimes comptabilisé est exhaustif en termes de victimisation à répétition.

¹⁶⁰ Le LabSU possède une autre base de données sur les auteurs présumés d'avoir commis des crimes. Cette base n'a pas été utilisée dans le cadre de ce DLS.

¹⁶¹ Par exemple, la Loi sur le cannabis du 17 octobre 2018 a certainement eu un impact sur l'enregistrement des crimes reliés aux drogues et à l'alcool.

spécialistes de l'Initiative de travail de milieu auprès des aînées en situation de vulnérabilité (ITMAV) (activité 4), ou avec des intervenant(e)s du milieu scolaire (activité 13). L'objectif principal de ces groupes de discussion était de recueillir les perceptions des intervenant(e)s sur la sécurité des femmes dans l'arrondissement¹⁶². Des informations qui n'ont pas été partagées par les bénéficiaires elles-mêmes, et qui par le fait même peuvent être considérées comme étant « taboues », ont été partagées lors de ces rencontres.

- (2) Trois activités de cartographie et d'arborescence ont été dirigées aux adolescentes de Villeray (activité 8), de Saint-Michel (activité 7) et de Parc-Extension (activité 6). La première partie de l'atelier, dédiée à la réalisation d'une cartographie, portait le nom « Ta sûreté en dehors de la maison ». L'objectif était de demander à des filles âgées de 12 à 17 ans de travailler avec des cartes de leur quartier pour identifier des endroits les plus fréquentés ainsi que des trajets à prendre ou à éviter pendant le jour et la nuit¹⁶³. La deuxième partie de l'atelier s'intitulait « Dessine-moi ton espace tranquille ». Nous avons demandé à trois sous-groupes de dessiner un arbre qui représente un idéal en matière de sûreté, que ça soit dans l'espace familial (sous-groupe 1), dans l'espace public (sous-groupe 2) ou dans le cyberspace (sous-groupe 3)¹⁶⁴.
- (3) Huit groupes de discussion avec des femmes adultes de Villeray (activité 12), de Saint-Michel (activité 11) et de Parc-Extension (activité 10), des femmes aînées de Villeray (activité 16), de Saint-Michel (activité 15) et de Parc-Extension (activité 14) et deux groupes avec des jeunes femmes (18-25 ans) des trois quartiers (activités 9 et 18) ont été réalisés.

¹⁶² Les objectifs spécifiques étaient : (a) identifier les enjeux liés aux différentes thématiques des violences subies par les jeunes femmes, les femmes adultes et les aînées; (b) mettre en lumière les points de convergence et de divergence des intervenant(e)s sur différents enjeux. Les questionnaires étaient en général constitués d'environ 12 à 15 questions divisées en trois grandes sections : question transversale (applicables à tous les entretiens); questions thématiques (concernant des groupes d'âge spécifiques) et approche ADS+.

¹⁶³ Par rapport aux endroits les plus fréquentés, les adolescentes devaient reconnaître, avec des autocollants de diverses couleurs, divers endroits qui font partie de leur vie quotidienne (une couleur pour le lieu de résidence, une autre pour l'école, une pour les activités de loisir et une pour les endroits de rassemblement avec les amis). En ce qui concerne les trajets à prendre ou à éviter, elles ont été invitées à marquer avec des feutres de différentes couleurs leurs trajets de jour et de soir. Cartographier le sentiment d'insécurité des adolescentes de VSP est important parce que, au-delà des données quantitatives et de l'information en provenance des intervenant(e)s communautaires, il est important d'ouvrir un espace pour entendre la voix de la population cible.

¹⁶⁴ L'exercice consiste à élaborer une discussion autour de quatre éléments d'un dessin exemplifiant un « arbre », à savoir : la racine (identifier trois éléments appréciés dans l'espace familial, dans l'espace public, et dans le cyberspace); les feuilles (compléter la phrase suivante : mon espace [x] dans lequel je me sens en sûreté, c'est un espace où je peux [x]); la tige et les branches (réfléchir au chemin à prendre pour arriver à cet idéal de sûreté); les nuages (se prononcer sur les obstacles identifiés pour atteindre cet idéal de sûreté). Cet exercice est important parce que toute analyse sur la sûreté doit prendre en compte les aspirations des membres de la communauté. Il devient donc essentiel de matérialiser leur vision de sûreté et d'identifier leurs rêves. Plus concrètement, l'atelier permet d'identifier les besoins/désirs/objectifs des personnes participantes pour leur quartier, les enjeux de sûreté, des éléments appréciés par les personnes participantes, et de construire une œuvre visuelle qui représente les visions des personnes participantes pour leur arrondissement (en matière, dans ce cas-ci, de sûreté des filles et des jeunes femmes).

- (4) Une marche exploratoire à Saint-Michel, guidée par une ITMAV, incluant une visite de terrain à plusieurs résidentes du HLM à Saint-Michel (activité 5). La marche exploratoire est une méthode d'observation sur le terrain effectuée par un petit groupe. Idéalement, elle est animée par des résidents et des résident(e)s du quartier ou des personnes qui le fréquentent, détentrices des connaissances et d'expertise sur leur quartier. Ces marches permettent de recueillir de l'information et de discuter avec les citoyen(ne)s afin de faciliter l'identification de solutions pour le secteur ciblé¹⁶⁵.
- (5) Deux activités de partage des résultats ont été prévues : une avec les employé(e)s de l'arrondissement pour présenter les résultats préliminaires de recherche et pour recueillir leurs commentaires par rapport aux efforts déjà réalisés par la Ville de Montréal (activité 17) et un webinaire auquel toutes les participantes, tous âges confondus, aux diverses activités qualitatives de mobilisation de connaissances, ont été invitées (activité 19). Ces activités sont abordées dans la dernière section de cette annexe.

Tableau 3. Mobilisation de connaissances locales réalisée dans le cadre de ce projet

#	Activité	Date
1	Groupe de discussion : intervenantes auprès des femmes de 25 ans et moins	26/10/2022
2	Groupe de discussion : intervenantes auprès des femmes de 65 ans et plus	26/10/2022
3	Groupe de discussion : intervenantes auprès des femmes de 26 à 64 ans	27/10/2022
4	Groupe de discussion : spécialistes ITMAV	17/11/2022
5	Visite de terrain à des habitations à loyer modique (HLM)	29/11/2022
6	Atelier de cartographie/arborescence, filles 12 à 17 ans de Parc-Extension	19/11/2022
7	Atelier de cartographie/arborescence, filles 12 à 17 ans de Saint-Michel	22/11/2022
8	Atelier de cartographie/arborescence, filles 12 à 17 ans de Villeray	23/11/2022
9	Groupe de discussion A, femmes 18 à 25 ans de VSP	19/12/2022
10	Groupe de discussion, femmes 26 à 64 ans de Parc-Extension	29/11/2022
11	Groupe de discussion, femmes 26 à 64 ans de Saint-Michel	07/02/2023
12	Groupe de discussion, femmes 26 à 64 ans de Villeray	14/12/2022
13	Groupe de discussion avec des intervenantes, milieu scolaire ¹⁶⁶	25/01/2023 et 08/02/2023
14	Groupe de discussion avec des aînées de Parc-Extension	05/12/2022
15	Groupe de discussion avec des aînées de Saint-Michel	29/11/2022
16	Groupe de discussion avec des aînées de Villeray	12/01/2023
17	Groupe de discussion avec les employé(e)s de l'arrondissement	19/01/2023

¹⁶⁵ Les buts des marches exploratoires sont : (a) d'évaluer et d'identifier les caractéristiques des espaces publics d'un quartier, à la fois les zones préoccupantes (limitations de la mobilité, insécurité, etc.), mais aussi de relever les aspects positifs ; et (b) identifier les éléments de l'aménagement qui peuvent constituer des risques de sécurité, limiter le confort dans les espaces publics ou renforcer le sentiment d'insécurité. En général, la marche permet d'identifier les aménagements qui encouragent la sécurité, contribue au confort ou renforce le sentiment de sécurité dans l'espace public. Elle permet de proposer des solutions aux problèmes identifiés.

¹⁶⁶ Afin de favoriser la mobilisation de ce groupe d'âge, nous avons réalisé deux fois, à des plages horaires différentes, cette activité.

18	Groupe de discussion B, femmes 18-25 ans de VSP	10/01/2023
19	Webinaire de retour vers les femmes de l'arrondissement	05/04/2023

Les 18 activités réalisées entre le 26 octobre 2022 et le 8 février 2023 ont réussi à mobiliser 95 femmes¹⁶⁷. Parmi ce total, 29 (30,53 %) sont des filles âgées de 12 à 17 ans, huit (8,42 %) des jeunes femmes de 18 à 25 ans, les 12 à 25 ans totalisent donc 37 personnes, c'est-à-dire 38,95 % des femmes participantes, 25 (26,32 %) des femmes de 26 à 64 ans et 33 (34,74 %) sont des femmes de 65 ans et plus. Sur le total des femmes, 15 (15,79 %) ont participé à des activités sur Villeray, 32 (36,84 %) à des activités sur Saint-Michel, 40 (42,11 %) à des activités sur Parc-Extension et 8 (8,42 %) à des activités où les trois quartiers de l'arrondissement étaient présents simultanément. Du point de vue de la diversité, au moins 67 participantes sur 95 (donc un total de 70,52 %) font partie de groupes de minorité visible ou sont issues de l'immigration, et proviennent de régions suivantes : Afrique (Algérie, Bénin, Cameroun, Congo, Maroc, Tanzanie), Amérique du Nord (Mexique), Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Pakistan), Europe (France, Italie, Pologne), Caraïbes (Haïti, Jamaïque, Trinité-et-Tobago).

3. Limites de la recherche et pistes pour des nouvelles études

Le lectorat devra prendre en considération les points suivants :

- (1) Le formulaire d'information et de consentement qui a été distribué se trouve à l'annexe 2. Cet instrument a surtout été utilisé pour les groupes d'adolescentes. Dans les autres cas, les droits des personnes participantes ont été rappelés au début de chaque rencontre. Il est à noter que pour des raisons logistiques et éthiques, la question du consentement des parents, la création de « zones de sécurité » lors des rencontres et l'établissement de mesures pour assurer le respect des droits des enfants, entre autres, les filles âgées de 0 à 11 ans n'ont pas participé à cette recherche¹⁶⁸. Une autre étude devra être réalisée pour se pencher spécifiquement sur la sécurité des enfants filles de l'arrondissement.
- (2) Des sujets fort importants pour mieux comprendre les obstacles à la sûreté des filles, des femmes et des aînées n'ont pas été élaborés en détail dans ce DLS, en raison du degré de complexité de ceux-ci, qui appelle à élaborer des études spécifiques sur ces problématiques. Les « violences d'honneur », c'est-à-dire « toute forme de violence à l'encontre des filles et des femmes (plus rarement des hommes et des garçons), au nom de traditionnels codes d'honneur, exercée par des membres de la famille, des mandataires ou par les victimes elles-mêmes » (Conseil de l'Europe,

¹⁶⁷ Il est à noter que onze femmes et trois hommes furent impliqués lors de l'activité 17 avec les employés de l'arrondissement.

¹⁶⁸ Dans le cadre des groupes d'adolescentes, nous avons mobilisé des filles qui participaient déjà à divers projets offerts par les organisations communautaires et qui ont accepté de travailler avec nous. Nous avons donc obtenu le consentement des représentants de ces OBNL pour organiser nos ateliers, lesquels ont été animés par nos facilitatrices et encadrés par les OBNL.

2009, p. 7) est l'une d'entre elles. Un autre sujet prioritaire est celui de l'exploitation sexuelle. Sur ce point, les données de la DUC sont pratiquement inexistantes et le sujet a à peine été effleuré par les adolescentes et les jeunes femmes qui ont participé à nos activités. Toutefois, des intervenant(e)s du milieu scolaire nous ont confié que le problème est présent¹⁶⁹. Il faudra donc penser à une nouvelle façon d'approcher cette problématique pour collecter des données nous permettant de mieux saisir son ampleur et ses principales caractéristiques. Enfin, les questions de diversité sexuelle, notamment auprès des aînées, sont absentes du DLS.

- (3) Les filles et femmes participantes ont été mobilisées grâce à la collaboration de 22 organismes communautaires œuvrant à Villeray, à Saint-Michel ou à Parc-Extension. Autrement dit, les opinions et perspectives contenues dans ce rapport correspondent à des femmes qui participent *déjà* à la vie communautaire. Toutefois, de l'information de terrain suggère qu'il existe de nombreuses filles et femmes qui ne participent pas à la vie communautaire. Ces voix n'ont donc pas été prises en compte dans cette recherche, ce qui peut introduire un biais dont il faut tenir compte.
- (4) Même si l'ensemble des participantes aux activités ont réalisé la majorité de leurs activités à VSP, il serait inexact d'indiquer qu'elles sont toutes des résidentes de l'arrondissement. Dans certains cas, les personnes participantes habitent dans un autre arrondissement, mais se rendent à VSP pour y étudier ou travailler. Dans d'autres activités, les personnes participantes n'habitent plus les quartiers de l'arrondissement, mais les ont habités pendant plusieurs décennies.
- (5) Lors des activités avec les aînées, il a été remarqué que celles qui étaient présentes étaient souvent des femmes « seules », avec un certain degré d'autonomie. En d'autres termes, les femmes mariées de 65 ans et plus, vivant avec un partenaire (homme ou femme), sont sous-représentées. Le même argument est valable pour les femmes qui, pour diverses raisons liées à des situations de perte d'autonomie, ne se sont pas présentées aux groupes de discussion. Il est donc important de tenir compte de ces aspects lors de la réflexion sur la question de la sûreté des aînées. Il est à noter que 84 % des femmes aînées sont victimes de crimes contre la personne commis présumément par un membre de la famille ou par une connaissance. Par ailleurs, sous l'angle intersectionnel, les femmes vivant avec une situation de handicap sont beaucoup plus vulnérables.
- (6) Nous avons émis l'hypothèse que les personnes aînées pourraient être plus vulnérables aux crimes économiques et, à la demande de l'arrondissement, nous avons effectué une recherche exploratoire dans la base de données de la DUC. Les résultats de cette recherche sont peu concluants. Tout

¹⁶⁹ En effet, il nous a été rapporté avoir entendu des histoires concernant le recrutement et la sollicitation de jeunes étudiantes au sein des établissements scolaires, même s'il n'y a pas plus de détails. En effet, en secondaire 4 et 5, il y a un risque réel d'exploitation, lequel est aggravé par une banalisation de la part des adolescentes des risques associés à ce phénomène. En effet, elles « ...disent à la blague qu'elles pourraient se prendre un *sugar daddy* pour payer leurs études ou encore se créer un *only fans* pour faire de l'argent. Elles ne semblent pas comprendre que si elles vont dans des fêtes en échange de relations sexuelles, il s'agit de l'exploitation sexuelle. Elles perçoivent cela comme un choix et non comme de l'exploitation sexuelle ». Malgré l'absence d'information sur le sujet, un encadrement est mis en place dès la fin du primaire pour certaines écoles de Villeray, notamment en raison de la proximité du parc Jarry et des dangers que guettent plus de liberté, la naïveté et le goût de l'aventure.

d'abord, les données des crimes économiques se concentrent sur les plaignants et plaignantes et non sur des « victimes », ce qui nous empêche de les analyser avec notre base de données. Par ailleurs, il est important d'appuyer que plusieurs crimes économiques sont pris en charge par les institutions financières et ne passent donc pas par les données de la DUC. Enfin, il est fort probable que les aînées soient incitées à ne pas dénoncer quand les abus économiques proviennent des membres de leur propre famille. Le sujet étant tabou, il n'a donc pas été soulevé par les femmes aînées participantes à nos groupes de discussion, mais il a été mentionné par les intervenant(e)s auprès de ce groupe d'âge. Il est donc important de poursuivre la réflexion sur cette question.

4. Innovation en matière de recherche dans le domaine de la sûreté

Le concept d'innovation est souvent utilisé de manière galvaudée. En rappelant que toute recherche sociale doit en principe être novatrice (sans quoi, elle n'aurait pas de raison d'être), nous nous permettons de suggérer, en toute modestie, que ce DLS pourrait introduire trois idées pouvant être considérées « novatrices » en matière de recherche dans le domaine de la sûreté. Deux d'entre elles, qui correspondent aux logiques participatives et inclusives de mobilisation de connaissances, se concrétisent dans les activités 17 et 19, à savoir le groupe de discussion avec les employé(e)s de l'arrondissement et un webinaire de retour auprès des femmes de l'arrondissement. La troisième innovation consiste à intégrer dans la recherche les principes propres à une approche intersectionnelle de recherche. Ces éléments seront examinés de manière plus détaillée dans le prochain paragraphe.

Premièrement, le groupe de discussion avec les employé(e)s de l'arrondissement, intitulé « Atelier de partage d'information avec les collaborateurs et les collaboratrices de l'arrondissement de VSP », a permis d'ouvrir une fenêtre d'échange entre les employé(e)s de la VDM et l'équipe du CIPC. Cette rencontre a permis d'explorer, simultanément, et depuis les angles de plusieurs départements, des perspectives diverses à propos de la sûreté des filles, des femmes et des aînées de l'arrondissement¹⁷⁰. L'implication des employé(e)s est importante parce que, au-delà des données quantitatives et qualitatives et de l'information en provenance des intervenant(e)s et des citoyennes, il est important d'ouvrir des espaces pour sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices de l'arrondissement aux différents vécus et réalités des femmes. Une participation plus active et inclusive dans un processus de cocréation devrait aussi permettre une meilleure gouvernance des enjeux de sécurité, parce qu'une meilleure appropriation des arguments élaborés dans le DLS devrait permettre de mieux faire le lien avec la formulation et la mise en application des politiques publiques.

Deuxièmement, le Webinaire de retour vers les femmes de l'arrondissement est destiné à toutes personnes (citoyennes, organismes et intervenant(e)s) ayant participé à l'élaboration de ce DLS. Selon l'équipe de recherche, il est essentiel que la diffusion des résultats et le partage des savoirs soient partagés avec ceux

¹⁷⁰ La tenue de cette activité a été importante parce qu'elle a permis de : (a) d'identifier les perceptions de sécurité, à titre personnel, des employé(e)s de l'arrondissement; (b) de partager quelques données (préliminaires) du DLS afin d'obtenir des réactions des employé(e)s; (c) de prendre connaissance des actions réalisées en lien aux enjeux de sécurité au sein des unités d'affaires de l'arrondissement et (d) d'inviter les personnes participantes à partager leurs visions et innovations en ce qui a trait à l'amélioration continue des mesures de sécurité dans l'arrondissement.

et celles qui ont rendu possible la réalisation de ce rapport et que ces personnes sachent que leurs voix ont été entendues et prises en compte tout au long de ce projet.

Enfin, nos efforts pour inclure dans notre démarche une approche intersectionnelle sont, comme nous l'avons indiqué en introduction (et tout au cours du document), fondamentale. Théorie transdisciplinaire permettant d'analyser la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée, elle refuse la hiérarchisation et le cloisonnement des appartenances ou des assignations sociales que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuels (Bilge, 2009). Au-delà d'une simple reconnaissance des multiples systèmes d'oppression ou de discrimination de ces catégories, l'intersectionnalité affirme leur croisement dans la production et la reproduction des inégalités sociales, produisant des expériences spécifiques (Bilge, 2009; Courcy et al., 2022). La nature précise de ces croisements varie en fonction des contextes géographiques et sociohistoriques (Masson, 2015)¹⁷¹.

Nous nous sommes engagés dans la promotion d'une sensibilité intersectionnelle, c'est-à-dire en assurant la participation d'une diversité de femmes, non seulement en termes d'âge ou de quartier dans lequel elles évoluent, mais aussi en termes d'origine ethnoculturelle, socioéconomique, et autres, et en prenant des pas concrets pour « désapprendre » les façons dont nous avons intériorisé les différents systèmes oppressifs (Ontario Association of Interval et Transition Houses (OAITH), 2018). De plus, au cours de notre analyse, nous avons fait attention à ne pas hiérarchiser les facteurs de vulnérabilité et à déconstruire les visions homogènes des groupes. En fait, les perspectives des femmes se caractérisent par leur hétérogénéité. De plus, lors de nos activités de terrain, nous avons fait preuve d'écoute active et d'empathie, et justement en raison de cette sensibilité, nous avons tenté de faire entendre les voix des adolescentes, des jeunes femmes, des femmes adultes et des femmes âgées tout au long de ce rapport. Nous savons que les approches intersectionnelles s'inscrivent dans des processus continus, c'est-à-dire qu'il y aura toujours de nouveaux apprentissages, de nouvelles façons de comprendre et d'observer des expériences et des vécus.

¹⁷¹ L'intersectionnalité ne se définit pas comme une approche théorique et conceptuelle homogène. Sa diversité peut s'observer dans les objets d'études analysées, comme « les interactions, les systèmes de privilèges et d'oppressions entrecroisées, les oppressions simultanées, les inégalités imbriquées, les facteurs de risques cumulatifs, la matrice des oppressions » ainsi que par la diversité de son utilisation comme « cadre théorique, paradigme, approche épistémologique, modèle d'intervention, stratégie d'action sociale » (Marchand et al., 2022, p. 67). L'approche propose une lecture analytique face à « la complexité du monde, des individus et des expériences humaines » (Marchand et al., 2022, p. 67). Elle permet de constituer un cadre d'analyse des mécanismes sociaux et leur interaction sur deux niveaux : la dimension macrosociologique et microsociologique (Bilge, 2009). Au niveau macrosociologique, elle interroge les systèmes de dominations et comment ils s'imbriquent dans la reproduction des inégalités. Au niveau microsociologique, l'intersectionnalité s'intéresse aux formes et aux manifestations ayant des effets dans un parcours individuel des structures d'inégalités. De ce fait, il ne s'agit pas de démontrer un cumul d'oppression ou de discrimination, mais de « zones d'imbrication » (Marchand et al., 2022, p. 67) de ses systèmes, permettant de cerner la complexité d'un parcours de vie.

ANNEXE 2 : FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche	Diagnostic local de sécurité (DLS) sur la sécurité des filles, des femmes et des aînées de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Bailleur de fonds	Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Organisme exécutif	Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

Nous vous remercions de prendre le temps de lire ce formulaire. Votre collaboration est précieuse.

Ce formulaire d'information et de consentement vise à vous donner l'information nécessaire pour comprendre les objectifs de recherche et pour vous indiquer comment l'information ici collectée sera traitée. Le document permet également de vous rappeler vos droits en tant que personne qui a volontairement accepté de contribuer.

Vous avez été contacté(e) parce que vous avez été identifié(e) comme étant potentiellement un « acteur clé » du milieu local de VSP, ou un(e) bénéficiaire des programmes à VSP, en matière de prévention des violences subies par les filles, les femmes ou les aînées. Ce diagnostic local de sécurité (DLS) s'intéresse notamment aux services en matière de prévention des violences à caractère sexuel, de l'exploitation sexuelle et de la violence intrafamiliale et/ou aux initiatives de prévention auprès des aînées en situation d'isolement et de vulnérabilité.

Objectifs du projet

Les objectifs de recherche sont les suivants :

1. Élaborer un portrait désagrégé (approche ADS+ et territorialisée) de l'environnement dans lequel évoluent les filles, les femmes et les aînées.
2. Dresser un portrait des ressources disponibles sur le territoire afin de répondre à ces enjeux.
3. Identifier un ensemble de recommandations en lien avec les enjeux identifiés par le DLS.

Si vous acceptez de participer

Merci d'avoir accepté l'invitation à participer à cette activité, que ça soit seul(e), ou en compagnie d'un(e) collègue ou d'un(e) proche. La durée de nos activités dépend de leur nature. Les groupes de discussion durent environ 90 minutes alors que les cartographies et les activités d'arborescence peuvent prendre entre deux et trois heures à compléter. Nous privilégions les « rencontres en présentiel », mais parfois des considérations spécifiques nous mènent à choisir les « rencontres virtuelles », notamment par Teams.

Droit de retrait

Vous êtes toujours libre de cesser de participer, sans avoir à vous justifier. Si c'est ce que vous souhaitez, vous n'avez qu'à nous le dire, que ça soit à l'avance, ou pendant l'activité. Nous détruisons tous vos renseignements six mois après la fin du dépôt du rapport, dans sa version finale, sauf si vous nous autorisez explicitement à les conserver. Veuillez noter que la personne responsable du projet peut aussi mettre fin à votre participation, sans vous consulter, si elle estime que votre bien-être ou celui des autres participant(e)s est compromis, ou bien si vous ne respectez pas les consignes du projet.

Confidentialité

Votre participation est anonyme. Vos renseignements sont confidentiels. Aucun renseignement que vous donnerez ne permettra de vous identifier. Toutes les informations permettant de vous identifier seront supprimées. Nous conserverons les autres informations pendant six mois, dans l'ordinateur du responsable du projet. Après six mois à

partir du dépôt du rapport, dans sa version finale, celles-ci seront détruites (sauf si vous nous autorisez explicitement à les conserver). Malgré nos efforts pour protéger votre identité, il est possible que certains de vos propos permettent à un collègue, un professionnel travaillant dans votre domaine de vous reconnaître. Seulement avec votre accord, nous pourrions mentionner votre nom lors de la présentation des résultats afin de reconnaître votre contribution (voir question à la section « Consentement du participant »). Vous pouvez nous autoriser à divulguer votre nom en cochant la case appropriée à la fin de ce formulaire.

Personnes-ressources

Si vous avez besoin de plus d'informations pour prendre une décision, vous pouvez contacter le responsable du projet, Fernando A. Chinchilla au courriel suivant : fchinchilla@cipc-icpc.org. Son numéro de téléphone est le (514) 288 6731 (poste : 236). Vous pouvez également contacter M. Chinchilla si vous avez des questions sur vos droits en tant que participant.

Consentement du participant

J'ai lu le présent formulaire. J'ai pu poser des questions à un membre de l'équipe de recherche et réfléchir avant de prendre ma décision. Par ma signature, je consens volontairement à participer au projet.

Signature de la personne participante	Date
Nom en lettres modulées	

J'accepte que le groupe de discussion soit enregistré en (audio et/ou vidéo) Oui Non

J'accepte d'être identifié(e) nominalement lors de la présentation des résultats Oui Non

En consentant à participer, je ne me prive d'aucun droit ou recours en cas de préjudice lié au projet.

Si vous désirez recevoir un résumé des résultats du projet, indiquez votre adresse courriel...

Vos renseignements pourraient être intéressants pour d'autres projets. Nous autorisez-vous à partager vos renseignements dans d'autres projets de recherche après avoir supprimé tout ce qui permettrait de vous identifier ?

- Oui, mes données peuvent être utilisées dans d'autres projets de recherche.
- Non, mes données ne peuvent pas être utilisées dans d'autres projets de recherche.

Déclaration du chercheur principal ou de son représentant

Par ma signature, je déclare m'être assuré que le ou la participant(e) a compris l'ensemble du présent formulaire, en répondant au besoin à ses questions.

Signature du membre de l'équipe ou de la Directrice	Date
Nom en lettres moulées	Numéro de téléphone et courriel professionnel

Le participant doit conserver un exemplaire signé de ce document.